

**Organisation de coopération et de
développement économiques - *OCDE***

**Système d'observation
permanente des migrations - *SOPEMI***

**Rapport
de la correspondante
suisse

2004**

**Claire de Coulon
Fabian Simeon**

Berne, novembre 2005

Table des matières

1.	RESUME DU RAPPORT	4
1.1	Situation économique	4
1.2	Evolution de la population étrangère	4
2.	LES FLUX MIGRATOIRES EN 2004	6
2.1	Introduction.....	6
2.2	Les entrées de ressortissants étrangers (vers la population permanente résidente)	8
2.2.1	Les personnes actives occupées	8
2.2.2	Les autres « primo-immigrants »	9
2.2.3	La nationalité des « primo-immigrants »	9
2.2.4	La répartition des « primo-immigrants » par branche économique	11
2.2.5	L'âge des « primo-immigrants »	13
2.2.6	Demandeurs d'asile et réfugiés	13
2.3	Les départs de ressortissants étrangers	17
2.3.1	Les départs selon la nationalité	17
2.3.2	Les départs selon le sexe et l'âge	18
2.4	Bilan migratoire	20
2.5	Mouvements de la population résidente non permanente étrangère	21
2.6	Changements de statuts vers la population résidente permanente	22
2.7	Naissances et décès de la population résidente permanente étrangère	23
2.8	Acquisition de la nationalité suisse	24
3.	LA POPULATION ETRANGERE RESIDANTE A FIN 2004	27
3.1	Aperçu général	27
3.2	La répartition selon les catégories et la durée du séjour.....	29
3.3	La composition de la population étrangère d'après la nationalité.....	29
3.4	La répartition selon les régions linguistiques.....	31
3.5	La répartition selon le sexe et l'état civil	32
3.6	La structure par âge.....	32
3.7	Les Suisses de l'étranger	35

4.	L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ETRANGERS.....	36
4.1	Aperçu général de la situation des actifs de nationalité étrangère	36
4.2	Répartition par type d'autorisation de séjour	37
4.3	Répartition des travailleurs étrangers selon le sexe	37
4.4	Répartition des travailleurs étrangers selon la nationalité	38
4.5	Répartition des travailleurs étrangers selon les branches économiques.....	38
4.6	Les travailleurs actifs résidant de manière non permanente	40
4.7	Les travailleurs frontaliers	41
4.8	Les étudiants et l'accès au marché du travail	42
4.9	Les stagiaires.....	42
5.	MIGRATION ILLEGALE.....	44
5.1	Situation actuelle en matière de migration illégale.....	44
5.2	Loi fédérale contre le travail au noir.....	47
6.	LES ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS	48
7.	POLITIQUE A L'EGARD DES ETRANGERS	49
7.1	La politique d'intégration sociale des étrangers.....	49
7.1.1	L'intégration, un pilier de la politique migratoire.....	49
7.1.2	Promotion de l'intégration des étrangers	50
7.2	Développement de la politique migratoire en Suisse.....	51
7.2.1	Aperçu général.....	51
7.2.2	Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE	52
7.2.3	Loi sur les étrangers.....	53
7.2.4	Naturalisation	54
7.2.5	Accord bilatéral de stagiaires.....	54
7.3	Domaine de l'asile	55
	Annexe : tableaux 1 à 16.....	59

1. RESUME DU RAPPORT

1.1 Situation économique

Sur la toile de fond d'une économie mondiale en expansion, l'année 2004 a commencé de manière prometteuse pour l'économie suisse. L'économie suisse est parvenue à sortir de la phase de récession et de stagnation qui la caractérisait depuis trois ans. Elle a enregistré une hausse soutenue du produit intérieur brut. Cette évolution positive, bien que modérée, est due principalement aux bons résultats des investissements et de la demande extérieure. Le PIB à prix courants progresse de 2.6%¹ pour s'établir à 446 milliards de francs en 2004. La hausse du niveau général des prix étant modérée (+ 0.5%), le PIB aux prix de l'année précédente croît de 2.1% (- 0.5% en 2003).

L'incertitude toujours présente au sujet de l'ampleur et de la durée de la reprise explique en partie la persistance de la situation difficile sur le marché du travail. L'emploi en équivalents plein temps à fin décembre 2004 était inférieur de 0.6% au niveau de fin 2003. Un autre facteur a joué un rôle. En effet, la diminution de l'emploi dans les années 2001 et 2002 avait été relativement faible compte tenu de l'évolution du PIB réel, de sorte que les entreprises disposaient encore de capacités excédentaires au sein de leur personnel.

1.2 Evolution de la population étrangère

1. Les mouvements

En 2004, la population résidente permanente de nationalité étrangère a augmenté de 1,6 %, soit de 23'975 personnes pour atteindre un effectif de 1'495'008 personnes à fin décembre 2004. Le taux des étrangers par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente était de 20,2 %, contre 20,1 % une année auparavant.

De manière plus détaillée, les statistiques indiquent un bilan migratoire positif de 45'957 personnes (45'181 en 2003). 96'270 nouveaux immigrants en vue d'un séjour permanent (12 mois et plus) ont été admis en Suisse (en 2003 : 94'049). Le flux d'émigration a diminué (47'894 en 2004 contre 46'320 en 2003).

Parmi les nationalités en progression, les ressortissants d'origine allemande (19% des nouveaux immigrants) et portugaise (14%) demeurent depuis plusieurs années les plus importantes suivies par les Français (7%). L'immigration en provenance d'Italie (5.9%), d'Espagne (1.7%), de Turquie (1.7%) et de la Serbie et le Monténégro (5.9%) est en régression.

2. Les demandeurs d'asile et les réfugiés

A fin décembre 2004, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'élevait à 79'374 personnes contre 89'285 l'année précédente, soit une diminution de - 11.1%. Parmi ces personnes 24'271 avaient le statut de réfugié reconnu et 23'407 étaient admises à titre provisoire.

¹ Source : Office fédéral de la statistique, Comptes nationaux de la Suisse 2004.

En 2004, 14'248 personnes ont demandé l'asile en Suisse. Par rapport à l'année précédente, la diminution est de 6'789 demandes soit une baisse de 32.3%. Dans plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest les demandes ont également reculé de 20% en moyenne. La diminution plus marquée en Suisse peut être attribuée aux mesures prises en matière d'asile. On peut citer notamment la suppression de l'aide sociale aux personnes frappées d'une décision de non entrée en matière, l'accélération de la procédure d'asile et une politique soutenue dans l'exécution des renvois. Toutefois l'effectif des personnes en phase de renvoi, en particulier des personnes pour lesquelles il s'agit d'obtenir des documents de voyage, reste élevé.

Au total, 19'157 demandes ont été traitées en première instance, soit 8'157 de moins (-29.9%) que durant l'exercice précédent. L'asile a été octroyé à 1'555 personnes (2003:1'636) ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 9.2 % sur les décisions effectives (6.7% en 2003).

3. L'emploi des étrangers

En 2004, la population active de nationalité étrangère résidant de façon permanente² s'élevait à 817'000 personnes, en augmentation de 0.4%³ par rapport à 2003 contre une baisse de 0.2% des actifs occupés de nationalité suisse. Ainsi, une personne active occupée sur cinq (20.6%) parmi les résidents permanents était de nationalité étrangère en 2004. En outre, 251'000 frontaliers, détenteurs d'un permis de séjour de courte durée et requérants d'asile étaient actifs en Suisse (+ 0.4%, par rapport à 2003).

Parmi les actifs occupés de nationalité étrangère résidant de façon permanente, 508'000 ou 62.2% sont des ressortissants de l'UE des 25 ou d'un pays de l'AELE. Par rapport à 2003, on constate une nette progression du nombre des actifs occupés venant du Nord et de l'Ouest de l'Europe (+ 3.8%, + 7'000), celui des ressortissants allemands ayant le plus augmenté (+ 7.9%, + 6'000).

Le taux de chômage est resté stable. A fin décembre 2004, il était de 4% contre 4.1% fin 2003. Le taux de chômage de la population active étrangère s'élève à 7,4% (66'163 personnes), dépassant nettement celui des Suisses (3%, 92'253 personnes)⁴.

² Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active, 2e trimestre 2004 (cf. chapitre 4).

³ Cette augmentation de 0.4% est calculée sur un effectif de 814'000 étrangers actifs permanents en 2003 (chiffre révisé par l'OFS; le rapport SOPEMI 2003 mentionnait un effectif provisoire de 809'000). En 2002, la Suisse comptait 829'000 personnes actives occupées de nationalité étrangère.

⁴ Source : Secrétariat à l'économie, Seco.

2. LES FLUX MIGRATOIRES EN 2004

2.1 Introduction

Après avoir nettement progressé en l'an 2000, la croissance économique a connu un ralentissement d'une ampleur inattendue les trois années suivantes. Ainsi, le PIB a stagné aux prix de l'année précédente en 2002 et 2003. Cette faible croissance est notamment due à l'évolution dans le secteur des intermédiaires financiers (dont le recul a toutefois été moins marqué en 2003). L'année 2004 peut être considérée comme une année de reprise avec une progression du PIB de 2.1% aux prix de l'année précédente⁵.

En 2004, les dépenses de consommation des ménages privés qui représentent plus de 60% du PIB ont cru de 1.4% aux prix de l'année précédente. Les incertitudes économiques et la situation sur le marché du travail ont affecté le moral des ménages et ont empêché une croissance plus forte de leur dépense de consommation. Les investissements en biens d'équipement ont enregistré une croissance (+ 2.7% aux prix de l'année précédente) ainsi que ceux dans la construction (+ 4.1%). Les investissements dans le bâtiment (+ 5.7%) ont été stimulés par une très forte hausse de la construction de logements, favorisée par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt hypothécaires. En outre, la contribution extérieure a atteint un nouveau niveau record en 2004. On a relevé une progression particulièrement forte des exportations de produits de l'industrie chimique et des machines qui a permis une hausse exceptionnelle (+ 3.5% aux prix de l'année précédente) de la demande globale à savoir la demande intérieure plus les exportations.

En 2004, malgré une croissance économique modérée, les chiffres montrent une stagnation du marché suisse du travail. Le nombre d'actifs occupés et celui des emplois sont restés inchangés. Convertis en équivalents plein temps, les emplois sont toujours en baisse (- 0.6%, - 17'100 par rapport à fin 2003) aussi bien dans le secteur secondaire (- 1.4%, - 13'000) que dans le tertiaire (- 0.2%, - 4'100)⁶. Dans le secteur secondaire, le recul le plus fort a été observé dans l'industrie, en particulier dans l'industrie manufacturière (branches des machines, des instruments de précision et de l'horlogerie). Dans le bâtiment, l'emploi, a connu une évolution légèrement positive. Dans le secteur des services, des tendances positives se sont manifestées dans les domaines de la santé, de l'administration publique et des activités des agences de voyage. L'emploi a évolué à la baisse essentiellement dans l'hôtellerie/restauration et l'enseignement.

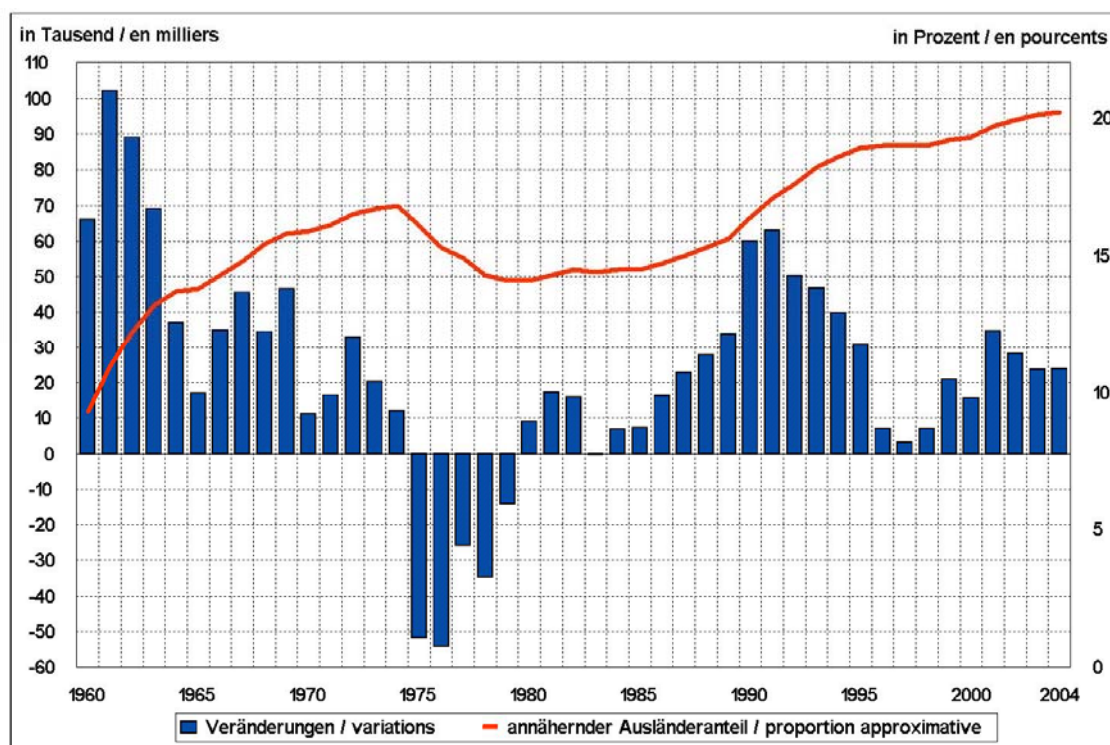
Pour le bilan des mouvements qui se sont produits au sein de la population étrangère résidente, le tableau 1 en annexe offre une première idée du phénomène.

⁵ Source : Office fédéral de la statistique, comptes nationaux de la Suisse 2004.

⁶ Source : Indicateurs du baromètre de l'emploi publié par l'Office fédéral de la statistique. Les nouveaux emplois à temps partiels (+ 2.6% fin 2004) n'ont pas réussi à compenser la suppression des emplois à pleins temps (-1,1%).

Graphique 1: Evolution de la population résidente étrangère depuis 1960

Veränderungen der ständigen ausländischen Wohnbevölkerung / annähernder Ausländeranteil, seit 1960
Variations de la population résidente permanente étrangère / proportion approximative, depuis 1960



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des Migrations

Le bilan de la population résidente permanente étrangère par effectif⁷ fin 2004 est stable par rapport à l'année 2003 (+ 23'975 contre 23'721 en 2003). L'effectif des étrangers s'est établi à 1'495'008 personnes à fin décembre 2004. Rappelons que le taux annuel de croissance de la population résidente permanente étrangère s'était ralenti de 1991 à 1996. Ce taux s'est stabilisé de 1996 à 1998 pour recommencer à croître ensuite, passant de 1,1% en 2000 à 1,6% en 2003 et en 2004 (2% en 2002). La proportion des étrangers dans la population totale est passée de 20,1% en 2003 à 20,2% en 2004.

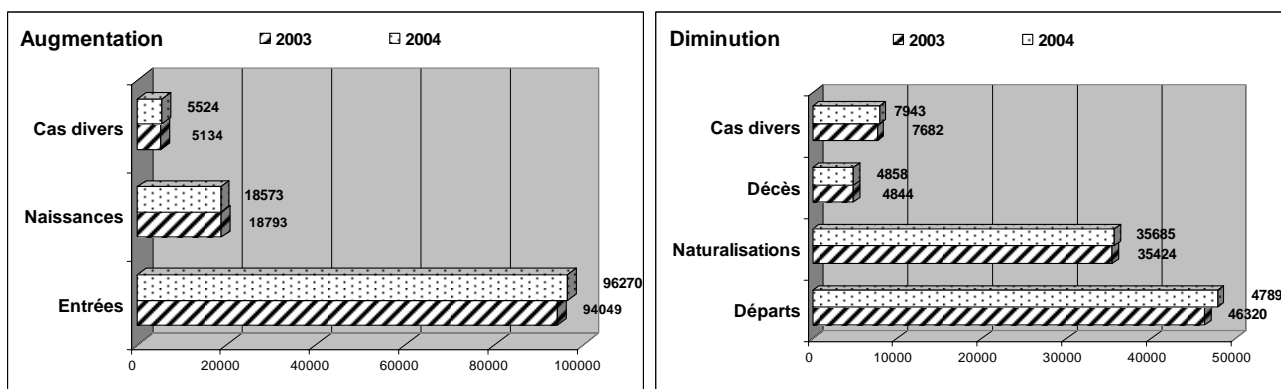
Il est à souligner que les personnes au bénéfice d'une autorisation de courte durée (p.ex. travailleurs temporaires, prestataires de services, musiciens, artistes et stagiaires)⁸, les fonctionnaires des organisations internationales et d'administrations étrangères et les membres de leur famille (dont la présence en Suisse n'est pas soumise à la réglementation en matière migratoire), ainsi que les demandeurs d'asile dont les cas sont encore en suspens, ne sont pas compris dans la population étrangère résidente de façon permanente. Si l'on prenait en compte toutes ces catégories, la proportion des étrangers serait de 21,7% à fin décembre 2004 comme en 2003.

⁷ La population résidente permanente étrangère comprend les étrangers qui séjournent en Suisse depuis un an au moins et qui sont titulaires d'une autorisation de séjour, d'établissement ou de séjour de courte durée excédant 12 mois. Ne sont pas comprises les personnes relevant du domaine de l'asile ainsi que les fonctionnaires internationaux et les diplomates.

⁸ Les ressortissants qui résident en Suisse durant moins d'une année et qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à douze mois compose la population résidente non permanente étrangère.

Le total de l'augmentation de la population étrangère résidente permanente (120'367) se justifie par les entrées dans le pays (96'270 dont 28'142 changements de statuts vers la population résidente permanente étrangère), par des naissances (18'573) et des cas divers (5'524 y compris les réactivations). Le total de la diminution (96'380) résulte essentiellement des départs de Suisse (47'894), des naturalisations (35'685), des décès (4'858) et par d'autres diminutions (7'943 - 12 de compensation entre l'effectif et les mouvements).

Graphique 2: Augmentation et diminution de l'effectif de la population résidente étrangère par motifs en 2003 et 2004



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

2.2 Les entrées de ressortissants étrangers (vers la population permanente résidente)

En 2004, 96'270 ressortissants étrangers sont entrés en Suisse contre 94'049 l'année précédente en vue d'un séjour permanent (douze mois ou plus). Parmi ces ressortissants étrangers, la proportion des femmes étrangères se montait à 48.5% du total des entrées alors qu'en 2003 elle était de 49.7%. 73'871 personnes ont obtenu une autorisation de séjour⁹ (soit - 4'042 par rapport à 2003), 3'379 (-717) sont devenus titulaires d'une autorisation d'établissement¹⁰ et 19'020 ont reçu un permis de courte durée égal ou supérieur à douze mois (+6'980)¹¹. Les principales caractéristiques de ces « primo-immigrants » sont exposées ci-dessous¹².

2.2.1 Les personnes actives occupées

Le nombre d'étrangers qui sont entrés en Suisse en vue d'y exercer une activité lucrative de manière permanente a légèrement augmenté par rapport à 2003. Il s'est élevé à 39'951 per-

⁹ Ressortissants étrangers entrés en Suisse avec un motif précis, en vue d'y effectuer un séjour prolongé avec ou sans activité lucrative. Le permis de séjour est délivré pour une durée limitée d'un an au minimum (cinq ans pour les ressortissants de l'UE-15 et AELE) et peut être prolongé.

¹⁰ Ressortissants étrangers ayant séjourné en règle générale durant cinq ans (UE/AELE, USA, Canada) ou dix ans (autres Etats) en Suisse. L'autorisation d'établissement donne droit à un séjour d'une durée illimitée et ne peut être assortie de conditions. Ce dernier chiffre englobe notamment tous les titulaires d'un permis d'établissement qui avaient annoncé leur départ pour retourner provisoirement à l'étranger, tels ceux qui ont regagné leurs pays pour y accomplir leur service militaire.

¹¹ Ressortissants étrangers entrés en Suisse avec un motif précis au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une durée inférieure à une année et dont la validité a été prolongée pour une durée totale égale ou supérieure à douze mois. Jusqu'en 2001, les titulaires d'un permis de courte durée \geq 12 mois sont compris dans les titulaires d'un permis de séjour.

¹² Bien que les titulaires du permis d'établissement ne soient pas de véritables « primo-immigrants ».

sonnes (+ 4'555 par rapport à 2003). Les personnes actives représentent ainsi le 41.5% des étrangers entrés en Suisse en 2004 (contre 37.6% en 2003).

L'étude des mouvements migratoires selon le sexe montre que les hommes constituent la majorité des flux de travailleurs migrants. En 2004, 26'449 travailleurs étrangers (66%) et 13'502 travailleuses étrangères (34%) sont entrés en Suisse.

Nous reviendrons de manière plus détaillée sur cette catégorie d'étrangers au chapitre 4.

2.2.2 Les autres «primo-immigrants»

56'319 ressortissants étrangers sont entrés en Suisse en 2004 sans activité lucrative (- 2'334 par rapport à 2003).

Dans l'ensemble, 38'836 personnes sont entrées en Suisse dans le cadre du regroupement familial en 2004¹³ (-1'393). Ainsi, 40.3% (42.8% en 2003) du total des «primo-immigrants» ont reçu une autorisation de séjour ou d'établissement sur la base des dispositions réglant le regroupement familial dont le 11.1% concerne le regroupement familial d'étrangers avec conjoint suisse. 31.7% des personnes séjournant pour une longue durée (30'487, + 5'816 par rapport à 2003) sont entrées en Suisse dans le cadre des contingents officiels de main d'œuvre (voir tableau ci-dessous). Le troisième motif principal d'immigration par ordre d'importance est la formation et le perfectionnement professionnel (13.5% soit 13'003 personnes).

Tableau : Motifs les plus importants d'immigration

<i>Répartition de l'ensemble des immigrants</i>	<i>Flux 2004</i>	<i>% du total</i>
<i>Total</i>	<i>96'270</i>	<i>100</i>
Regroupement familial	38'836	40.3
Etrangers avec activité lucrative contingentée	30'487	31.7
Etrangers avec activité lucrative non contingentée	3633	3.8
Etrangers sans activité lucrative	4'765	4.9
Formation et perfectionnement professionnel	13'003	13.5
Retour en Suisse	148	0.1
Réfugiés reconnus	1007	1
Cas de rigueur (motifs humanitaires)	3'344	3.5
Autres entrées en Suisse	1'047	1.2

Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des Migrations, (ODM)

2.2.3 La nationalité des «primo-immigrants»

En 2004, l'immigration en provenance des Etats de l'UE-25/AELE (57'277 ou 59.4% contre 50'103 ou 53.3% en 2003, + 14.3%) demeure, pour la deuxième année consécutive, supérieure à celle des Etats tiers (38'993 contre 43'946 en 2003, - 11.2%). Ce résultat est la

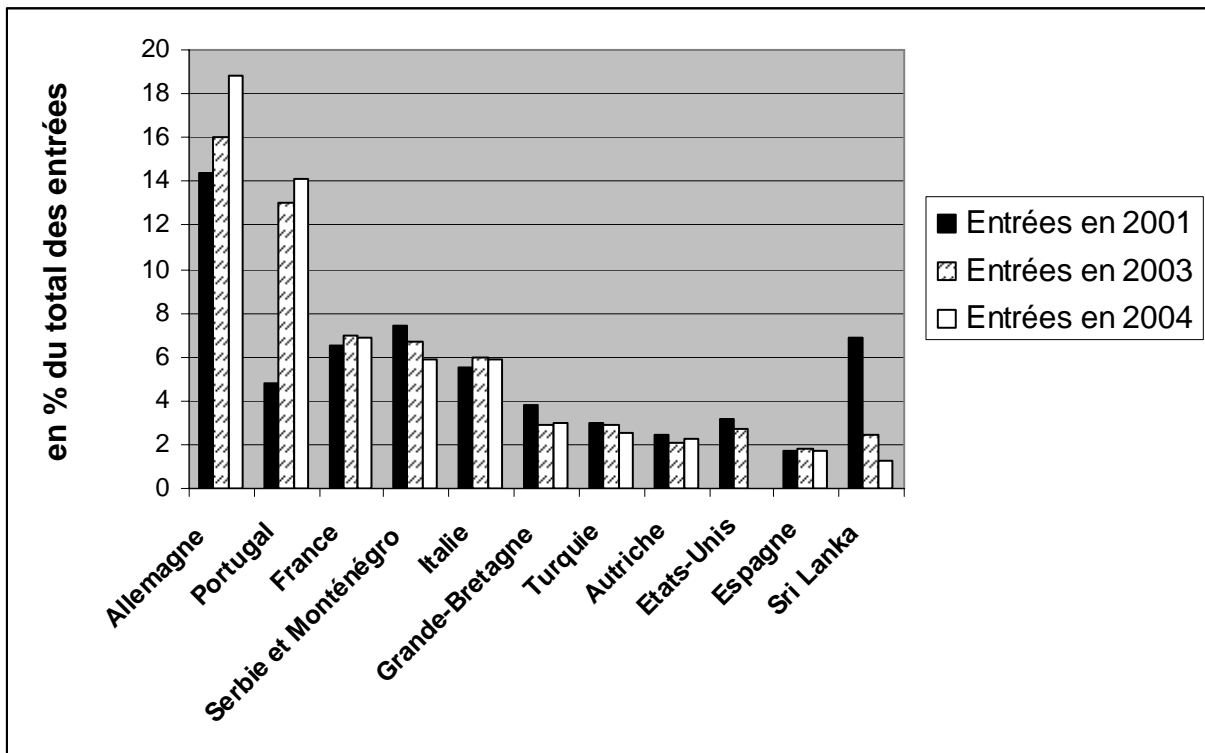
¹³ Il s'agit des conjoints étrangers de ressortissants suisses et leurs enfants ainsi que des conjoints étrangers de personnes titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement et de leurs enfants.

conséquence de l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes aux Etats de l'UE-15/AELE, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002, mais aussi de la diminution du nombre d'immigrés des Etats de l'ancienne Yougoslavie.

Parmi les 96'270 nouveaux immigrés, les Allemands demeurent depuis 1991 le flux le plus important : 18'100 ou 18.8% contre 16% en 2003 (+ 3'163). Suivent les Portugais (13'593 ou 14.1% contre 13% en 2003, + 1'323) puis en 3^{ème} place les ressortissants français (6'674 ou 6.9% contre 7% en 2003, + 27). Les entrées de ressortissants de la Serbie et du Monténégro 5'678 ou 5.9% contre 6.7% en 2003 continuent à diminuer (- 634). Les Italiens (5'715 ou 5.9% contre 6,0% en 2003, + 69) demeurent stables.

Les ressortissants turcs avec 2'407 (- 342) personnes ont immigré essentiellement pour des motifs de regroupement familial alors que les 1'240 (- 994) Sri Lankais ont obtenu principalement une autorisation de séjour pour des motifs d'extrême gravité ou en raison de considérations de politique générale.

Graphique 3: Evolution récente des étrangers entrés en Suisse, par nationalité, depuis 2001



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

Tableau : Evolution des flux d'immigration selon les régions du monde

Régions	1994	1996	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Europe	85'340	60'855	59'561	60'642	67'003	70'333	67'581	71'627
UE-25, AELE	47'488	45'276	41'510	44'254	48'023	52'270	52'214	57'277
Afrique	3'417	3'522	4'589	4'987	5'721	5'771	5'420	5'012
Amérique du Nord	3'370	3'687	4'238	4'523	4'624	3'936	3'390	3'499
Amérique centrale	1'269	1'321	1'494	1'471	2'057	1'713	1'490	1'416
Amérique du Sud	2'525	2'853	3'438	3'566	4'042	4'222	3'957	3'891
Asie	7'186	7'100	11'746	11'466	17'011	15'184	11'638	10'259
Océanie	484	447	757	768	875	694	555	541
Total	103'613	79'708	85'838	87'448	101'353	101'876	94'049	96'270

Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

2.2.4 La répartition des « primo-immigrants » par branche économique

Les données détaillées y relatives se trouvent dans le schéma no 1 à la page suivante.

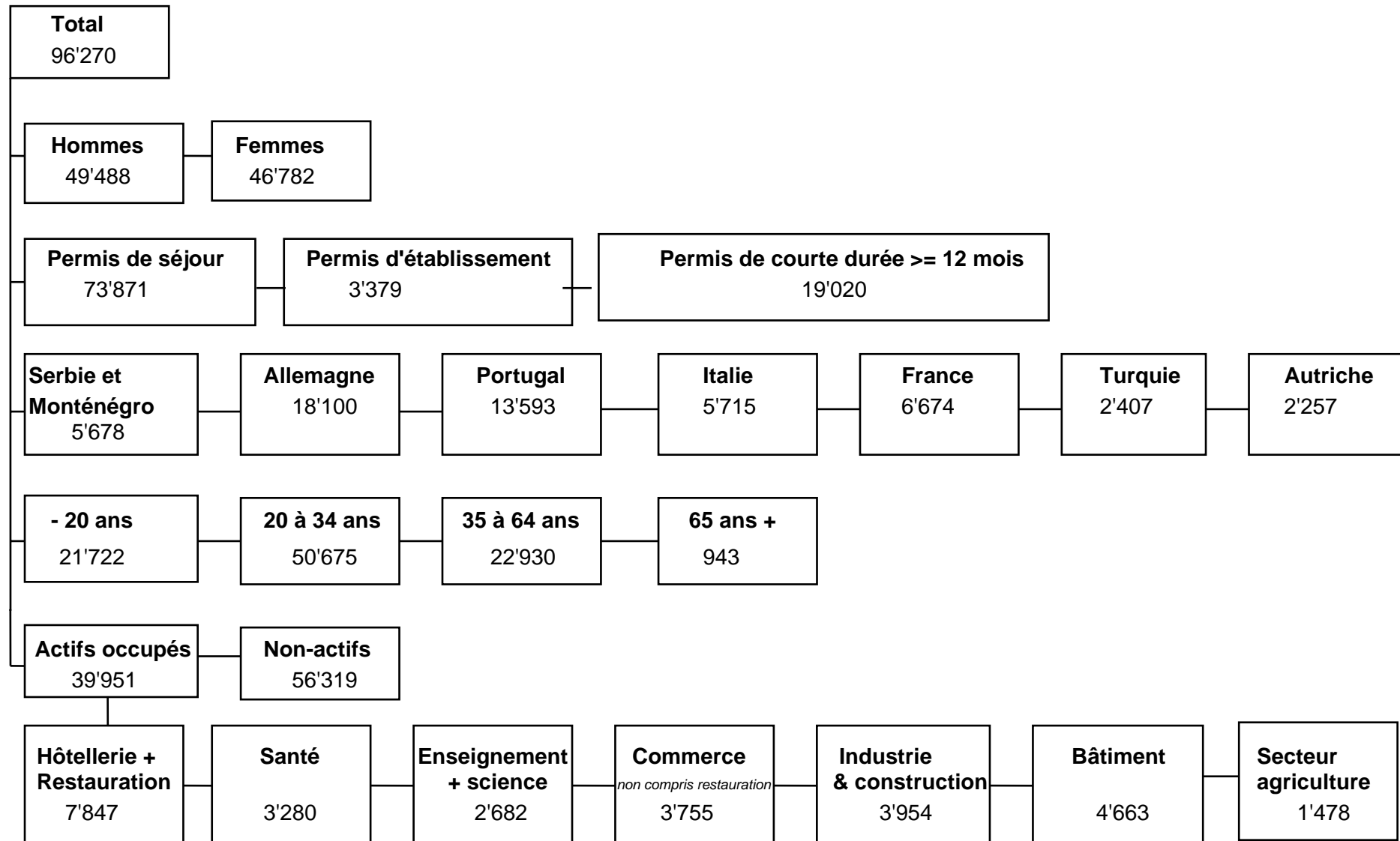
Les ressortissants qui entrent en Suisse en vue de faire partie de la population active résidente permanente étrangère ont occupé un emploi essentiellement dans le secteur des services (71.7% ou 28'639 personnes). Le commerce¹⁴ (3'755), la restauration (7'847) mais également le domaine de la santé (3'280), de l'informatique ainsi que le conseil en entreprises (4'811) attirent le plus de nouveaux immigrants. Ils ne sont par contre que 3,6% à venir travailler dans le secteur de l'agriculture (1'478 primo-immigrants). 9'834 migrants ou 24.6% ont obtenu une autorisation de séjour en vue d'un séjour permanent pour travailler dans le secteur de l'industrie et des métiers.

18% des ressortissants de l'UE-25/AELE admis en 2004 exercent une profession dans la restauration et l'hôtellerie, 9.8% dans l'industrie du bâtiment et 9.6% sont actifs en qualité d'entrepreneurs ou directeurs. 26% des personnes actives de nationalité portugaise exercent une profession dans l'industrie du bâtiment¹⁵ et également 26% dans l'hôtellerie/restauration. Les immigrants allemands exercent des professions dans la restauration et l'hôtellerie (13.3%), 11.7% sont des entrepreneurs ou directeurs et 6.6% sont actifs dans les professions de la médecine humaine et pharmacie.

¹⁴ La branche "Commerce" comprend le commerce de gros, les intermédiaires du commerce, le commerce de détail et les réparations.

¹⁵ Sur l'ensemble des étrangers, cette profession est ainsi occupée à 64.4% par des personnes d'origine portugaise.

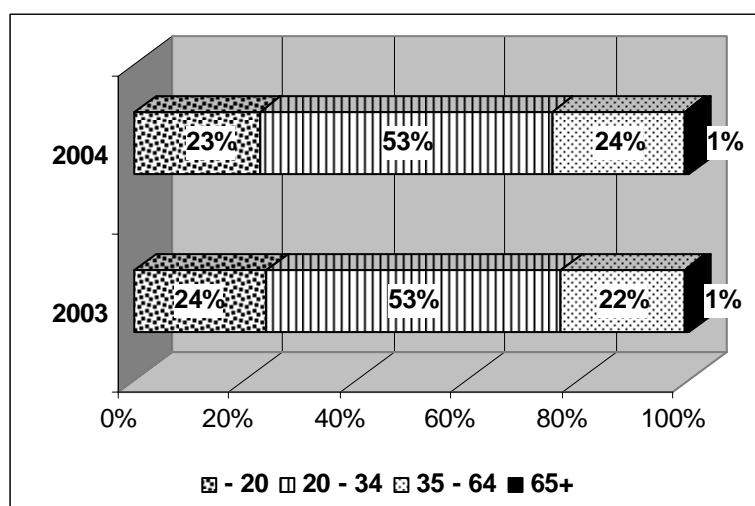
Schéma no 1: Les entrées de la population résidente permanente étrangère en 2004



2.2.5 L'âge des « primo-immigrants »

La ventilation par classe d'âge des « primo-immigrants » montre qu'en 2004, 50'675 ressortissants étrangers, soit 52.6% de l'ensemble des entrées en Suisse (53% en 2003), étaient âgés de 20 à 34 ans; 22.6% ou 21'722 étaient des jeunes de moins de 20 ans (23.7% en 2003) tandis que 23.8% des immigrants, soit 22'930 personnes, avaient entre 35 et 64 ans, contre 22% en 2003. La part des personnes âgées de plus de 65 ans se maintient à 1% avec 943 personnes.

Graphique 4: Répartition des « primo-immigrants » par classe d'âge en 2003 et 2004



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

2.2.6 Demandeurs d'asile et réfugiés¹⁶

1. Demandes d'asile en 2004

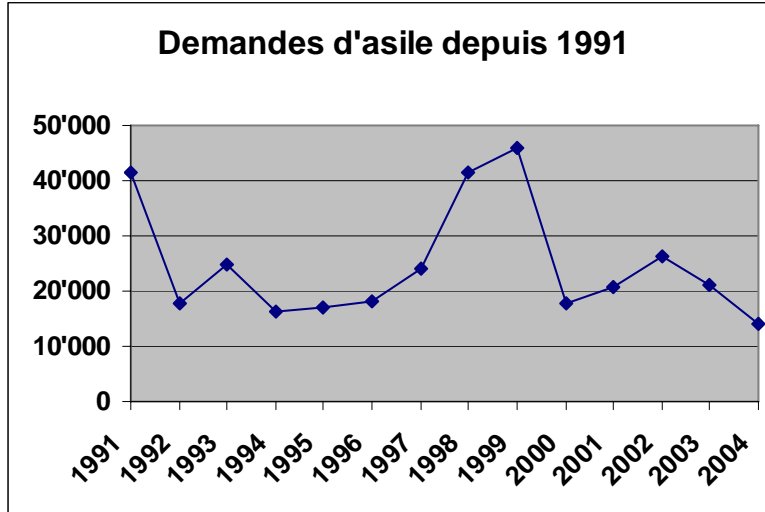
Durant l'année 2004, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 816 (décembre) et 1'720 (mars). Les variations étaient d'ordre comparable en 2003, mais les extrêmes étaient nettement plus élevés, soit entre 1'500 (décembre) et 2'222 (janvier).

Sur les 14'248 demandes d'asile enregistrées durant l'année 2004 (baisse de 32.3%), 1'777 (12.5%) provenaient de la Serbie et Monténégro (2'953 l'année précédente), 1'154 (8.1%) de la Turquie, 731 (5.1%) de la Géorgie, 631 (4.4%) de l'Irak et 624 (4.4%) de la Bulgarie. État et continent inconnus figurent en 6e position, avec 601 demandes (4.2%), suivie de la Somalie, 592 personnes (4.2%) et de la Russie avec 505 personnes (3.5%). En 2003, déjà, la Serbie et Monténégro ainsi que la Turquie occupaient la première et la deuxième place du classement. La Bulgarie, la Somalie et le Nigéria font désormais leur apparition dans la liste des dix premiers pays de provenance. Par contre, la Bosnie et Herzégovine, la Guinée et le Congo RDC n'y figurent plus en 2004.

¹⁶ Nous rappelons que, contrairement aux réfugiés auxquels on a accordé l'asile, les requérants d'asile ne figurent ni dans les statistiques relatives aux flux (entrées et sorties d'étrangers), ni dans celles relatives à la population étrangère résidente.

A elles seules, les demandes des ressortissants de ces dix pays représentent un peu moins de la moitié de l'ensemble (47.3%).

Graphique 5: Nombre de personnes ayant demandé l'asile politique de 1990 à 2004



Source : Office fédéral des migrations (ODM)

2. Cas traités en 2004

Au total, 19'157 demandes d'asile ont été traitées en première instance (-29.9%). L'asile a été octroyé à 1'555 personnes ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 9.2% sur les décisions effectives (les retraits et les radiations n'étant pas pris en compte). 10'080 décisions négatives ont été rendues.

Cette moyenne recouvre en réalité des taux relativement différents selon les pays. Pour la Turquie, le taux se situe à 31.6% et pour l'Irak à 29.3%. Il est de 21.4% pour la Bosnie et Herzégovine et de 4.3% pour la Serbie et Monténégro. Enfin, le taux est de 60.8% pour la Tunisie, de 33.5% pour le Togo et de 33.3% pour l'Afghanistan.

Parmi les 1'555 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 1'059 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 496 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel. 4'198 personnes ont reçu une admission provisoire, soit une augmentation de 8% par rapport à 2003. La majeure partie des admis provisoires est composée de ressortissants de la Serbie et Monténégro et de la Bosnie et Herzégovine. Durant le même laps de temps, 4'784 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu une autorisation de séjour conformément au droit commun des étrangers, soit pour raisons humanitaires soit, notamment, à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

Tableau : Demandes traitées en première instance en 2003 et 2004

	2003	2004	Variation en chiffres	Variation en %
Octroi de l'asile	1'636	1'555	-81	-5
Taux de reconnaissance (%)	6.7	9.2	-	37.3
Décisions négatives	14'823	10'080	-4'743	-32.0
Décisions de non-entrée en matière	7'832	5'193	-2'639	-33.7
Retraits / radiations	3'023	-2'329	-694	-23.0
Total	27'314	19'157	-8'157	-29.9
Cas en suspens	10'534	6'251	-4'283	-40.7

Source : Office fédéral des migrations (ODM)

3. Départ en 2004

De janvier à décembre 2004, on a enregistré davantage de départs ou sorties de statistique (19'730) que de demandes d'asile (14'248). Durant la même période, 2'598 (2'981) personnes sont rentrées de manière autonome dans leur patrie et 2'330 (2'858) ont été reconduites dans leur pays ou dans un état tiers au terme de la procédure d'asile. Par ailleurs, on a relevé 10'525 départs non officiels (10'454). En raison d'une décision de non entrée en matière, 3'134 personnes ont quitté le processus d'asile. A ces départs, il faut ajouter le classement de séjour pour 1'143 personnes (1'580) par mesures administratives relevant de la compétence des cantons. Au total, on a enregistré 10,4 pour cent d'augmentation des départs et sorties du processus asile par rapport à l'année 2003 (+ 1'857).

Règlementation en ce qui concerne l'exercice d'une activité lucrative relevant du domaine d'asile

Pendant les trois premiers mois qui suivent le dépôt de la demande d'asile, le requérant n'a pas le droit d'exercer une activité lucrative. Lorsque le marché de l'emploi et la situation économique le permettent, les autorités cantonales compétentes autorisent les requérants d'asile et les personnes à protéger à exercer une activité lucrative. Quiconque a obtenu l'asile ou y a été admis provisoirement comme réfugié en Suisse est autorisé à y exercer une activité lucrative.

4. Effectifs des personnes relevant du domaine de l'asile

L'effectif des personnes dans le processus *Asile en Suisse* (total des personnes dans le processus *Procédure* ou *Exécution du renvoi*, plus les admissions provisoires) s'établit à 55'103 à fin décembre 2004, ce qui représente une diminution de 9'453 personnes (- 14,6 %) par rapport à fin décembre 2003. A la fin de l'année sous revue, 14'231 personnes étaient enre-

gistrées dans le processus *Exécution du renvoi*, soit 3'091 (- 17,8 %) de moins qu'un an auparavant. Parmi elles, 9'385 étaient en attente d'obtention de documents (- 13,2 %). Parmi les personnes dans le processus Exécution du renvoi, 39,4 % provenaient de la Subsahara (Total Afrique sans l'Afrique du Nord) et 19,4 % de l'Europe du Sud-est et de Turquie. 23'407 personnes étaient admises à titre provisoire à la fin décembre 2004.

Malgré la diminution du nombre des personnes dans le processus Exécution du renvoi, l'effectif reste élevé. En fait, le problème réside essentiellement dans le nombre toujours élevé des personnes auxquelles il y a lieu de procurer des documents de voyage pour leur retour. Fin 2004, le nombre les plus élevés de personnes faisant l'objet d'une procédure d'obtention de documents de voyage concernaient des ressortissants des dix pays de provenance suivants : l'Ethiopie, la République démocratique du Congo, la Guinée Conakry, l'Algérie, le Nigeria, l'Erythrée, la Serbie et Monténégro, le Bangladesh, le Cameroun et l'Irak. En outre, il importe de ne pas négliger le nombre important de personnes dont la nationalité est inconnue (1'377).

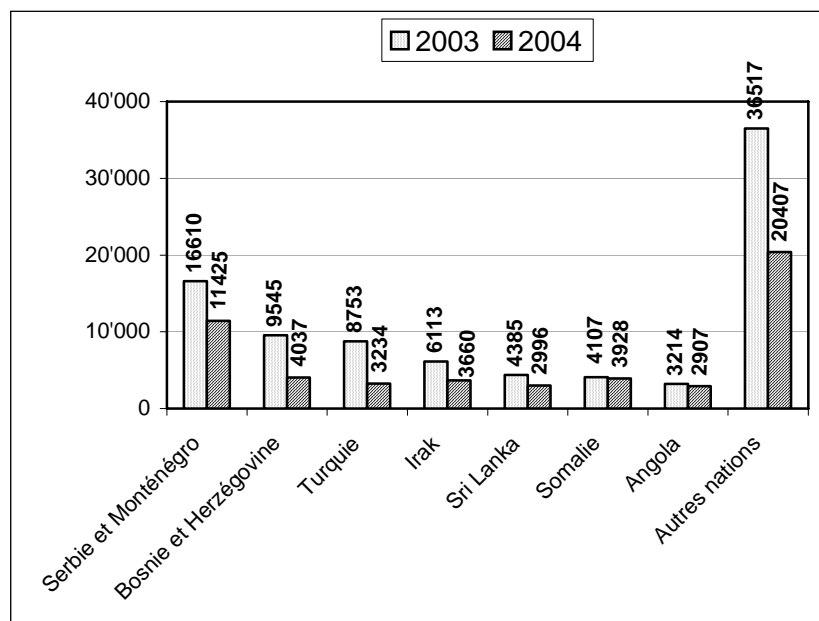
(Voir tableau 2 en annexe)

Tableau : Effectif des personnes relevant du domaine de l'asile

Effectifs à la fin de l'année 2004	Effectifs	en % du total	Variation en %
Processus Procédure	17'465	22	-26.9
Admissions provisoires	23'407	29.5	+0.2
Processus d'exécution du renvoi	14'231	17.9	-17.8
Total processus "Asile en Suisse"	55'103	69.4	-14.6
Réfugiés reconnus	24'271	30.6	-1.9
Personnes relevant du domaine de l'asile	79'374	100	-11.1

Source : Office fédéral des migrations (ODM)

La Serbie et Monténégro reste en tête de l'effectif dans le processus "Asile en Suisse" avec 11'425 personnes (20.7%). Il est suivi de la Bosnie et Herzégovine, avec 4'037 personnes (7.37%). La Somalie occupe la troisième place, avec 3'928 personnes (7.1%), l'Irak la quatrième position avec 3'660 ressortissants (6.6%) et la Turquie, la cinquième, avec 3'234 personnes (5.9%). Viennent ensuite le Sri Lanka, l'Angola et le Congo RDC avec respectivement 5.4% (2'996), 5.3% (2'907) et 4.6% (2'509). Autres pays : 20'407 ou 37%.

Graphique 6 : Personnes dans le processus "Asile en Suisse" par nations en 2004

Source : Office fédéral des migrations (ODM)

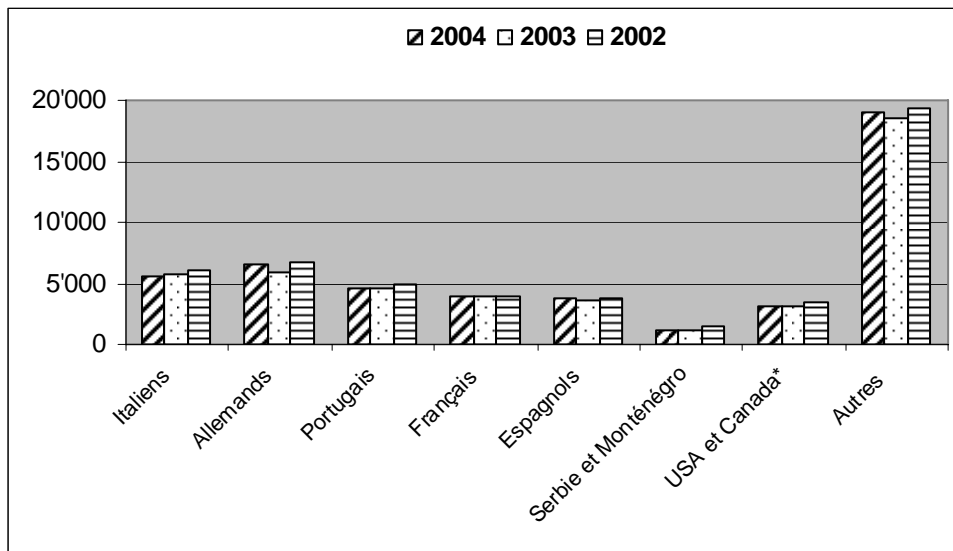
2.3 Les départs de ressortissants étrangers¹⁷

En 2004, 47'894 étrangers (46'320 en 2003) ont quitté le territoire suisse, ce qui représente une augmentation de 1'574 unités par rapport à 2003. Depuis les années 80, la courbe des départs est étale avec une propension à la baisse depuis les années 90. Il s'agit du premier léger accroissement depuis 1996.

2.3.1 Les départs selon la nationalité

En 2004, 5'653 Italiens (11.8%) ont quitté la Suisse; ils ont été imités par 6'564 Allemands (13.7%), 4'611 Portugais (9.6%), 4'016 Français (8.3%) et 3'807 Espagnols (7.9%). Parmi les principales nationalités, hors UE, on citera les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique et Canada avec 3'051 émigrants (6.3%) et de la Serbie et du Monténégro, avec 1'186 émigrants (2.4%). Ainsi, le 66.9% des émigrants sont des ressortissants des Etats de l'UE-25 et de l'AELE. Ce taux se situait à 69,6% en 1990 et à 83,1% en 1975 pour l'UE-15/AELE.

¹⁷ Pour une vision récapitulative, voir schéma no 2 ci-après.

Graphique 7 : Répartition des départs de migrants par nationalité en 2002, 2003 et 2004

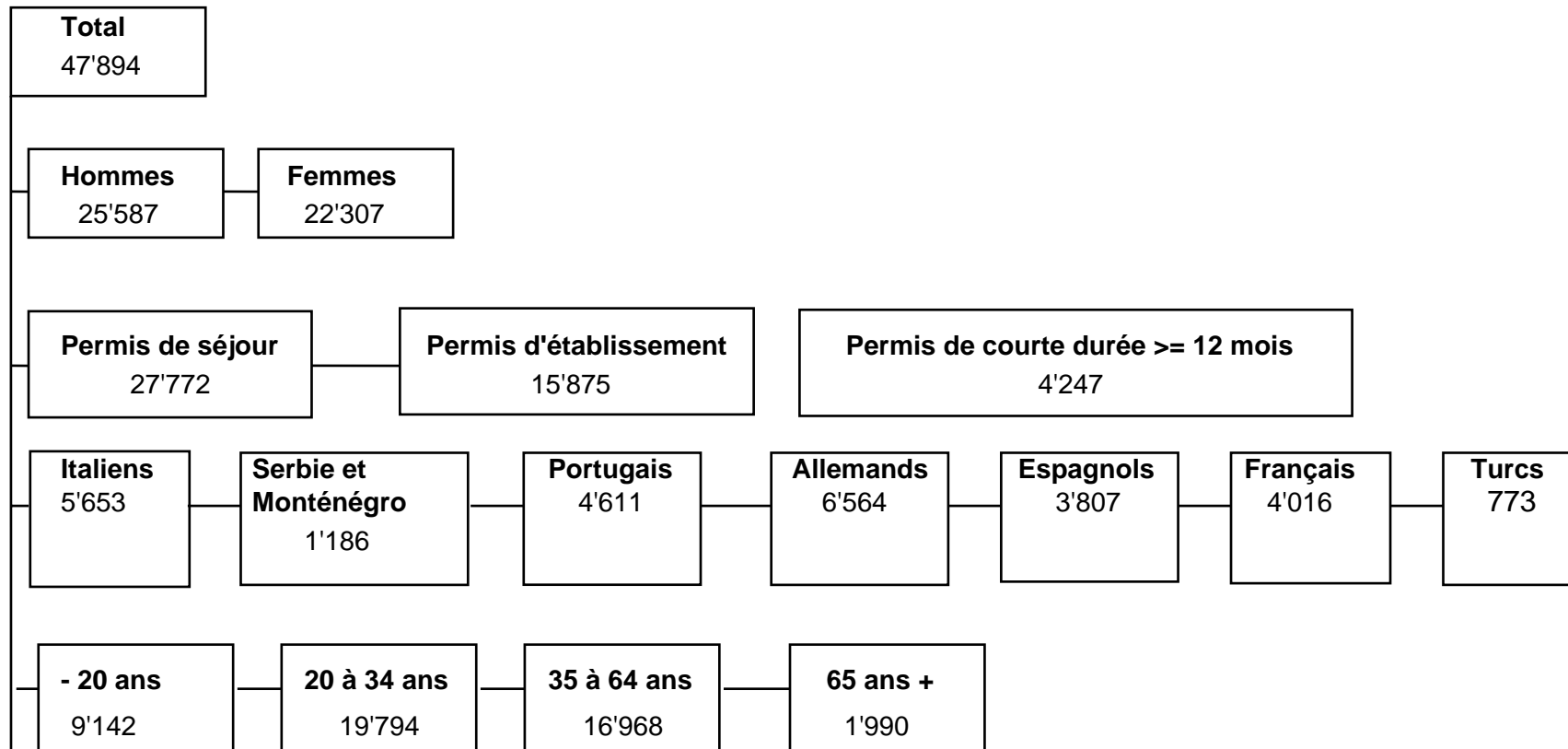
* chiffres 2002 sans Canada

Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

2.3.2 Les départs selon le sexe et l'âge

En 2004, 25'587 hommes - soit 53.4% du total des départs - et 22'307 femmes (46.6%) ont quitté la Suisse; par rapport aux années précédentes, la proportion des femmes est stable. Selon la classification par classe d'âge, les personnes les plus nombreuses à quitter la Suisse étaient âgées de 20 à 34 ans avec 19'794 départs constatés, soit 41.3% du total des départs. 9'142 ou 19.1% avaient moins de 20 ans et 16'968, soit 35.4% étaient âgées de 35 à 64 ans. 4.2% des personnes, soit 1'990, ayant quitté le pays en 2004, avaient plus de 65 ans.

Schéma no 2: Départs de la Suisse de la population résidente permanente étrangère en 2004



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des Migrations

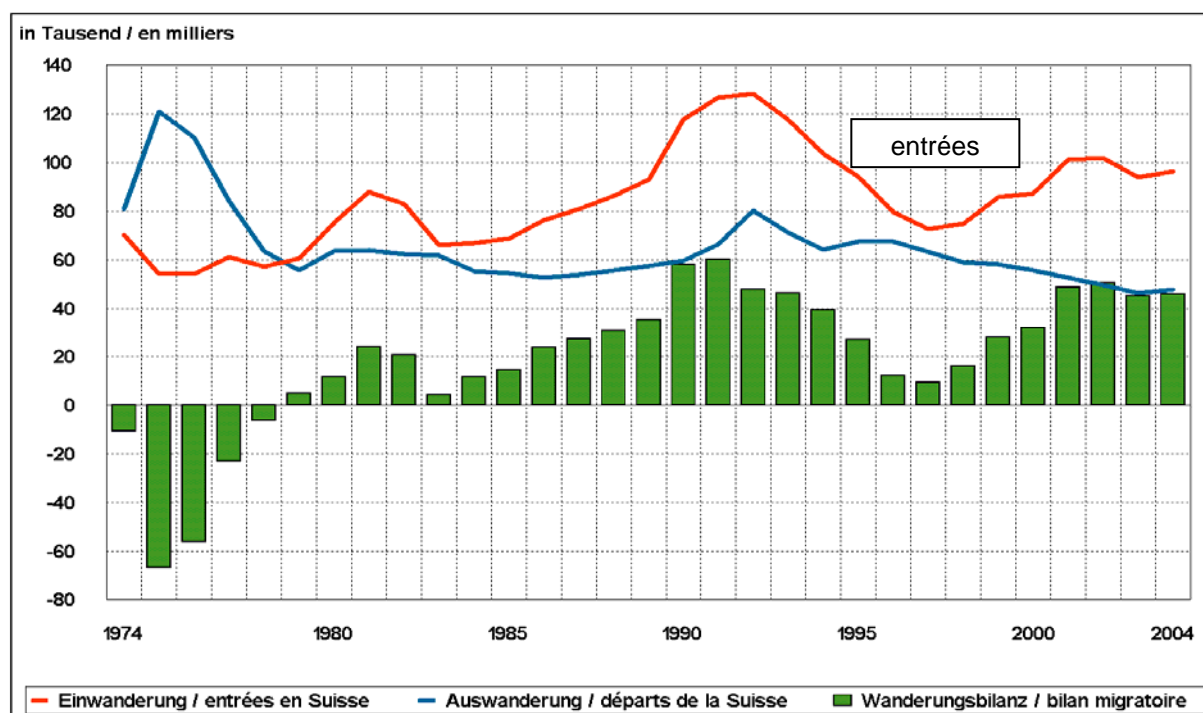
2.4 Bilan migratoire

Le bilan migratoire résulte de la différence entre le nombre d'entrées en Suisse et le nombre de départs de la Suisse de ressortissants étrangers au cours de l'année civile considérée. Sont également pris en compte les autres augmentations, respectivement diminutions (mouvements correctifs de la population résidente permanente induits par des raisons techniques ou comptables).

On constate que l'excédent du solde migratoire n'a cessé de croître entre 1983 (4'278) et 1991 (60'221), année où il a atteint son maximum, pour subir une baisse conséquente de 20,6% à 47'810 personnes en 1992, confirmée en 1993 avec 46'472 personnes. L'année 1997 a enregistré le solde positif le plus bas de la décennie avec 9'329 personnes. Depuis 1998, on enregistre une croissance importante du solde migratoire. Pour l'année 2004, le bilan se maintient au même niveau que 2003. Le nombre des ressortissants étrangers entrés en Suisse en vue de faire partie de la population résidente permanente était supérieur de 45'957 (2003 : 45'181) à celui des ressortissants étrangers qui ont quitté la Suisse.

Graphique 8:

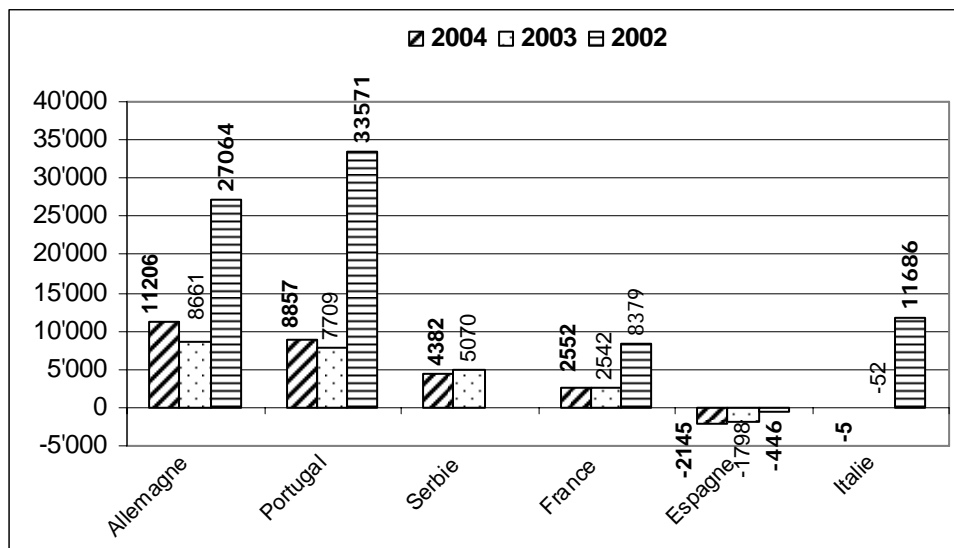
Einwanderung, Auswanderung und Wanderungsbilanz, seit 1974
Entrées en Suisse, départs de la Suisse et bilan migratoire, depuis 1974



Bilan migratoire des principaux pays: Le comportement face à l'immigration ou l'émigration de Suisse varie fortement selon les pays d'origine des ressortissants étrangers. L'immigration nette des ressortissants des pays de l'UE-25 et de l'AELE se monte à + 24'252 en 2004. L'excédent migratoire est ainsi constitué à 52,8% par les ressortissants de l'UE-25/AELE (43% en 2003). L'Allemagne enregistre le solde migratoire le plus important de

l'année 2004 (+ 11'206 personnes), suivie par les ressortissants portugais (+8'857), les Serbes et Monténégro (+4'382) et les Français (+2'552). L'Espagne et l'Italie possèdent un solde migratoire négatif de, respectivement, - 2'145 et - 5.

Graphique 9 : Solde des mouvements migratoires par nationalité en 2002, 2003 et 2004



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

L'analyse par âge confirme en 2004, un fort excédent migratoire pour la classe des 20-34 ans (30'881 contre 30'066 en 2003). Pour les jeunes de moins de 20 ans, l'excédent migratoire a légèrement diminué en 2003 (12'580 contre 13'066 l'année précédente). La tranche 35-64 ans est supérieure à 2003 (5'962 contre 4'894). La tranche des plus de 65 ans est relativement stable (- 1'047 contre - 891 en 2003). L'excédent de jeunes immigrants a donc un effet atténuant sur le vieillissement de l'ensemble de la population résidant en Suisse.

2.5 Mouvements de la population résidente non permanente étrangère

Les ressortissants étrangers faisant partie de cette population effectuent des séjours en Suisse de moins d'une année. Ils ne sont pas comptés dans la population résidente permanente étrangère. L'importance de cette population étrangère s'est considérablement accrue depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE.

En 2004, 122'545¹⁸ personnes de cette catégorie sont entrés en Suisse dont 108'449 personnes actives. Ainsi les bénéficiaires d'une autorisation de séjour de courte durée se singularisent par un taux d'activité lucrative très élevé (88.5%).

¹⁸ Depuis le 1er juin 2004, les séjours en vue de l'exercice d'une activité économique jusqu'à trois mois pour les ressortissants de l'UE-15/AELE ne sont plus assujettis au régime de l'autorisation de séjour en application de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE-15/AELE. Les ressortissants de l'UE-15/AELE qui viennent en Suisse pour y exercer une activité économique jusqu'à trois mois doivent remplir un formulaire pour annoncer leur présence. Par conséquent, à compter de cette

Les entrées de cette population non permanente se décomposent de la façon suivante:

- 58% ou 71'116 personnes étaient titulaires d'un permis de courte durée supérieur à 4 mois et inférieur à 12 mois parmi lesquelles 57'020 étaient des personnes actives,
- 24.8% ou 30'444 titulaires d'un permis inférieur ou égal à 4 mois,
- 6.1% ou 7'514 des prestataires de services admis pour une durée inférieure à 4 mois,
- 6.2% ou 7'518 des musiciens et artistes avec une durée du séjour jusqu'à 8 mois et
- 4.9% ou 5'953 des danseuses avec une durée du séjour jusqu'à 8 mois

Pour ce qui est de l'**origine** de ces résidents temporaires, le 83.6% sont des ressortissants d'un pays membre de l'UE-25 ou de l'AELE et le 91.5% originaires du continent européen. La majorité provenait d'Allemagne (33'373 ou 27.2%) du Portugal (27'196 ou 22.2%), suivis de 10'520 Italiens et 9'264 Français.

Parmi les 108'449 personnes actives, 38'070 ou le 35.1% sont des femmes. La grande majorité des actifs, le 73.4%, sont employés dans le secteur des services notamment dans la restauration et l'hébergement (39.3%) et les banques/assurances (12.5%). A titre de comparaison, 7.5% de ces travailleurs ont été engagés dans le secteur de l'agriculture, 19.2% dans le secteur industrie et métiers. Ces constats montrent que la main-d'œuvre étrangère engagée pour une période temporaire inférieure à 1 année est employée en grande partie dans des secteurs des services saisonniers (hôtellerie et restauration) ainsi que dans la prestation de services.

2.6 Changements de statuts vers la population résidente permanente

En 2004, 28'142 changements de statuts de séjour ont été enregistrés (+ 8'217 par rapport à 2003). Il s'agit d'étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à douze mois dont la validité a été prolongée pour une durée totale égale ou supérieure à douze mois, ainsi que ceux qui se sont vu accorder une autorisation de séjour valable un an ou plus ou une autorisation d'établissement à la suite d'une autorisation de courte durée ou frontalière. Ces changements de statuts sont compris dans la statistique des 96'270 entrées en Suisse.

La répartition par sexe montre que 11'871 (ou 42%) du total des changements de statuts concernent des femmes et 16'271 des hommes.

Dans le cadre de ces changements de statuts, 24'309 autorisations durables (83.7%, + 7'620 par rapport à 2003) ont été accordées en application des dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE et 3'833 (+ 597) ont été accordées en vertu du droit ordinaire des étrangers applicables aux ressortissants des Etats dits tiers.

date, les mouvements de la population résidente non permanente ne tiennent compte que des séjours au-delà de trois mois pour lesquels une autorisation est délivrée. Les séjours assujettis au régime de la procédure d'annonce n'apparaissent plus dans la statistique de la population résidente non permanente étrangère.

On relève ainsi une augmentation importante de changements de statuts pour les ressortissants de l'UE-15/AELE. L'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE prévoit en effet un nombre limité d'autorisations de séjour durables pour les personnes actives. Ce contingent de 15'300 autorisations étant intégralement sollicité chaque année, des autorisations de courte durée sont fréquemment délivrées initialement puis leur sont substituées des autorisations durables dans les limites des contingents disponibles.

2.7 Naissances et décès de la population résidente permanente étrangère

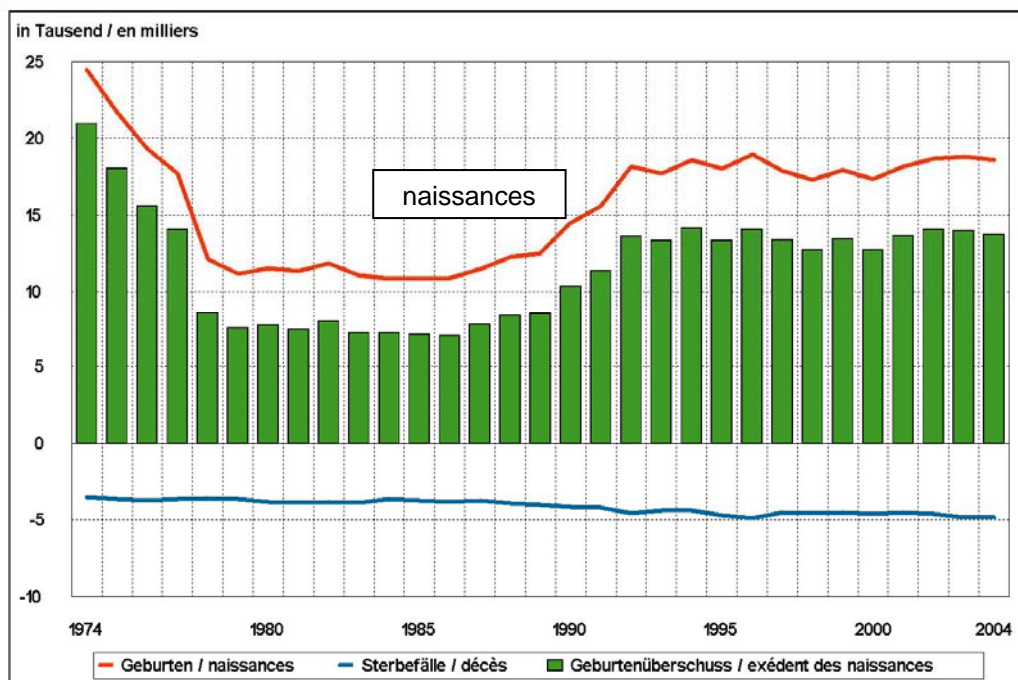
Hormis les mouvements migratoires, la différence entre le nombre des naissances et le nombre des décès est aussi déterminante pour suivre l'évolution de la population résidente permanente étrangère.

En 2004, 18'573 enfants étrangers sont nés vivants en Suisse, contre 18'793 en 2003, soit une diminution de 220 unités. Entre-temps, 4'858 décès ont été recensés, soit 14 de plus qu'en 2003.

L'excédent des naissances sur les décès s'élève ainsi à 13'715 unités, en diminution de 234 par rapport à 2003 (voir [tableaux 4 et 5](#) en annexe).

Graphique 10

Geburten, Sterbefälle und Geburtenüberschuss, seit 1974
Naissances, décès et excédent des naissances, depuis 1974



Source :
Registre
central des
étrangers de
l'Office fédéral
des
migrations

2.8 Acquisition de la nationalité suisse

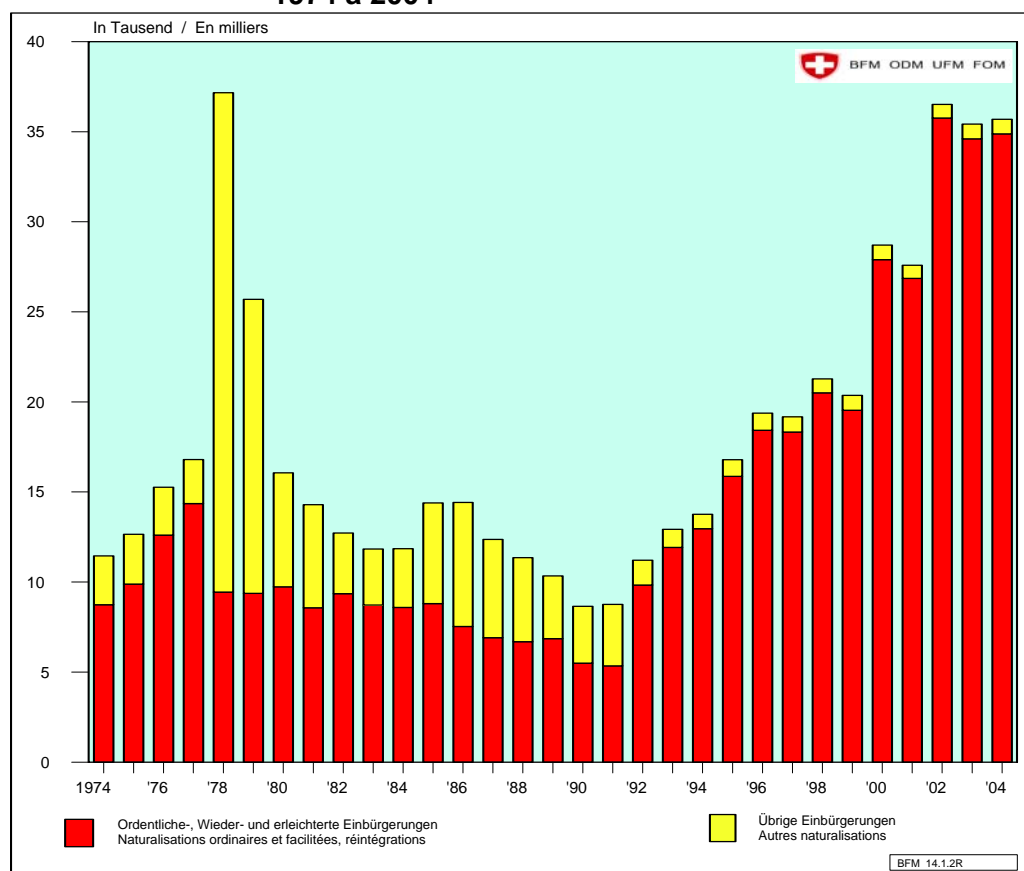
La loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN) distingue entre la naturalisation ordinaire, la réintégration, la naturalisation facilitée, la reconnaissance de la citoyenneté suisse selon le droit de la filiation, le mariage avec un citoyen suisse et l'adoption.

Le 1^{er} janvier 1992, quelques modifications de cette loi sont entrées en vigueur, entre autres au sujet de l'acquisition de la nationalité suisse par mariage : l'épouse étrangère n'obtient plus la nationalité suisse au moment de son mariage avec un ressortissant suisse. Actuellement, les conjoints étrangers de citoyens suisses peuvent déposer une demande de naturalisation facilitée au terme de 5 ans de résidence en Suisse et 3 ans de communauté conjugale.

Les différentes formes de naturalisation sont répertoriées dans les tableaux 6 et 7 en annexe.

Le nombre de naturalisations enregistrées en Suisse durant l'année 2004 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 261). En 2004, 35'685 étrangers, résidant en Suisse, (35'424 en 2003) ont obtenu la nationalité suisse.

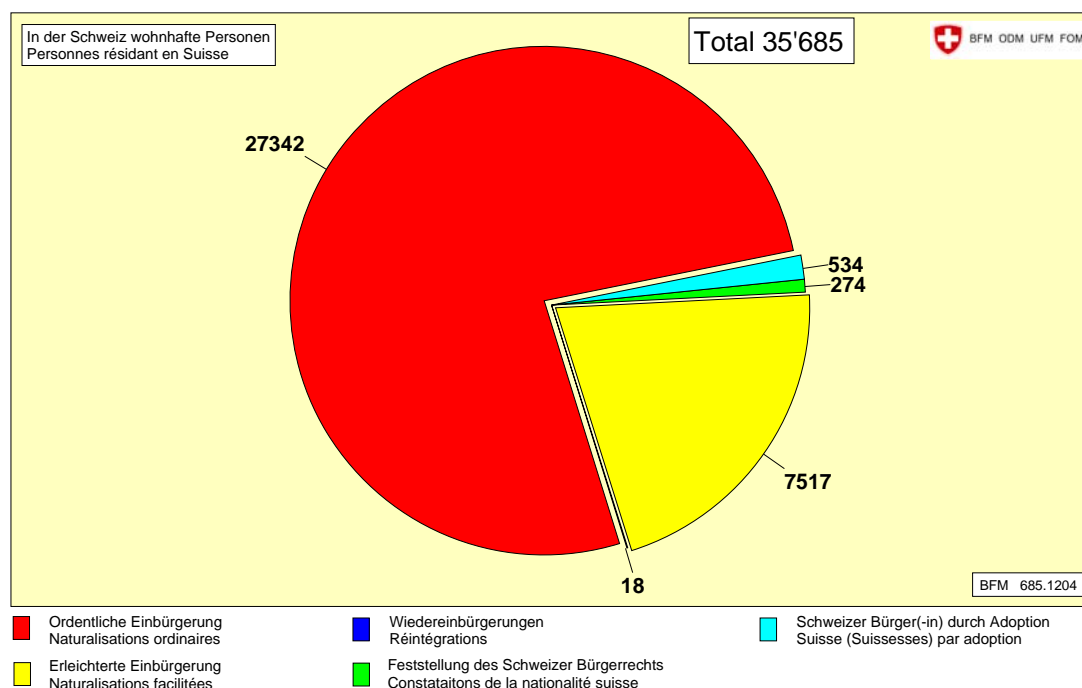
Graphique 11: Acquisition de la nationalité de personnes résidentes en Suisse de 1974 à 2004



Source : Office fédéral des migrations (ODM)

Le nombre d'acquisitions de la nationalité suisse est composé avant tout de personnes naturalisées selon la procédure ordinaire (27'342 ou 76.6%), c'est-à-dire qui ont obtenu leur nouvelle nationalité par la naturalisation dans un canton et une commune. La demande ne peut être déposée (sous réserve de dispositions cantonales plus sévères) que si l'intéressé a résidé en Suisse pendant au moins douze ans; les années de séjour comptent double pour les jeunes de 10 à 20 ans. En deuxième position viennent les personnes qui ont acquis la nationalité par naturalisation facilitée (7'517 ou 21,1%), puis arrivent les enfants adoptés (534), et les constatations de la nationalité suisse (274).

Graphique 12: Acquisition de la nationalité suisse en 2004



Source : Office fédéral des migrations (ODM), Service de la statistique

La ventilation des données selon la nationalité d'origine – montre que la majorité des personnes ayant acquis la nationalité suisse en 2004 proviennent des pays de l'UE et AELE : 9'618 ou 27% du total ; d'autres pays européens : 18'110 ou 50,8%, le reste (7'957 personnes) provenant avant tout d'Asie (4'065), d'Amérique (1'959, dont 1'160 d'Amérique du Sud) et d'Afrique (1'848).

Le plus grand groupe de personnes ayant acquis la nationalité suisse sont désormais les ressortissants provenant de la Serbie et du Monténégro (7'854 personnes). Suivent les ressortissants de l'Italie (4'196), de la Turquie (3'565), de la Bosnie-Herzégovine (2'371), de Macédoine et de Croatie (1'981, 1'616), les Sri Lankais (1'565), les Portugais (1'199) et les Français (1'181). Ces 9 pays représentent le 71,5% du total des acquisitions de la nationalité suisse. Par ailleurs, d'autres communautés étrangères ont également eu recours à la natura-

lisation par exemple : les Espagnols (823), les Allemands (639), les Brésiliens (448) et les Russes (325).

Considérés dans leur ensemble, les 35'685 changements de nationalité dont il est ici question représentent 2,4% de l'effectif de la population étrangère résidante de manière permanente à fin décembre 2004 (1,9% à fin 2000), ce qui représente un pourcentage très faible par rapport à d'autres pays. Vraisemblablement, l'appartenance à un Etat de l'UE, l'interdiction de la double nationalité et les exigences relativement sévères sont autant de facteurs qui retiennent les étrangers à se faire naturaliser (voir également le chapitre 7.2).

Après la période 1986-1990 durant laquelle le nombre de naturalisations n'a cessé de diminuer - de 14'411 à 8'757 -, les années 1992 à 2004 ont connu une forte augmentation du regain d'intérêt pour la nationalité suisse en particulier dû aux nouvelles dispositions de la loi sur la nationalité entrées en vigueur en 1992 autorisant de manière générale la double nationalité en Suisse et relatives à l'octroi de la naturalisation facilitée aux conjoints étrangers de personnes de nationalité suisse.

Les naturalisations étant plus importantes que l'excédent des naissances de citoyens suisses (naissances d'enfants suisses en 2004: 53'680; décès de Suisses: 55'779), elles évitent ainsi que la population de nationalité suisse ne recule ainsi que le phénomène de vieillissement de la population helvétique ne s'aggrave.

Tableau : Accroissement de la population étrangère en 2004

Entrées en Suisse	96'270
Autres augmentations	5'524
Départs de la Suisse	- 47'894
Autres diminutions	- 7'943
Bilan migratoire	45'957
Naissances	18'573
Décès	- 4'858
Excédents de naissance	13'715
Acquisition de la nationalité suisse	- 35'685
Différences liées à l'exploitation des registres	- 12
Accroissement de la population étrangère	23'975

3. LA POPULATION ETRANGERE RESIDANTE A FIN 2004

3.1 *Aperçu général*¹⁹

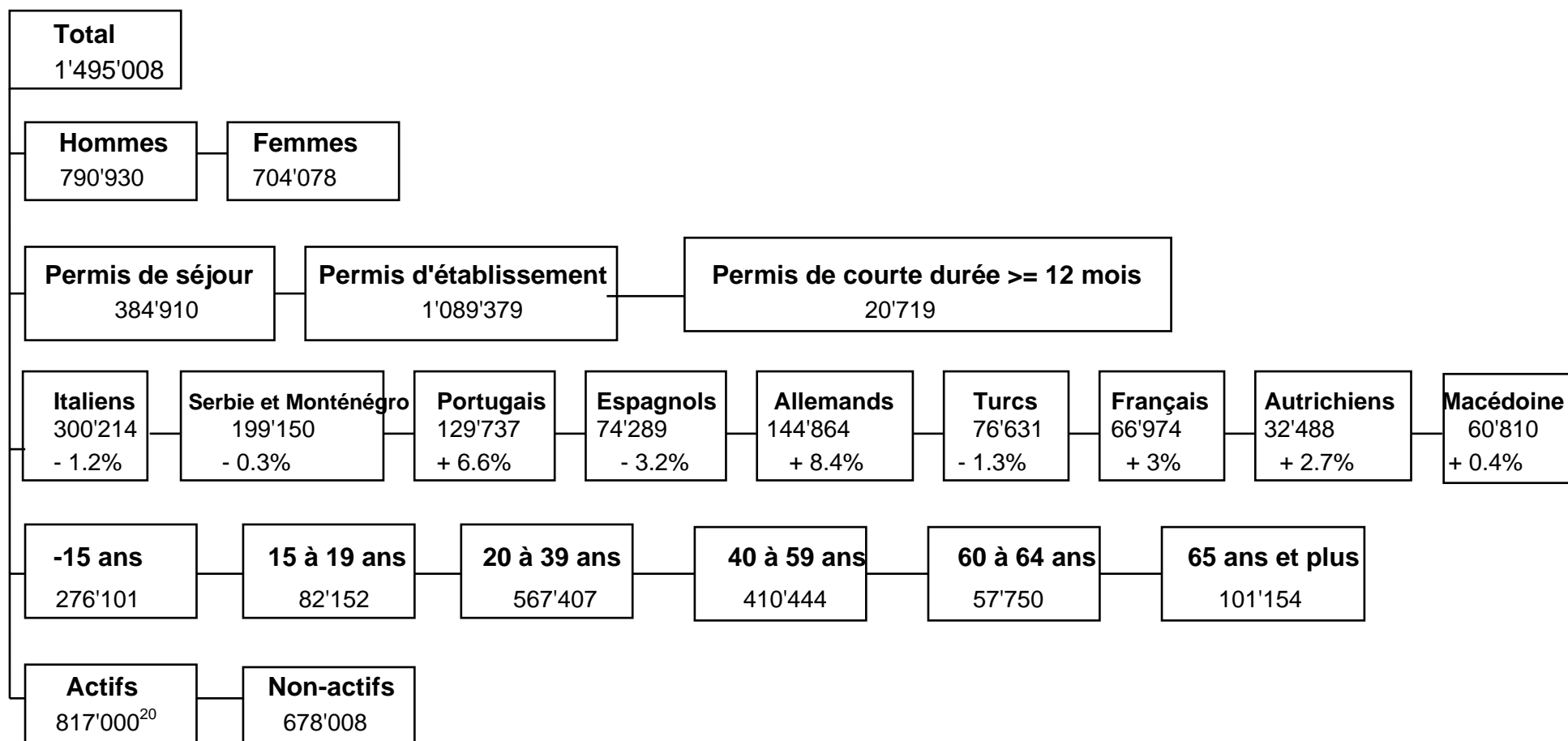
Comme nous l'avons déjà signalé au début du rapport, l'effectif de la population étrangère a augmenté de 23'975 unités (+1.6%) en 2004 pour atteindre 1'495'008 personnes. Entre 1980 et 2004, l'effectif de la population étrangère résidente est passé de 893'000 à 1'495'008 personnes, soit une augmentation de quelques 602'000 unités ou 67.4%. Le 31 décembre 2004, les étrangers résidant en Suisse de façon permanente représentaient 20.2% de la population résidente totale (20.1% à fin 2003). Le taux d'activité de la population résidente permanente de nationalité étrangère à fin 2004 était de 54.6%.

Fin avril 2005, la population résidente permanente de nationalité étrangère en provenance des Etats de l'UE-25 et de l'AELE comptait 874'080 personnes, soit 1.9 pour cent de plus que fin avril 2004. Au cours du même laps de temps, le nombre d'immigrés provenant des pays non-membres de l'UE-25/AELE a augmenté de 0.1 pour cent. L'effectif de la population résidente permanente de nationalité étrangère en Suisse s'élevait, au 30 avril 2005, à 1'500'512 personnes au total. Cela représente 20.3 pour cent de la population résidente totale.

Pour une étude plus détaillée de l'évolution de la population étrangère résidente au cours des décennies précédentes et à fin décembre 2003, se référer aux tableaux 8 à 14 en annexe.

¹⁹ Pour une vision récapitulative, voir schéma no 3 ci-après

Schéma no 3: Population étrangère résidente (état au 31 décembre 2004)



²⁰ OFS: Enquête suisse sur la population active (voir chapitre 4 du présent rapport)

3.2 La répartition selon les catégories et la durée du séjour

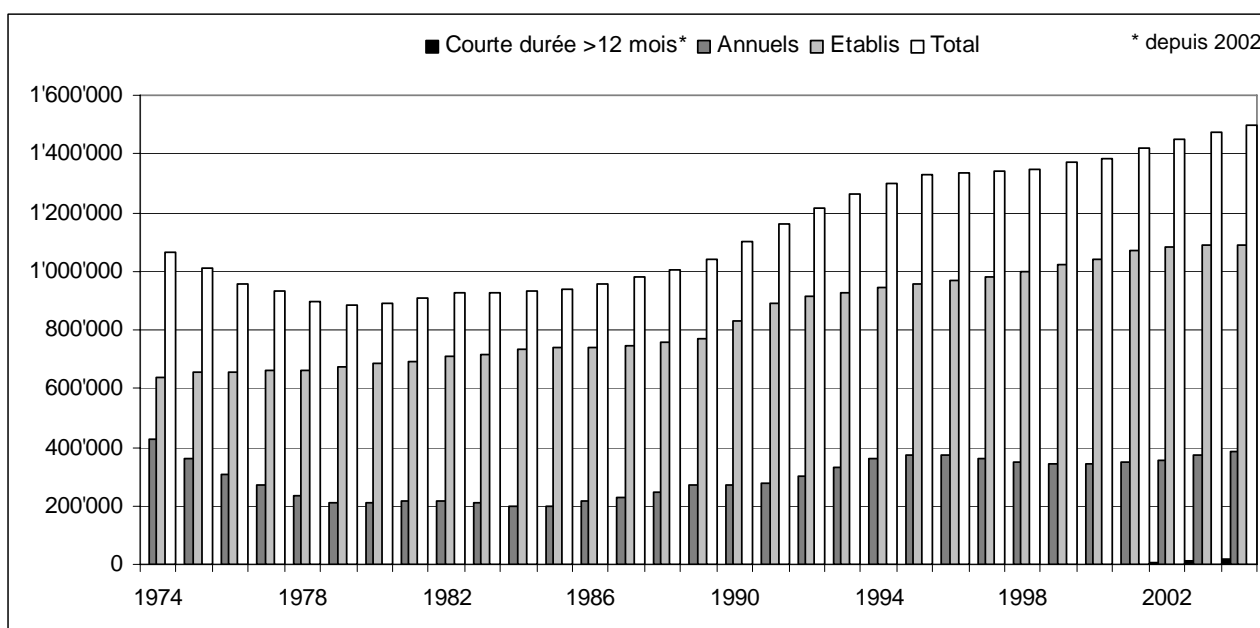
En 2004, l'effectif des étrangers titulaires d'un permis d'établissement a atteint le nombre de 1'089'379, soit un accroissement de 2'340 unités ou 0.2 % (contre 0,5% en 2003).

Le nombre d'étrangers titulaires d'une autorisation de séjour (valable 5 ans pour les ressortissants de l'UE-15 et de l'AELE ; valable au moins un an et renouvelable pour les ressortissants d'autres Etats) a augmenté de 14'081 personnes, soit de 3.8% (contre + 4% en 2003) pour se fixer à 384'910 unités. 20'719 personnes étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée supérieure ou égale à douze mois (+ 7'554 par rapport à 2003, soit + 57.4%).

A la fin décembre 2004, la part des détenteurs d'une autorisation de séjour dans la population étrangère résidente est de 25.7%; les établis représentent le 72.9% et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée d'une durée supérieure ou égale à douze mois le 1.4%.

On peut relever également que le 62% des titulaires d'un permis d'établissement sont des ressortissants des Etats de l'UE-25/AELE. 45% des titulaires d'un permis durable et 93% des titulaires d'un permis de courte durée d'une durée supérieure ou égale à douze mois en Suisse sont des citoyens de ces mêmes Etats.

Graphique 13 : Population résidente permanente de nationalité étrangère, selon le type de permis, de 1980 à 2004



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

3.3 La composition de la population étrangère d'après la nationalité

Au cours des dernières décennies, la part des différentes nationalités qui forment la population étrangère vivant en Suisse a radicalement changé. Depuis 2002, la part des pays extra-européens s'est stabilisée.

Fin 2004, sur la totalité des étrangers vivant en Suisse, 36,5% proviennent des Etats voisins de la Suisse (Italie, Allemagne, France, Autriche et Liechtenstein) et dans leur grande majorité, les étrangers qui résident en Suisse sont originaires des pays de l'UE-15/AELE (56.9% du total des étrangers résidents) (voir le graphique ci-dessous). La part des dix nouveaux Etats membres de l'UE représente quant à elle 1.3%. 186'397 étrangers ressortissants des autres continents vivaient en Suisse (12.5%).

Les différents pays d'origine les plus représentés sont présentés ci-dessous selon le volume de leurs effectifs dans le pays.

a) L'Italie

Les Italiens forment encore aujourd'hui la majorité de la population étrangère résidente bien que, depuis 1974, leur nombre est en constante régression (1974 : 554'924 unités). Par rapport à 2003, leur effectif a encore diminué (- 3'556, -1.2%) pour s'établir à 300'214 personnes. **Le 20.1%** de la population étrangère résidente en Suisse est de nationalité italienne (20.7% en 2003).

b) Serbie et Monténégro

Les ressortissants de la Serbie et du Monténégro représentent la deuxième composante de la population étrangère résidente en Suisse. A fin 2004, avec 199'150 personnes (- 606 ou -0.3%), ils représentaient le **13.3%** de la population étrangère résidente totale (13.6% en 2003).

c) Le Portugal

La communauté portugaise occupe le troisième rang parmi la population étrangère résidente. Alors qu'ils n'étaient que 10'687 en 1980, les Portugais ont vu leur effectif s'accroître considérablement : en 1985: 30'851, en 1990 : 85'649, en 1995 : 134'827. Entre 95 et 2001 l'effectif s'est stabilisé et, depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE en 2002, un taux de croissance annuel d'environ 6% se dégage. En 2004, l'effectif s'élève à 159'737 personnes, en augmentation de 9'898 unités ou 6.6% par rapport à 2003. Fin décembre 2004, cette communauté représentait **le 10.7%** de la population étrangère résidente totale (10.2% en 2003 et 3.2% en 1985).

d) L'Allemagne

Avec 144'864 personnes, les ressortissants allemands forment la 4^e communauté étrangère en Suisse à la fin de l'année 2004 (**le 9.7%** contre 9.1 en 2003). Ils voient leur effectif s'accroître de façon importante depuis 2000. En 2004, il s'élève à 144'864 personnes (+ 11'228 ou + 8.4% par rapport à 2003 contre + 6.9 entre 2002 et 2003).

e) La Turquie et l'Espagne

Aujourd'hui, les ressortissants turcs sont aussi nombreux que les ressortissants espagnols. Leur motif d'immigration principal est d'ordre familial. La communauté turque est restée stable ces dernières années et représente le 5.1% (5.3% en 2003) de la population résidente étrangère totale à fin 2004 avec 76'631 personnes (- 1'040 ou -1.3% en 2004).

Les Espagnols, depuis 1991, sont en constante diminution (-2'484 ou -3.2% en 2004) et ne représentent plus que 5% de la population étrangère totale avec 74'289 unités (5.2% en 2003). A titre comparatif, en 1985, le 11.1% (108'352) de la population résidante étrangère en Suisse était de nationalité espagnole.

f) Autres pays d'origine

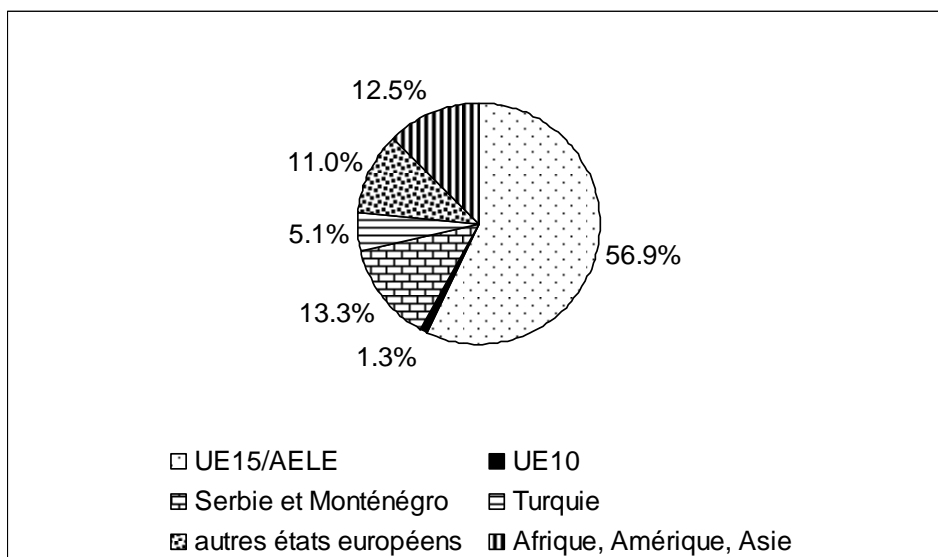
France : depuis 1986, le nombre de ressortissants français qui résident en Suisse est en constante progression. A fin décembre 2004, leur effectif s'élève à 66'974 personnes (+ 1'968 ou + 3%) personnes. Ils constituent le 4.5% de la population résidante étrangère.

Macédoine : avec 60'810 (+ 0.4%) personnes, ils constituent le 4.1% de la population étrangère résidante.

Bosnie Herzégovine: avec 44'762 personnes (-1.5%) ils représentent le 3% de la population étrangère résidante.

La Croatie forme la dixième communauté étrangère (le 2.8%) en Suisse suivie de l'Autriche. Après six années consécutives de baisse, les Autrichiens ont connu pour la cinquième fois une hausse de leur effectif en Suisse (32'488 unités, + 840 personnes ou + 2.7%, soit 2.2% de la population résidante étrangère totale). Les ressortissants sri lankais sont aussi nombreux que les ressortissants autrichiens avec 31'961 personnes établies fin 2004 mais ils sont plus nombreux que les ressortissants de la Grande-Bretagne. Les résidents de nationalité sri lankaise ont pour l'essentiel immigré en Suisse pour des raisons humanitaires.

Graphique 14 : Annuels et établis selon leur provenance, à fin décembre 2004



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

3.4 La répartition selon les régions linguistiques

Comme il ressort du tableau ci-après (voir également le tableau 13 en annexe pour la répartition par canton), la répartition des résidents étrangers dans les différentes régions linguistiques ne s'est que légèrement modifiée par rapport à l'année précédente.

Tableau : Effectif des étrangers par région linguistique

Régions linguistiques	Effectif population étrangère résidente		Effectif en %		Proportion d'étrangers sur l'ensemble de la population ²¹	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Suisse alémanique	951'614	964'778	64.7	64.6	18.2	18.4
Suisse romande	438'882	449'162	29.8	30.0	24.4	24.7
Suisse italienne	80'537	81'068	5.5	5.4	25.4	25.3
TOTAL	1'471'033	1'495'008	100	100	20.1	20.2

Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

3.5 La répartition selon le sexe et l'état civil

Parmi les 1'471'033 étrangers enregistrés à fin 2004, 790'930 ou 53% étaient de sexe masculin et 704'078 ou 47% de sexe féminin.

La population étrangère résidente se composait, tous âges confondus, de 611'494 célibataires ou 41% et de 782'207 personnes mariées ou 52%, le reste étant constitué de personnes veuves ou divorcées. Le nombre des femmes mariées était de 411'337, supérieur à celui des hommes mariés - 370'870. 79'068 étrangers étaient mariés à des Suissesses et 61'853 femmes de nationalité étrangère étaient mariées à un citoyen suisse. L'effectif des femmes étrangères mariées à des citoyens suisses est inférieur au nombre d'hommes étrangers ayant épousé des Suissesses car jusqu'à fin 1991, les femmes étrangères recevaient la nationalité suisse par mariage et ne figuraient pas dans les statistiques des étrangers. Il est intéressant de relever que depuis de nombreuses années le nombre annuel de mariages sur le territoire suisse entre Suisse et étrangère est deux fois supérieur au taux de mariage entre étranger et Suissesse.

3.6 La structure par âge

Comme cela a été le cas les années précédentes, la population étrangère résidente peut être classée sommairement en trois grands groupes d'âge : les personnes qui ont entre 20 et 64 ans (qui sont en âge d'exercer une activité lucrative), les enfants et jeunes gens jusqu'à moins de 20 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus (pour la plupart des rentiers). Il ressort du tableau ci-après que la composition de la population étrangère résidente selon les trois classes d'âge susmentionnées est sensiblement différente de celle des citoyens suisses (voir également le [tableau 14](#) en annexe).

²¹ Statistique de l'état actuel de la population (ESPOP) 2003 et 2004, Office fédéral des statistiques (OFS).

Tableau : **Répartition de la population étrangère résidente permanente étrangère et des Suisses par classe d'âge, à fin décembre 2004**

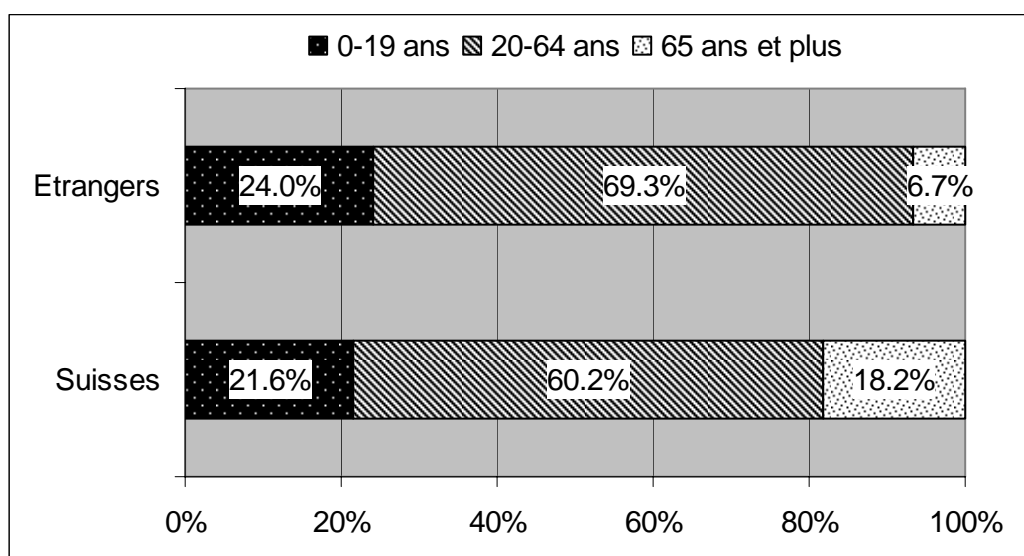
Classes d'âge	Chiffres absolus		Proportions en %	
	Etrangers	Suisses	Etrangers	Suisses
0 – 19 ans	358'253	1'272'357	24	21.6
20 – 64 ans	1'035'601	3'545'414	69.3	60.2
65 ans et plus	101'154	1'072'668	6.7	18.2
Total	1'495'008	5'890'439	100,00	100,00

Source :

Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations. Pour les chiffres sur les Suisses: Office fédéral de la statistique, Population résidente permanente à la fin de l'année 2004

Le groupe des enfants et des jeunes gens jusqu'à 19 ans et surtout celui des personnes en âge d'exercer une activité lucrative est sensiblement moins nombreux, en proportion, chez les Suisses que chez les étrangers. En revanche, la proportion de Suisses qui ont atteint l'âge donnant le droit à une rente de vieillesse est trois fois supérieure à celle des étrangers. La structure par âge de la population étrangère résidente correspond donc à celle d'une population plus jeune que celle des Suisses (environ 94% des étrangers ont moins de 65 ans alors que seuls 82% des Suisses ont moins de 65 ans). Ces statistiques illustrent l'impact de la politique des étrangers sur la structure par âge de la population étrangère.

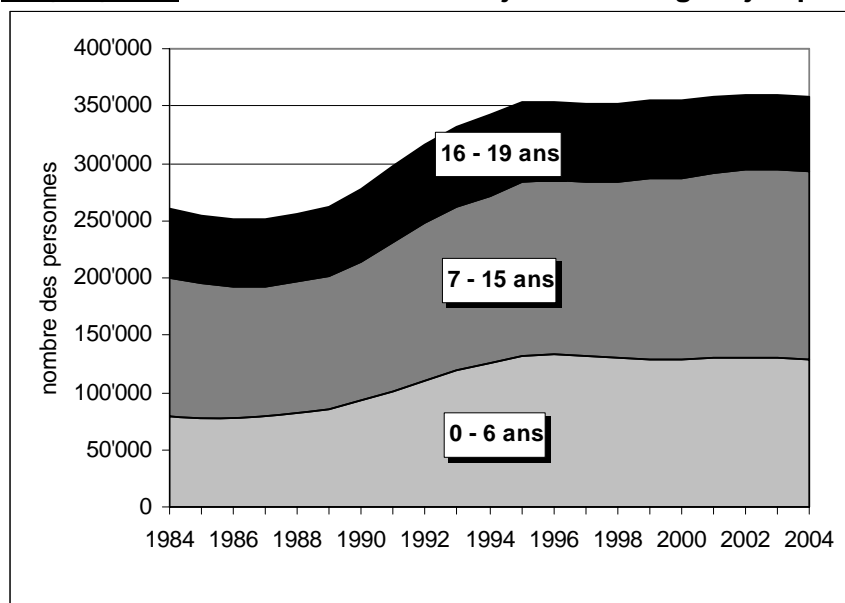
Graphique 15: **Répartition de la population étrangère résidente permanente et des Suisses par classe d'âge, à fin décembre 2004**



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

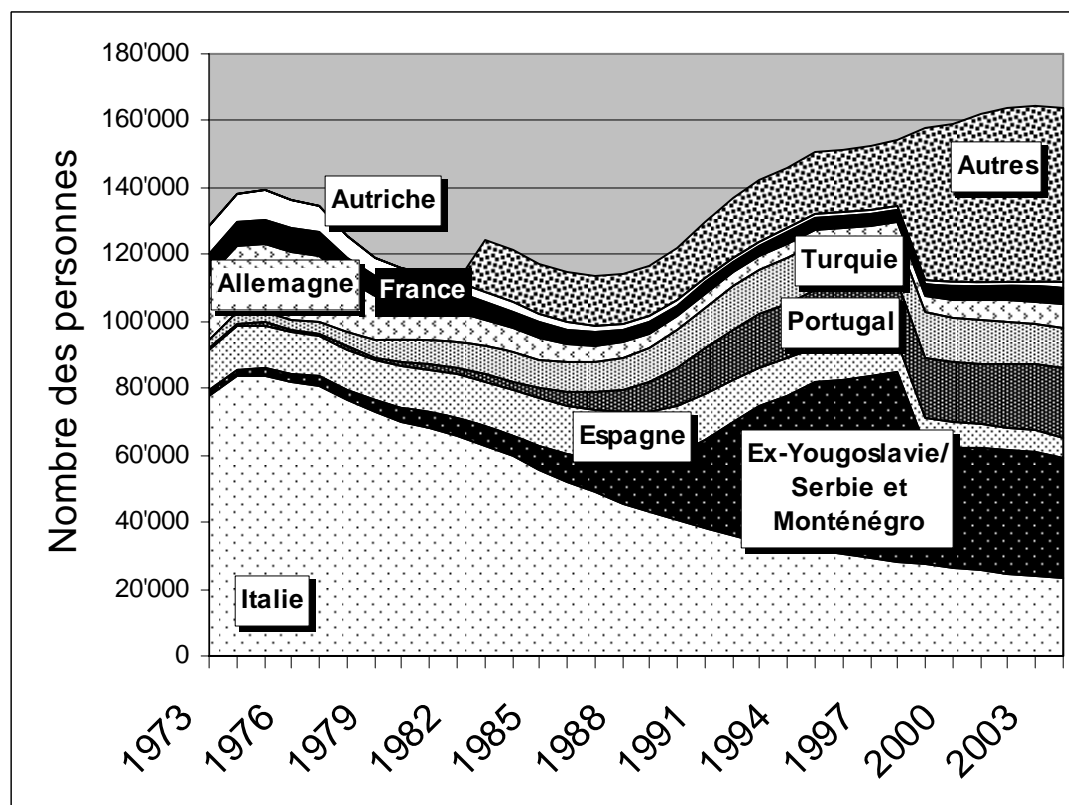
La situation des jeunes étrangers de moins de 20 ans s'est passablement modifiée au cours des dernières années, et ce aussi bien par rapport à l'âge de scolarité que par nationalité (voir les deux graphiques ci-après).

Graphique 16: Les enfants et les jeunes étrangers jusqu'à 19 ans, à fin 2004



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

Graphique 17 : Enfants d'âge scolaire, par nationalité de 1973 à 2004



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

Des 1'471'033 étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour de longue durée, d'établissement ou de courte durée supérieure ou égale à douze mois, 276'101, soit 18.5%, sont des enfants âgés de moins de 15 ans. Parmi eux, 128'892 sont d'âge préscolaire (jusqu'à 6 ans).

85'083 des enfants âgés de 7 à 15 ans (51.9%) sont des garçons et 79'003 des filles. Le total des écoliers se compose, par ailleurs, de 35'865 ressortissants de la Serbie et Monténégro, 23'602 Italiens, 20'993 Portugais, 11'441 Turcs, 5'938 Espagnols, 7'535 Allemands et 4'836 Français.

En 2004, 16'759 enfants étrangers à savoir 8'782 garçons et 7'977 filles ont eu 15 ans révolus, c'est-à-dire l'âge d'entrer en apprentissage ou en études ou de faire leurs débuts dans la vie professionnelle.

3.7 Les Suisses de l'étranger

Au 31 décembre 2004, 623'057 Suisses étaient recensés auprès des représentations diplomatiques et consulaires suisses, ce qui représente une augmentation de 10'495 par rapport à 2003. 442'643 de ces personnes, soit 71%, possèdent la double citoyenneté.

La majeure partie des Suisses ayant élu domicile à l'étranger vivent dans des pays de l'Union européenne (UE-25) (377'383, soit 60.6%). C'est en France que se trouve la plus grande communauté suisse (166'199), suivie de l'Allemagne (70'455), de l'Italie (45'442), de la Grande-Bretagne (26'617), de l'Espagne (21'532) et de l'Autriche (12'980).

En dehors de l'Europe, les communautés suisses les plus importantes sont dénombrées aux Etats-Unis d'Amérique (71'419), au Canada (35'776), en Australie (20'765), en Argentine (14'784), au Brésil (13'512), en Israël (11'149) et en Afrique du Sud (8'805).

La statistique révèle que près de 60% des citoyens suisses adultes à l'étranger sont des femmes (278'712); les hommes d'âge adulte quant à eux sont au nombre de 196'628 alors qu'on enregistre 144'092 personnes de moins de 18 ans.

4. L'emploi des travailleurs étrangers²²

4.1 Aperçu général de la situation des actifs de nationalité étrangère

En premier lieu, il est important de faire une distinction entre population active occupée résidente permanente²³ et les travailleurs étrangers résidant de manière non permanente²⁴ ainsi que les travailleurs frontaliers.

Selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA²⁵), une personne active occupée sur cinq (20,6%) était de nationalité étrangère au 2^e trimestre 2004 (soit 817'000 personnes sur un total de 3,959 millions d'actifs occupés). Par rapport à l'année précédente, le nombre des actifs occupés titulaires d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour a progressé de 3'000 personnes (+ 0.4%), alors que celui des actifs occupés de nationalité suisse a diminué de 6'000 personnes (- 0.2%). Ces chiffres considèrent la population résidente permanente âgée de 15 ou plus.

Au cours des deux dernières années, ce sont principalement des personnes hautement qualifiées qui sont venues en Suisse pour travailler dans le secteur des services. Une grande partie des actifs occupés étrangers hautement qualifiés viennent des pays du nord et de l'ouest de l'UE et de l'AELE. Les étrangers continuent d'être surreprésentés dans l'industrie et le bâtiment, branches qui emploient surtout des ressortissants des pays balkaniques occidentaux et du sud de l'UE. On ne trouve que très peu d'étrangers travaillant dans l'agriculture.

En ce qui concerne le taux de chômage, à fin décembre 2004, le nombre de chômeurs inscrits s'élevait à 158'416, soit 4% du total de la population résidente permanente en Suisse. Alors que 3% des Suisses étaient concernés par ce phénomène, 7.4% de la population étrangère était sans emploi. A fin décembre 2004, le nombre de chômeurs suisses s'élevait à 92'253 personnes, soit le 58.2% du nombre total de chômeurs alors que les étrangers étaient 66'163, soit le 41.8%. A fin décembre 2004, 228'245 demandeurs d'emploi étaient inscrits auprès des offices de placement alors qu'ils étaient 227'634 à fin 2003.

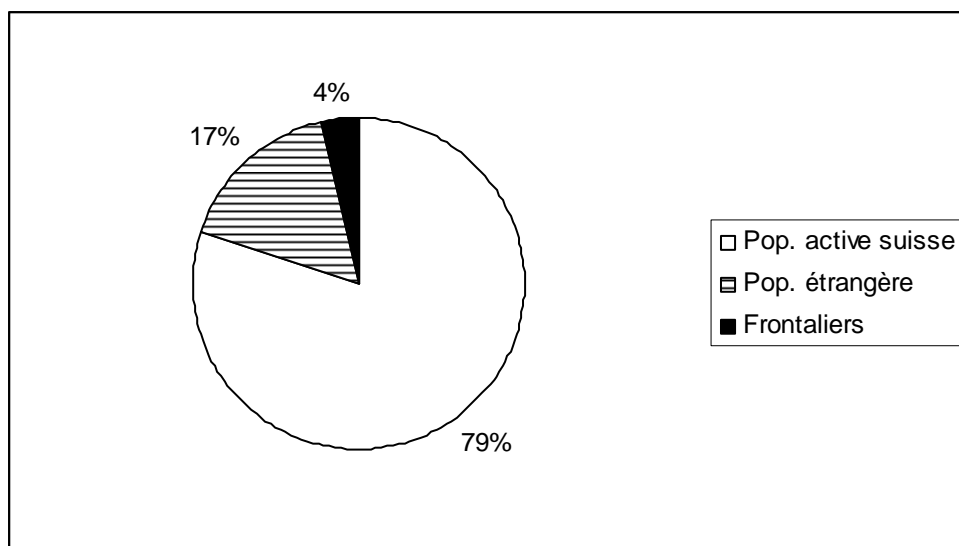
Graphique 18 : **Ensemble de l'effectif de la population active occupée en 2004**

²² L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux a entraîné la suppression partielle de l'obligation de s'annoncer pour les ressortissants d'un pays de l'UE-15 et de l'AELE travaillant en Suisse. D'où un amoindrissement de la qualité des données contenues dans le Registre central des étrangers (RCE) concernant l'activité professionnelle, la branche économique et la profession. Afin d'observer les répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail, le gouvernement suisse a donc décidé de compléter le traditionnel échantillon de l'ESPA (voir déf. ci-dessous) par un échantillon de 15'000 étrangers faisant partie de la population résidente permanente et choisis au hasard dans le RCE. Ce complément permet d'affiner considérablement les possibilités d'exploitation des données de l'ESPA concernant la population étrangère.

²³ Cette catégorie comprend les personnes titulaires d'un permis de longue durée ou d'établissement.

²⁴ Cette catégorie comprend les étrangers bénéficiant d'un permis de séjour de courte durée inférieur à 12 mois, les danseuses, les musiciens et artistes au bénéfice d'un titre de séjour < = à 8 mois.

²⁵ Source statistique: Enquête suisse sur la population active. Effectuée chaque année au 2^e trimestre à partir d'un échantillon. Elle regroupe la population étrangère résidente permanente selon les critères de l'Office fédéral de la statistique soit les titulaires d'un permis d'établissement, d'un permis de séjour durable, d'un permis de séjour de courte durée >= 12 mois, les diplomates étrangers et les fonctionnaires internationaux. Les chiffres de l'OFS concernant la population résidente permanente étrangère sont sensiblement plus élevés que les chiffres tirés du RCE géré par l'ODM.



Source : Office fédéral de la statistique (OFS),

Enquête suisse sur la population active

4.2 Répartition par type d'autorisation de séjour

Selon l'ESPA, parmi les 817'000 (+ 3000 par rapport à 2003) personnes actives d'origine étrangère résidant à titre permanent en Suisse en 2004, 581'000 étaient des établis et 236'000 des résidents titulaires d'une autorisation de séjour d'un an ou plus. Ces deux catégories représentent la population étrangère résidante de manière permanente et comprennent le 76.5% du total des actifs occupés d'origine étrangère. Parmi les actifs occupés de nationalité étrangère, 508'000 (62,2%) sont des ressortissants de l'UE des 25 ou d'un pays de l'AELE. Par rapport à 2003, on constate une nette progression du nombre des actifs venant du Nord et de l'Ouest de l'Europe (+3,8%, +7'000). A l'inverse, le nombre des actifs occupés originaires du Sud de l'Europe a reculé (-2,1%). Par ailleurs, la Suisse comporte parmi sa population active occupée quelque 251'000 personnes supplémentaires, à savoir des frontaliers, des détenteurs d'une autorisation de courte durée et des personnes relevant du domaine de l'asile (+ 0,4% par rapport à 2003).

4.3 Répartition des travailleurs étrangers selon le sexe

Selon l'ESPA, la répartition des étrangers actifs occupés selon le sexe met en évidence une prédominance des hommes (488'000) par rapport aux femmes (330'000). Il s'agit d'une répartition quasi similaire à celle observée durant les cinq années précédentes. Par rapport à 2003, la main-d'œuvre masculine a connu une augmentation d'effectif de 2'000 unités, alors que la main-d'œuvre féminine a également augmenté de 2'000 unités.

La part de la population active occupée représentée par les femmes est plus petite chez les étrangers (40%) que chez les Suisses (46%). Si la part des femmes parmi les actifs occupés est plus important chez les Suissesses, il convient de ne pas oublier qu'une forte proportion de ces dernières travaillent à temps partiel. Si l'on ne considérait que les femmes travaillant à plein temps, la part des femmes parmi les étrangers est par contre supérieure (56%) à celle chez les Suisses (40%).

4.4 Répartition des travailleurs étrangers selon la nationalité

Alors que, juste après la deuxième guerre mondiale, un nombre très important de travailleurs étrangers étaient d'origine italienne, française, espagnole, portugaise, l'origine de la majorité des travailleurs venant en Suisse depuis le début des années 90 s'est diversifiée.

Parmi les 817'000 étrangers actifs résidant à titre permanent en Suisse en 2004, le 60,8% (497'000 personnes) était originaire des Etats de l'Europe du nord-ouest et du sud²⁶. L'ESPA a relevé 84'000 personnes d'origine allemande, 40'000 Français, 171'000 Italiens, 54'000 Espagnols et Grecs et 88'000 Portugais. 166'000 personnes proviennent de la région des Balkans et 194'000 de tous les autres pays²⁷.

4.5 Répartition des travailleurs étrangers selon les branches économiques

Selon les chiffres de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'OFS, les plus grands effectifs d'étrangers actifs résidents permanents (817'000) se rencontrent dans l'industrie (168'000 ou 20,5%), dans les professions commerciales (127'000 ou 15,5%), dans le secteur de la construction (79'000 ou 9,6%), dans le domaine de la santé (90'000 ou 11%), dans l'informatique, l'immobilier, la recherche et développement (93'000 ou 11,3%), dans l'hôtellerie et la restauration (62'000 ou 7,5%) dans l'enseignement (40'000 ou 4,8%) ou dans les autres services et ménages privés (57'000 ou 7%).

Environ 30,1% (246'000 personnes) des actifs étrangers travaillent dans le secteur secondaire. Les Suisses ne sont plus que 20,6% à œuvrer dans ce secteur, soit 648'000 personnes. Cette proportion est aussi très variable selon les groupes de nationalité: les ressortissants des pays balkaniques occidentaux et des pays méridionaux de l'UE sont fortement représentés dans le secteur secondaire, en particulier dans la construction, où ils forment ensemble 90% des travailleurs étrangers.

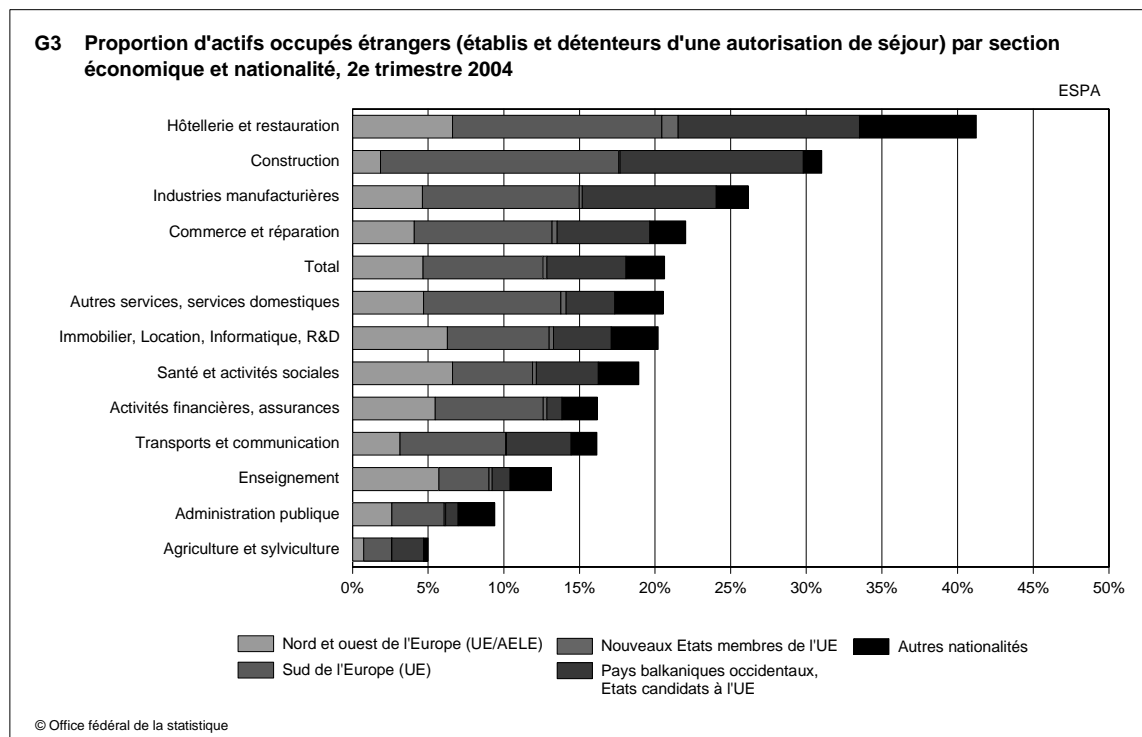
En 2004, c'est dans l'industrie que l'on trouvait la plus forte part d'actifs occupés de nationalité étrangère au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour (168'000 personnes). Les personnes de nationalité suisse étaient au nombre de 474'000. C'est dans le domaine de l'hôtellerie et restauration que la part des actifs de nationalité étrangère était proportionnellement la plus importante par rapport aux nationaux. En effet, sur un total de 150'000 personnes, 62'000 étaient de nationalité étrangère, soit 41%. Une grande partie d'entre elles (62%) venaient de Turquie, de la Roumanie, de la Bulgarie, de l'ouest des Balkans ainsi que de l'Europe du sud (Italie, Espagne, Grèce et Portugal). En outre, près d'un cinquième des étrangers travaillant dans cette branche étaient issus de pays extra européens (19%, 12'000 personnes). Ce pourcentage est important comparé à la part des étrangers extra européens dans la population active étrangère (12,3%).

²⁶ Europe n-ouest: Allemagne (D), Autriche (A), France (F), Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume Uni, Irlande, Suède, Finlande, Norvège, Islande, Liechtenstein, Monaco.
Europe du sud: Italie (I), Espagne (E), Portugal (P), Grèce (GR), Cité du Vatican, San Marin, Andorre.

²⁷ Candidat UE, pays balkaniques occidentaux: candidat UE (Bulgarie, Roumanie, Turquie), pays balkaniques occidentaux (Serbie et Monténégro (y.c. Kosovo), Croatie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Albanie).

Les étrangers sont, par contre, très minoritaires dans les professions agricoles (8'000 ou 4%, + 1'000) ou dans le secteur de l'administration publique de manière générale.

Graphique 19 : **Actifs occupés par branches économiques**



Selon l'ESPA 2004, 65,1% des personnes actives étrangères de plus de 25 ans ont accompli une formation du degré secondaire II ou du degré tertiaire. Environ un tiers des actifs occupés étrangers de plus de 25 ans n'ont pas terminé de formation post-obligatoire. Cette part atteint 47,9% chez les actifs occupés venant des pays du Sud de l'UE, contre seulement 6,2% chez ceux venant des pays du Nord et de l'Ouest de l'UE/AELE. La situation des différents groupes d'étrangers peut toutefois varier considérablement selon l'histoire migratoire et selon la nationalité. Ainsi, la part des personnes actives bien formées est plus élevée (93,7%) chez les ressortissants des pays du Nord ou de l'Ouest de l'Europe, qu'ils soient immigrés ou qu'ils appartiennent à la deuxième ou troisième génération. A l'inverse, on observe d'importantes différences dans le niveau de formation des Européens du Sud et chez les personnes originaires de l'Ouest des Balkans : seulement 40,2% (Europe du Sud) et 47,3% (Ouest des Balkans) des personnes arrivées il y a plus de dix ans ont achevé au moins une formation de degré secondaire II. Les parts correspondantes sont nettement plus élevées pour la deuxième et troisième génération de ces ressortissants (Européens du Sud : 87,2% ; ressortissants de l'Ouest des Balkans : 77,3%).

D'autre part, les professions exercées par les étrangers varient fortement en fonction de leur pays d'origine. 46,2% des Européens du nord et de l'ouest font partie des cadres supérieurs ou exercent une profession intellectuelle ou scientifique (ensemble des étrangers 20,5%). Parmi les ressortissants des pays du sud de l'UE (11,5%) ainsi que parmi les Suisses (24,1%) la proportion correspondante est nettement plus faible.

Sur le plan de la situation dans la profession, les actifs occupés étrangers sont beaucoup plus rarement (9%) des indépendants ou des collaborateurs familiaux que leurs homologues suisses (18%). Le taux d'indépendants reste inférieur même parmi les étrangers résidant en Suisse depuis 20 ans et plus. Cet écart entre Suisses et étrangers est en partie lié au fait que les actifs occupés de nationalité étrangère sont peu nombreux dans le secteur agricole, où le taux d'indépendants est généralement très élevé.

Tableau : Personnes actives occupées selon la profession exercée et l'origine, en %, 2004

Personnes actives occupées	Suisses en %	Etrangers en %		
		Européens n-ouest en % du total des Européens du n-ouest	Européens du sud	Total étrangers
Professions exercées				
Dirigeants, cadres supérieurs	6,3	12	4,2	5,9
Professions intellectuelles et scientifiques	17,8	34,2	7,3	14,5
Professions intermédiaires	22,2	24,5	11,2	14,2
Employés de type administratif	14	6,5	12,5	9,3
Personnel des services, vente	12,6	10,9	17	16,4
Agriculteurs	4,7	0,6	1,3	1,2
Artisans et ouvriers	13,3	7,1	26,2	20
Conducteurs et assembleurs	3,8	2,2	8,6	8
Ouvriers + employés non qualifiés	4,3	1,6	11,8	9,8
Sans indication	0.8	-	-	0.7

Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

4.6 Les travailleurs actifs résidant de manière non permanente

Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE-15/AELE, les autorisations de séjour saisonnières ont été supprimées pour les ressortissants de l'UE et de l'AELE. Depuis le 1^{er} juin 2002, des autorisations de courte durée sont octroyées aux citoyens de l'UE/AELE, quelle que soient leurs qualifications professionnelles, lorsque les contrats de travail sont conclus pour une durée inférieure à une année. Pour les ressortissants des Etats tiers, l'autorisation de courte durée permet d'effectuer un séjour d'un an au maximum pour des activités qualifiées de durée limitée. Elle peut être prolongée jusqu'à 24 mois.

108'449 autorisations de séjour de courte durée ont été octroyées durant l'année 2004 à des personnes actives dont le 35% (38'070) à des femmes. Le 86% (93'643) de ces autorisations ont été

délivrés à des ressortissants de l'UE/AELE. 8'117 autorisations ont été accordées au secteur agricole, 20'722 au secteur de l'industrie et métiers et 79'610 au secteur des services, dont 48'850 dans la restauration et l'hôtellerie.

L'effectif des personnes actives occupées de la population résidante non permanente étrangère se montait à 51'715 personnes à fin 2004. Les femmes représentaient le 33,4% (17'269) de cette population au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée. Au total 2'078 personnes étaient employées dans le secteur agricole, 9'274 dans le secteur de l'industrie et métiers 40'373 dans celui des services, dont 22'753 dans la restauration et l'hôtellerie.

En ce qui concerne la nationalité, 46'662 personnes étaient originaires d'un des pays membres de l'UE ou de l'AELE (dont 16'847 d'Allemagne, 11'169 du Portugal, 5'578 d'Italie, 4'689 de France, 2'176 d'Autriche). 2'411 travailleurs étaient issus d'un autre pays d'Europe, 1'252 du continent américain, 936 d'Asie et 333 d'un pays africain.

4.7 Les travailleurs frontaliers

Les frontaliers sont une catégorie particulière de travailleurs étrangers étant donné qu'ils font partie de la population active occupée en Suisse, mais qu'ils ne sont pas comptés dans la population étrangère résidante permanente.

Selon la nouvelle statistique des frontaliers développée par l'Office fédéral de la statistique, 174'700 travailleurs frontaliers étrangers étaient actifs en Suisse à la fin de l'année 2004. Leur effectif a augmenté de 3,2% par rapport à l'année précédente. Depuis cinq ans, ce sont les branches des services aux entreprises et de la santé et activités sociales qui ont connu l'augmentation la plus forte de main-d'œuvre frontalière. La part des travailleurs frontaliers a augmenté régulièrement depuis fin 1999 et se situait à 4,2% du total des actifs occupés à fin décembre 2004 (3,6% à fin 1999). Depuis le 1^{er} juin 2002, les frontaliers ressortissants de l'UE-15/AELE ont le droit d'exercer une activité indépendante en Suisse. Seules un peu moins de 300 personnes profitaient de cette possibilité en décembre 2004.,

Plus de la moitié des travailleurs frontaliers résident en France (94'700, 54%). Les frontaliers résidant en Italie (38'500, 22%) et en Allemagne (35'200, 20%) sont quasiment à parts égales, alors que 4% des frontaliers ont leur domicile en Autriche (6'400). Entre décembre 1999 et décembre 2004, c'est la région lémanique qui a connu la plus forte croissance de travailleurs frontaliers (+49%). Au total, au cours des cinq dernières années, le nombre de frontaliers actifs dans les régions frontalières a progressé de 27%.

Les travailleurs frontaliers sont dans une large majorité des hommes (64%). Depuis cinq ans toutefois, le nombre de frontalières augmente plus fortement (+31%) que celui des frontaliers masculins (+26%).

Dans les branches comptant plus de 10'000 frontaliers, les services fournis aux entreprises (+104%) et la santé et activités sociales (+50%) ont connu les plus fortes progressions du nombre de frontaliers sur cinq ans. L'hôtellerie-restauration et le commerce de détail suivent avec des augmentations de 37%. La construction et l'industrie chimique voyaient par contre leurs effectifs de frontaliers progresser à un rythme nettement inférieur à la moyenne (respectivement +16% et +12%).

4.8 Les étudiants et l'accès au marché du travail

La proportion d'étudiants étrangers en Suisse est importante. En 2004, la proportion d'élèves étrangers au degré primaire était de 22,9%. Pour l'ensemble du degré tertiaire la proportion d'étudiants étrangers était de 18,3%, avec même plus de 21% pour le niveau universitaire. Le nombre d'étudiants étrangers n'est pas contingenté et, de manière générale, les étudiants n'ont pas accès au marché du travail. Cependant, des autorisations d'exercer une activité accessoire durant la période de formation peuvent être octroyées aux étudiants inscrits auprès d'une école supérieure à plein temps ou aux étudiants inscrits dans une université ou une école supérieure professionnelle. L'exercice de l'activité accessoire peut être autorisé à condition que l'établissement d'enseignement confirme qu'il n'entraînera pas une prolongation des études. Par conséquent, le nombre d'heures hebdomadaires de travail est limité à 15h par semaine. En ce qui concerne les stages effectués dans le cadre d'un programme d'enseignement, ceux-ci peuvent être autorisés si leur durée ne dépasse pas la moitié de l'ensemble de la formation. A la fin de leurs études, les étudiants, qui ne sont pas au bénéfice d'une autorisation de séjour (qu'ils auraient notamment obtenue dans le cadre du mariage ou du regroupement familial) et qui souhaitent néanmoins travailler en Suisse, sont soumis au système de contingentement au même titre que tout autre travailleur étranger.

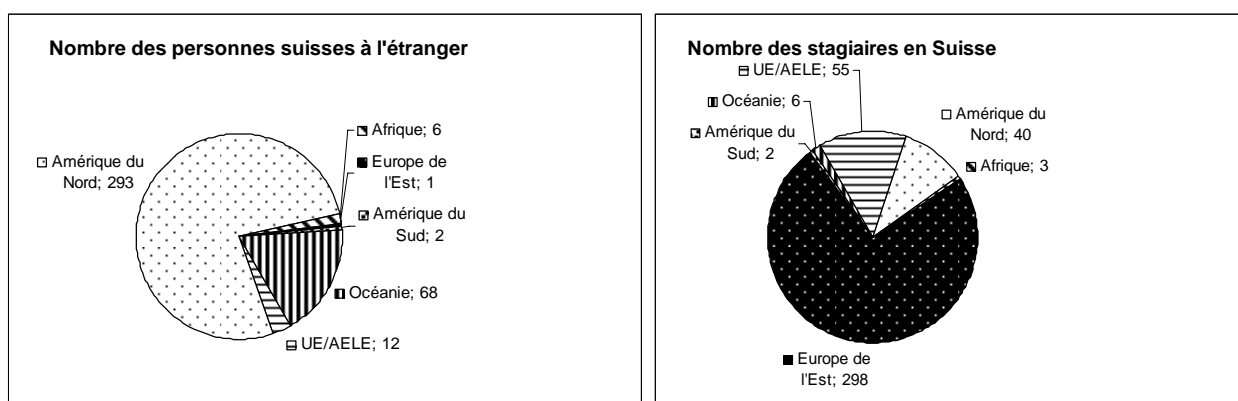
4.9 Les stagiaires

En dehors des études proprement dites et afin de donner à des jeunes de 18 à 30/35 ans la possibilité d'effectuer un stage de perfectionnement à l'étranger, la Suisse a conclu des accords de stagiaires avec trente autres pays. Par stagiaires, on entend des personnes ayant une formation complète, qui désirent parfaire à l'étranger leurs connaissances professionnelles et linguistiques. Le stage ne peut se faire que dans la profession apprise.

En principe, les autorisations sont délivrées pour une année, mais elles peuvent être exceptionnellement prolongées de six mois au maximum. Des contingents sont fixés de manière bilatérale et varient de 20 à 500 autorisations en fonction des pays. Pour l'ensemble des pays, le contingent s'élève à 4'190 unités.

En 2004, 357 Suisses ont effectué un stage à l'étranger et 763 étrangers se sont rendu en Suisse.

Graphique 20: **Stagiaires en 2004**



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral des migrations (ODM)

A fin 2004, les 30 pays avec lesquels la Suisse a passé des Accords de stagiaires sont les suivants :

Allemagne	500	Irlande	200
Afrique du Sud	50	Italie	(50) ²⁸
Argentine	50	Luxembourg	50
Australie	50	Monaco	20
Autriche	150	Norvège	50
Belgique	100	Nouvelle-Zélande	20
Bulgarie	100	Pays-Bas	150
Canada	200	Philippines	50
Danemark	150	Pologne	150
Espagne	50	Portugal	50
Etats-Unis	150	Roumanie :	150
Finlande	150	Russie	200
France	500	Slovaquie	100
Grande-Bretagne	400	Suède	100
Hongrie	100	Tchéquie	100

²⁸ Signé mais non opérationnel.

5. MIGRATION ILLEGALE

5.1 Situation actuelle en matière de migration illégale

Aucune donnée fiable n'est disponible concernant la durée et les conditions de séjour, ni sur le nombre de personnes séjournant illégalement dans notre pays. Les estimations vont de 80'000 à 100'000 personnes selon une étude publiée en avril 2005 sur mandat de l'Office fédéral des migrations²⁹. Les clandestins travaillent en particulier dans les branches structurellement faibles telles que l'agriculture, l'hôtellerie et restauration, la construction, les tâches domestiques et la prostitution.

L'étude a également mis en lumière les constatations suivantes :

- Les sans papiers résident surtout dans les cantons où le revenu par habitant est élevé, là où vivent déjà des étrangers et/ou dans les régions essentiellement agricoles.
- Les sans-papiers exercent généralement une activité lucrative et travaillent souvent dans des conditions précaires (salaire peu élevé par rapport au nombre d'heures de travail effectuées).
- Les sans-papiers ne constituent pas de groupe homogène (différents Etats de provenance).
- Les sans-papiers sont rarement des délinquants.
- La politique d'asile pratiquée jusqu'ici n'a guère eu d'effets sur le nombre des sans-papiers.

Trafic de migrants³⁰

Le Conseil fédéral a placé la lutte contre l'immigration illégale et le trafic de migrants parmi les affaires prioritaires de l'année 2004. En 2004, le Corps des gardes frontière a arrêté 326 passeurs à la frontière, contre 422 en 2003. Un total de 6'943 personnes tentant d'entrer illégalement en Suisse ont été enregistrées, contre 8'181 en 2003. Le Corps des gardes frontière a saisi, en 2004 1'088 faux documents d'identité, ou documents falsifiés, contre 1'178 en 2003. Cela étant, ni le recul du nombre de demandes d'asile, ni la diminution du nombre des activités de passeurs enregistrées ne reflètent la situation concernant les activités des passeurs en Suisse de manière exhaustive.

En plus de sa forme classique impliquant le passage clandestin à la frontière, le trafic de migrants inclut d'autres activités liées à l'immigration illégale. On compte ainsi parmi ces activités la falsification de documents d'identité et de voyage, l'aide à l'obtention frauduleuse ou à l'acquisition abusive de vrais documents et de droits de séjour permettant d'entrer légalement dans le pays (mariage de complaisance, prétendus programmes d'études, faux liens de parenté visant à regrouper les familles, voyages d'affaires). Etant donné que les passeurs doivent sans cesse perfectionner leurs activités, ils sont conduits à interagir de manière accrue avec des groupes du crime organisé. Ainsi, en réaction, les différents secteurs de la criminalité se professionnalisent dans le domaine de l'immigration clandestine.

²⁹ "Sans papiers en Suisse : c'est le marché de l'emploi qui est déterminant, non pas la politique d'asile", rapport final de l'institut de recherche GFS.Berne sur mandat de l'Office fédéral des migrations, 6 avril 2005.

³⁰ cf Le Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse 2004, Publication de l'Office fédéral de la police, 26.05.2005.

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux II³¹ signés le 26 octobre 2004 et approuvé par le peuple en juin 2005 permettra de renforcer la coopération avec les Etats membres de Schengen et, par conséquent, de lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine et le trafic de migrants.

Trafic d'êtres humains³²

Bien qu'il ne soit pas possible actuellement de donner des chiffres précis sur l'ampleur et l'étendue du phénomène de la traite d'êtres humains en Suisse, on peut dégager des tendances pour 2004. Ainsi, le nombre de cas a encore augmenté dans le milieu de la prostitution. Par ailleurs, le phénomène s'est propagé aux petites et moyennes entreprises actives dans l'agriculture, l'hôtellerie, la gastronomie et le tourisme. Dans le domaine du travail domestique et des soins, on trouve des formes combinées d'exploitation par le travail et d'exploitation sexuelle. On recense aussi des cas de mariages de complaisance et de mariage forcés, comme dans le trafic des migrants.

La ratification des deux protocoles additionnels à la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée, qui visent la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, et du protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, est en cours. Dans le cadre de cette ratification, la disposition du code pénal suisse réprimant la traite d'êtres humains fait l'objet d'une révision. Cette révision prévoit d'élargir l'élément constitutif de la traite d'êtres humains au trafic d'organes et à l'exploitation de la force de travail, alors qu'aujourd'hui seule l'exploitation sexuelle est considérée comme telle. Par ailleurs, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, des règles visant à faciliter, pour les victimes étrangères, l'accès aux mesures d'aide et à améliorer la protection des témoins sont à l'étude. Au niveau de la législation sur les étrangers, une autorisation de séjour peut, sous certaines réserves, être accordée aux victimes de la traite d'êtres humains, notamment lorsqu'elles coopèrent avec les autorités de poursuite pénale.

Au niveau international la Suisse est impliquée dans des projets de prévention dans les pays d'origine et a détaché des experts à l'OSCE. Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic des migrants (SCOTT) rattaché à l'Office fédéral de la police assure la coordination au niveau national et la mise en oeuvre des mesures par les autorités suisses compétentes.

Infractions et criminalité³³

Le nombre total d'infractions³⁴ enregistrées en 2004 par la police (338 835) a augmenté de 1,9 % (+ 6383 dénonciations) par rapport à l'année précédente; en 2003, cette augmentation était de 8,07 %. 53,9 % des suspects étaient des ressortissants étrangers; ce chiffre constitue un léger

³¹ voir chapitre 7 du rapport.

³² cf Le Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse 2004, Publication de l'Office fédéral de la police, 26.05.2005.

³³ Statistique policière de la criminalité (SPC).

³⁴ Par infractions, on regroupe les cas de contrainte, les lésions corporelles intentionnelles, les cas de violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, les menaces, les homicides intentionnels, les brigandages, les viols, les autres infractions contre l'intégrité sexuelle, les vols ainsi que les incendies intentionnels.

recul par rapport au pic enregistré en 2003 (55,3 %). En 2004, 81,2 % des suspects étrangers étaient domiciliés en Suisse et 18,8 % à l'étranger.

Interdictions d'entrée

L'interdiction d'entrée est une décision administrative qui vise, comme son nom l'indique, à empêcher un étranger d'entrer en Suisse. Elle a pour objectif de prévenir d'éventuelles violations de l'ordre et de la sécurité publics. Elle peut être prononcée pour plusieurs années, voire pour une durée indéterminée. L'étranger qui a contrevenu gravement à la législation sur les étrangers, à d'autres dispositions légales ou à des décisions de l'autorité peut être interdit d'entrer en Suisse.

Tableau : Interdictions d'entrée depuis 1991

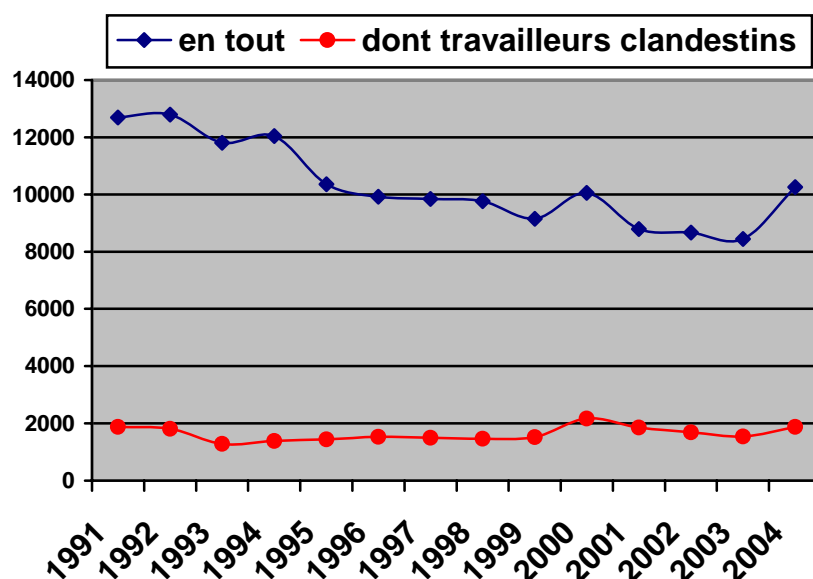
	1991	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
En tout	12687	11803	12042	10357	9923	9837	9760	9144	10050	8784	8661	8441	10250
Dont travail- leurs clandestins	1879	1285	1391	1447	1537	1495	1464	1523	2166	1851	1687	1540	1874

Tableau : Interdictions d'entrée contre des ressortissants étrangers en 2003 et 2004

Motifs	Année		
	2002	2003	2004
Total	8'661	8'441	10'250
Travailleurs clandestins	1'687	1'540	1'874
Séjour illégal sans activité lucrative	2'769	2'782	3'045
Commerce de stupéfiants	695	738	1'132
Autres condamnations pénales	1'729	1'788	2'619
Autres motifs	1'781	1'593	1'580

Source : Registre central des étrangers, ODM

Graphique 21 : Evolution des interdictions d'entrée prononcées à l'encontre des étrangers



5.2 Loi fédérale contre le travail au noir

En juin 2005, le Parlement a adopté une loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir.

Cette loi, qui s'inscrit dans une approche délibérément pragmatique, met l'accent sur la répression - avec le nécessaire complément sur le plan de l'information (notamment à l'attention des employeurs) - et un nombre limité de mesures incitatives.

Cette loi relative à la lutte contre le travail au noir comporte les quatre catégories de mesures suivantes :

1. des allègements administratifs dans les assurances sociales, devant faciliter la procédure d'annonce dans le cadre d'activités économiques de portée limitée (travaux domestiques, activités occasionnelles ou très limitées);
2. l'obligation pour les cantons de désigner un service cantonal ou une commission cantonale de contrôle, avec possibilité d'intégrer les partenaires sociaux dans le dispositif mis en place et un accroissement des compétences de ces organes de contrôle;
3. une mise en réseau des données administratives et un devoir de communication des résultats des contrôles d'employeurs;
4. un renforcement des sanctions dans le domaine du droit des étrangers et des assurances sociales ainsi que la création d'une nouvelle sanction consistant en une possibilité d'exclusion des procédures d'adjudication de marchés publics.

En ce qui concerne le renforcement des sanctions, le projet de nouvelle loi sur les étrangers (voir point 7.2.3) prévoit un durcissement des peines infligées à un employeur occupant de la main d'oeuvre de façon illégale en fixant l'amende maximale à Fr. 500'000.- et une peine d'emprisonnement maximale d'un an.

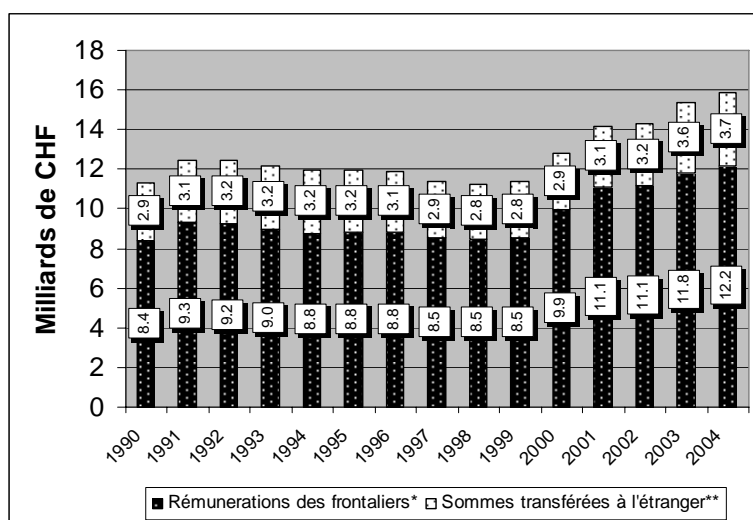
6. LES ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS

Il est bien évidemment très difficile d'obtenir des données précises sur les envois de fonds des migrants. Toutefois, les frontaliers, du fait qu'ils vivent généralement toute l'année hors de Suisse, constituent certainement la catégorie pour laquelle l'estimation est la plus fiable. D'après les données figurant dans la balance des paiements pour 2004, les rémunérations des frontaliers se sont accrues de 3.3% pour atteindre 12.2 milliards de francs suisses³⁵ (contre 11.8 milliard de francs suisses en 2003³⁶). La prise en compte des titulaires des permis de courte durée inférieure à quatre mois et l'augmentation du nombre de frontaliers étrangers ont engendré un accroissement des salaires versés à l'étranger.

A ce montant, il faut encore ajouter les sommes transférées à l'étranger par les autres catégories d'étrangers (travailleurs titulaires d'un permis d'établissement, d'un permis de séjour à l'année ou durable et de courte durée). Celles-là sont estimées à 3,7 milliards de francs suisses en 2004 (contre 3,6 milliards de francs suisses en 2003) en légère augmentation dans le sillage de la reprise de l'emploi. Les transferts de la main-d'œuvre étrangère domiciliée en Suisse ont ainsi progressé de 4.1%. Au total, les fonds transférés à l'étranger étaient évalués à 15.9 milliards de francs en 2004 (contre 15.4 milliards de francs en 2003).

A titre comparatif, la somme des dépenses de la balance des transactions courantes atteignait 244.1 milliards de francs en 2004 (229.7 en 2003). L'excédent de la balance des transactions courantes s'est inscrit à 65.1 milliards de francs (58 milliards en 2003). Cette évolution s'explique principalement par l'évolution des recettes nettes tirées des échanges de biens et de services. Exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, le solde actif de la balance des transactions courantes a augmenté d'une année à l'autre, passant de 13% en 2003 à 15% en 2004. Ce taux est le plus élevé qui ait jamais été observé.

Graphique 22 : Envois de fonds des migrants de 1990 à 2004



Source. Publication 2004 sur la balance suisse des paiements de la BNS

* depuis 2003 sont inclus les rémunérations des personnes avec activité lucrative pour moins de quatre mois

** Transferts par des travailleurs titulaires d'un permis d'établissement, d'un permis à l'année ou durable et courte durée

³⁵ Chiffres provisoires. Dans les revenus du travail, les dépenses de la Suisse découlent principalement des salaires versés aux frontaliers étrangers et, depuis 2003, aux titulaires de permis de courte durée travaillant moins de quatre mois par an en Suisse.

³⁶ Chiffres révisés (Banque nationale suisse).

7. POLITIQUE A L'EGARD DES ETRANGERS

7.1 La politique d'intégration sociale des étrangers

7.1.1 L'intégration, un pilier de la politique migratoire

Depuis 1970, la politique d'intégration est officiellement considérée comme l'un des piliers de la politique migratoire suisse, au même titre que la politique en matière d'admission et de marché du travail. Cependant, une base juridique, l'article 25a, n'a été instituée qu'en 1995, lors de la révision de la loi sur l'asile et de la révision partielle de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). L'article 25a de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) constitue la base légale de l'allocation de subventions fédérales à la promotion de l'intégration.

L'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 13 septembre 2000, édictée sur la base de l'article législatif sur l'intégration, prévoit une série de mesures visant à faciliter l'intégration des étrangers. Elle régit notamment l'octroi des aides financières à des projets d'intégration. Une aide est accordée lorsque les cantons, les communes ou des tiers participent équitablement au projet. L'intégration est une tâche pluridisciplinaire qui concerne différents domaines politiques ainsi que les autorités fédérales, cantonales et communales. Le programme de promotion de l'intégration de la Confédération tient lieu de complément aux prestations fournies à l'intérieur des structures ordinaires, comme dans les domaines de la formation professionnelle et du marché du travail.

L'intégration, une tâche étatique

L'intégration est une idée directrice de la révision de la loi sur les étrangers qui est en cours. Les dispositions touchant à l'intégration y sont considérablement étendues et l'intégration est formellement qualifiée comme tâche étatique.

La révision législative prévoit une vaste politique d'intégration, allant au-delà de l'octroi de subventions fédérales. Le chapitre sur l'intégration précise les objectifs et les priorités en la matière, propose de nouveaux instruments étatiques d'encouragement de l'intégration. La loi souligne notamment l'importance de l'acquisition d'une langue nationale par les étrangers, la nécessité d'informer les étrangers dès le début de leur séjour en Suisse des possibilités d'intégration existantes (cours de langue et d'intégration, offres de formation professionnelle). Enfin, le projet de nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) prévoit la coordination des efforts d'intégration entre les différents services de la Confédération et entre la Confédération et les cantons.

La révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)

La révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers a été approuvée le 7 septembre 2005 et entrera en vigueur le 1^{er} février 2006. Elle maintient l'allocation de subventions fédérales à la promotion de l'intégration. La contribution des étrangers à l'intégration est maintenant expressément mentionnée. Lors de l'octroi ou du prolongement de l'autorisation de séjour, les autorités devront prendre en considération le degré d'intégration du requérant. Ainsi, suite à une intégration réussie, une autorisation de séjour pourra être octroyée déjà après cinq ans. Par ailleurs, les

autorités pourront prescrire un cours de langue et d'intégration à une personne chargée d'assurer un encadrement religieux ou de dispenser un cours de langue ou de culture de son pays d'origine. A l'avenir, les personnes admises à titre provisoire pourront participer aux mesures d'intégration. Par ailleurs, la fonction de coordinatrice des mesures d'intégration au sein de l'ODM a également été introduite dans ce texte. Comme l'intégration est une tâche typiquement pluridisciplinaire impliquant une contribution à plusieurs niveaux (Confédération, cantons, communes) et dans plusieurs domaines (formation, travail, santé, etc.), une meilleure coordination est nécessaire pour favoriser une politique d'intégration efficace susceptible d'éviter les parallélismes en créant des synergies entre les différents organes chargés de questions d'intégration.

7.1.2 Promotion de l'intégration des étrangers

La participation des migrants à la vie économique, l'accès à une formation et l'acquisition de connaissances, surtout d'une des langues nationales, constituent des conditions importantes d'intégration. Il convient de préciser que la définition de la politique d'intégration et le déploiement de mesures incombent en premier lieu aux structures ordinaires dans des domaines telles que l'écoles, la formation professionnelle et le marché du travail ou encore la santé. La plupart du temps, les lois sont exécutées à l'échelon cantonal. C'est pourquoi l'offre de mesures diffère d'un canton à l'autre, en fonction de sa situation.

Afin de faciliter l'accès des migrants au marché du travail, des mesures sont actuellement déployées en vue de favoriser l'égalité des chances dans tous ces domaines. Il y a lieu de relever à cet égard l'importance des mesures prises dans le domaine de la formation, afin de faciliter l'entrée des jeunes migrants dans la vie active. A titre d'exemple, les projets de mentoring, qui permettent l'accompagnement individuel des jeunes migrants dans le marché du travail se sont révélés efficaces. Il est aussi important qu'une information adéquate soit diffusée à l'attention des jeunes, et surtout de leurs parents, concernant l'importance et le fonctionnement du système de formation et du marché du travail.

Programme de promotion de l'intégration des étrangers de la Confédération

Le programme d'intégration établi par la Confédération porte sur les domaines qui ne font pas l'objet d'une attribution de compétences. Les projets soutenus dans le cadre de ce programme, s'adressent surtout à des groupes cibles dont on sait par expérience qu'ils ont généralement des difficultés d'accéder aux offres ordinaires qui sont déjà proposées. Tel est le cas notamment des femmes qui viennent en Suisse au titre du regroupement familial et qui, en raison de leur rôle de mère de famille et de femme au foyer, ne peuvent pas, ou pas immédiatement, être intégrées dans le marché du travail, qui est bien connu pour être propice à l'intégration.

La Confédération a alloué pour la première fois en 2001 des subventions en vue de la promotion de l'intégration des étrangers à des projets d'intégration. 10 millions de francs ont été portés au budget en 2001 ; en 2002 et 2003 le montant était de 12,5 millions de francs par année. Sur la base de l'ordonnance sur l'intégration, un programme a été élaboré, dans lequel les points forts appropriés ont été définis : Pour la période comprise entre 2001 et 2003, les points forts suivants ont été fixés : 1) encouragement de cours de langue et d'intégration, 2) promotion de la formation et du perfectionnement des personnes-clés, 3) encouragement de la participation à la vie sociale, 4) soutien de projets à l'échelon national, 5) renforcement des structures régionales, 6) élaboration

de standards de qualité et d'instruments de contrôle. 993 demandes ont rempli les critères d'exigences et ont été approuvés dans le cadre de ce programme.

Le deuxième programme élaboré dans le cadre du crédit accordé par la Confédération en vue de l'encouragement de l'intégration de 2004 à 2007 contient de nouveaux points forts.

Les cinq points forts de la promotion de l'intégration 2004-2007 sont les suivants :

A: Encourager la compréhension (cours de langues), B: Ouvrir les institutions, C: Faciliter la cohabitation, D: Encourager le développement de services spécialisés (conclusion de mandats de prestations avec les services d'aide aux étrangers accomplissant des tâches importantes dans les travaux de relation publique en matière d'intégration dans une région / conclusion de mandats de prestations avec des organismes spécialisés œuvrant dans une région pour garantir et coordonner la mise en place de médiateurs linguistiques et de médiateurs culturels) E: Favoriser l'innovation et les normes de qualités.

Les jeunes constituent le groupe cible que la Confédération, pour des raisons de délimitation et de compétences, n'a jusqu'à ce jour considéré, dans le cadre de son programme de promotion de l'intégration, que de manière marginale. Mais comme, du point de vue politique, ce groupe cible est actuellement un sujet de grande importance, un certain soutien à des projets est prévu dans le cadre du programme actuel. Par exemple peuvent être cofinancés des projets de soutien du travail existant en faveur des jeunes étrangers et suisses en impliquant des personnes de contact importantes (par exemple les parents) ou des projets qui aident à renforcer la collaboration des institutions existantes dans le domaine des jeunes. Sont enfin susceptibles d'être soutenus des projets visant les jeunes, ou des groupes de jeunes, suisses ou étrangers qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas ou plus accès aux structures comme par exemple l'assurance chômage.

Pour la période comprise entre 2004 et 2007, 14 millions de francs par année ont été alloués. Durant l'année 2004, première année du programme de promotion, 700 demandes de financement ont été déposées. L'office fédéral a accordé tout le crédit (2004) à disposition aux 502 projets répondant aux critères fixés.

7.2 Développement de la politique migratoire en Suisse

7.2.1 Aperçu général

Malgré le retour d'une croissance économique modérée dès le deuxième trimestre 2003, le marché du travail n'a pas réagi selon les attentes en 2004. Le flux de travailleurs étrangers a augmenté de 12.8% en 2004 alors qu'en 2003 il avait diminué de 12%.

La politique d'admission des ressortissants d'Etats non membres de l'UE-15/AELE consiste à recruter des travailleurs disposant d'un bon niveau de qualification et d'une capacité à s'intégrer en Suisse. Pour la période s'étendant entre novembre 2003 et novembre 2004, les contingents libérés en vue de l'admission de main-d'œuvre en provenance d'Etats non-membres de l'UE/AELE ont été utilisés à hauteur de 55% pour les autorisations à l'année et à 68% pour les autorisations de courte durée. Ils s'élèvent, par année, à 4'000 autorisations à l'année et à 5'000 autorisations de courte durée.

Dans le cadre de la deuxième série d'accords bilatéraux avec l'Union européenne (« Bilatérales II »), la Suisse s'est associée à la coopération de **Schengen et de Dublin**³⁷. Les deux accords d'association à Schengen et à Dublin ont été signés à Luxembourg le 26 octobre 2004 et ont fait l'objet d'un référendum populaire en Suisse le 5 juin 2005 avec un résultat positif ; ils se trouvent actuellement en phase de ratification et devraient être applicables au début de 2008. Dès leur signature, la Suisse participe de manière provisoire à tous les groupes de travail et comités relevant de ces matières au sein de l'Union européenne. L'association à Schengen implique la suppression des contrôles des personnes aux frontières afin d'assurer une libre circulation optimale, et la participation à toutes les mesures compensatoires visant à renforcer la sécurité à l'intérieur du territoire Schengen, telles que l'entraide judiciaire, la coopération policière (notamment par l'accès au Système d'information Schengen « SIS ») ou encore la politique commune des visas de court séjour ; de part son association au système, la Suisse doit également reprendre les différents développements de l'« acquis de Schengen ». Le système de Dublin, renforcé par la base de données dactyloscopique Eurodac, s'attache quant à lui exclusivement à la détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile, sans qu'il soit question de reprendre d'autres aspects de la politique européenne en matière d'asile ; il s'agit principalement de lutter contre les abus en matière d'asile par la constatation automatique des demandes multiples et d'assurer à tout requérant, par l'application de critères de détermination objectifs, un Etat responsable de l'examen de sa demande.

Deux projets législatifs en matière de politique des étrangers, la révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et la révision de la loi sur l'asile, sont actuellement en délibération au sein du Parlement.

7.2.2 Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE

Le 1^{er} juin 2002 est entré en vigueur l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) qui régleme nte l'entrée et le séjour en Suisse des ressortissants des Etats membres de l'UE-15 et de l'AELE, mais également le statut des citoyens suisses séjournant dans l'un des Etats de l'UE et de l'AELE.

Depuis l'entrée en vigueur de cet accord, l'immigration en provenance de l'UE-15/AELE a légèrement augmenté tandis que celle en provenance des Etats tiers a diminué³⁸. Le contingent annuel de 15'300 autorisations de longue durée (valables cinq ans) réservé aux ressortissants de l'UE-15/AELE a été épuisé en 2003, 2004 et 2005. Par contre le contingent annuel d'autorisations de courte durée est utilisé à hauteur de 60% en moyenne chaque année. Diverses causes sont susceptibles d'expliquer cette évolution. D'une part, de nombreux frontaliers ont transféré leur domicile en Suisse et demandé de ce fait une autorisation de longue durée. D'autre part, des branches comme l'hôtellerie, l'agriculture et le bâtiment, qui, auparavant, ne recevaient en principe que des autorisations de courte durée ou saisonnières, viennent grossir la demande d'autorisations durables grâce, entre autres, à la suppression de l'exigence d'un niveau minimal de qualifications.

³⁷ Accord entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen, et Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux critères et aux mécanismes permettant de déterminer l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile introduite dans un Etat membre ou en Suisse.

³⁸ Source : Rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE pour la période du 1er juin 2002 au 31 décembre 2004, Seco, ODM, OFS, Berne, 28 juin 2005.

La première phase transitoire de deux ans allant du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2004 a pris fin le 31 mai 2004. Depuis le 1er juin 2004, le contrôle général de la priorité des travailleurs indigènes ainsi que des conditions de travail et de salaire est supprimé à l'égard des ressortissants des 15 anciens Etats de l'UE et de l'AELE qui entrent en Suisse pour la première fois. Ils doivent seulement prouver qu'un employeur suisse est disposé à les engager. Le contrôle général est remplacé par des mesures d'accompagnement visant à contrecarrer le dumping salarial et social. L'accès au marché du travail suisse des travailleurs de l'UE-15 et de l'AELE reste contingenté jusqu'au 31 mai 2007. Par ailleurs, les travailleurs et les prestataires de services actifs en Suisse pour une durée inférieure à 90 jours ouvrables par année n'ont plus besoin d'autorisation de séjour mais doivent seulement annoncer leur présence aux autorités.

L'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux 10 nouveaux pays membres de l'Union européenne a été approuvée en votation populaire en septembre 2005. Son entrée en vigueur est prévue pour le début de l'année 2006, sous réserve de la ratification par le Conseil de l'Union européenne.

Le protocole à l'ALCP est fondé sur le régime transitoire négocié entre les anciens (UE-15) et les nouveaux pays de l'UE (UE-10). Dans le protocole, la Suisse se réserve le droit de maintenir jusqu'au 30 avril 2011 les restrictions relatives au marché du travail (préférence nationale, contrôle des conditions de rémunération et de travail et contingents progressifs). Par ailleurs, les exigences seront maintenues en matière de qualification professionnelle à l'égard des prestataires de services transfrontaliers dans certains domaines (construction, horticulture, nettoyage industriel et domestique, sécurité), ainsi que pour les titulaires d'autorisations de séjour d'une durée inférieure à quatre mois non soumises aux contingents³⁹. Les ressortissants de Chypre et Malte ne seront pas soumis aux mesures transitoires fixées dans le protocole, ils bénéficieront du même traitement juridique que les citoyens de l'UE-15/AELE. En outre, la Suisse a la possibilité, en vertu d'une clause spéciale prévue dans l'ALCP (clause de sauvegarde), de réintroduire jusqu'au 31 mai 2014 des contingents pour les ressortissants des 25 Etats membres de l'UE, si l'immigration devait se révéler excessive.

Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole à l'ALCP, les ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE demeurent soumis au droit commun des étrangers applicable aux ressortissants des Etats tiers. Certains allègements des conditions d'accès au marché du travail (contingents supplémentaires préférentiels, allègement des qualifications professionnelles exigées dans certains secteurs tels que l'agriculture) ont été accordés pour la période s'étendant jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole.

7.2.3 Loi sur les étrangers

Le Conseil fédéral a adopté en mars 2002 un projet de révision totale de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers datant de 1931, qui est actuellement à l'examen au Parlement. Le 28 septembre 2005, le Conseil national l'a adopté en deuxième lecture. Les objectifs principaux de ce projet de loi sont les suivants:

- Politique d'admission restrictive des ressortissants des Etats non membres de l'UE-25;

³⁹ Les travailleurs non qualifiés pourront solliciter une autorisation de séjour de courte durée pour une durée inférieure à quatre mois dans les limites du contingent réservé aux autorisations de courte durée.

- Amélioration du statut juridique des étrangers, renforcement de la politique d'intégration;
- Renforcement des dispositions visant à lutter contre les abus de droit.

Ce projet entend assouplir la loi sur les étrangers dans certains domaines, mais la renforcer dans d'autres, en :

- réduisant les obstacles administratifs à la mobilité géographique et professionnelle des étrangers;
- reconnaissant la violence conjugale comme motif personnel majeur qui peut justifier, après un divorce ou une séparation, la poursuite du séjour en Suisse ;
- accordant le maintien de l'autorisation de séjour en cas de séparation ou de divorce lorsque l'étranger a résidé durant trois ans en Suisse et s'est intégré avec succès;
- introduisant la possibilité de n'octroyer une autorisation de séjour ou de courte durée qu'en cas de participation à un cours d'intégration ;
- renforçant les mesures de contraintes (en particulier durée plus longue de la détention en vue de refoulement, nouveaux motifs de détention);
- prévoyant la possibilité de refuser la conclusion d'un mariage en présence d'un mariage de complaisance manifeste.

Le Conseil des Etats (Chambre haute représentative des cantons) examinera probablement en deuxième lecture à fin 2005 le projet de loi sur les étrangers et les modifications proposées par le Conseil National.

7.2.4 Naturalisation

En date du 26 septembre 2004, le projet de réforme de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité (Loi sur la nationalité) qui prévoyait des facilités pour les adolescents de la deuxième génération et les enfants de la troisième génération a été rejeté en votation populaire.

Du naufrage a cependant pu être sauvé la nouvelle réglementation consistant à introduire, pour les naturalisations ordinaires, des émoluments limités à la couverture des frais et l'assouplissement des conditions d'acquisition de la nationalité suisse pour les personnes d'origine suisse. Cette modification entrera en vigueur le 1er janvier 2006.

Le Département fédéral de justice et police est chargé d'élaborer jusqu'à fin 2005 un rapport qui se prononcera sur tous les problèmes actuellement en suspens dans le domaine de la nationalité. Il se penchera en particulier sur les thèmes de la double nationalité, des délais de résidence et des naturalisations au niveau communal. Le gouvernement suisse procédera alors à une appréciation globale des questions soulevées.

7.2.5 Accord bilatéral de stagiaires

Comme décrit au point 4.9 précédent, des accords relatifs à l'échange de stagiaires, et actuellement en vigueur, ont été conclus par la Suisse avec les pays suivants : Allemagne*, Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche*, Belgique*, Bulgarie, Canada, Danemark*, Espagne*, Etats-Unis, Finlande*, France*, Grande-Bretagne*, Hongrie, Irlande*, (Italie*), Luxembourg*, Monaco, Norvège*, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas*, Philippines, Pologne, Portugal*, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suède* et la Tchéquie.

*Suite à l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral entre la Suisse et l'UE-15/AELE sur la libre circulation des personnes, la procédure d'autorisation pour stagiaires est devenue obsolète avec les ressortissants de ces pays.

7.3 Domaine de l'asile

Après la révision totale de la loi sur l'asile entrée en vigueur au 1^{er} octobre 1999, de nouvelles améliorations législatives tenant compte des récents développements ont été agencées. En dehors de quelques modifications de procédure, le projet de révision de cette loi prévoit principalement l'introduction dans le droit suisse du principe de l'Etat tiers sûr ainsi qu'une amélioration du statut des bénéficiaires d'autres formes de protection en vue de leur meilleure intégration. Le système de remboursement aux cantons de l'assistance accordée aux personnes relevant du domaine de l'asile disposant d'un statut durable en Suisse est également revu de manière importante et agrémenté de mesures incitatives favorisant la mise sur pied de programmes spéciaux d'intégration. Les propositions législatives touchant à l'Etat tiers sûr et au volet financier ont été pour l'essentiel adoptées, suite à quelques modifications, par les deux chambres parlementaires. En outre les admis provisoirement bénéficient d'un meilleur statut en Suisse, tandis que le Parlement a renoncé à faire une distinction entre admission provisoire et admission humanitaire, suite à une proposition d'août 2004.

Dans le cadre d'un programme urgent d'assainissement des finances fédérales ont été adoptées par le Parlement des mesures visant à diminuer l'assistance offerte aux requérants d'asile dont la demande est manifestement infondée ou le comportement abusif et qui ont fait l'objet, pour ces motifs, d'une décision de non-entrée en matière définitive. Ces mesures sont entrées en vigueur en avril 2004.

En outre, en août 2004, le gouvernement suisse a soumis au Parlement des propositions d'amendements au projet de révision partielle de la loi sur l'asile dans les domaines des mesures de contrainte, de l'accélération des procédures d'asile et des mesures sociales et financières. Les propositions en question ont toutes été adoptées par les deux chambres du Parlement. Il reste actuellement quelques divergences qui seront prochainement traitées dans la Chambre haute représentative des cantons.

Outre la poursuite des programmes mis en œuvre en matière d'aide au retour, le gouvernement suisse négocie des **accords de réadmission** de personnes en situation irrégulière. La Suisse a conclu des accords de réadmission avec les Etats suivants : Albanie, Arménie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Allemagne, Estonie, France, Georgie, Hong-Kong, Italie, Kirghistan, Croatie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine, Moldovie, Norvège, Autriche, Philippines, Roumanie, Suède, Serbie et Monténégro, Slovénie, Espagne, Ukraine, Hongrie, Sri Lanka (accord relatif au rapatriement de requérants d'asile déboutés dans la sécurité et la dignité) et Slovénie. Avec la Namibie un échange de notes en matière de visas avec obligation de réadmission de ses propres ressortissants est en vigueur ainsi qu'avec la Pologne⁴⁰, la République tchèque et la République slovaque. Quatre accords de réadmission ont été signés et sont en voie d'entrée en vigueur avec le Benelux, le Liban, le Nigéria et la Pologne. Une dizaine d'accords sont en outre en cours de négociation.

⁴⁰ Avec la Pologne, il s'agit d'un accord à part entière en matière de visas avec obligation de réadmission. Une fois que l'accord en matière de réadmission entrera en vigueur, les articles de l'accord de visas concernant la réadmission seront caducs.

Bilan annuel de la population résidante permanente étrangère par effectif à la fin de l'année considérée et de l'année précédente, motif d'immigration et genre de mouvement, depuis 1999

Tableau 1

Effectif / Augmentation / Diminution	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Effectif à la fin de l'année considérée	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312	1 471 033	1 495 008
Effectif à la fin de l'année précédente	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312	1 471 033
Différence en chiffres absolus par rapport à l'année préc.	20 759	15 712	34 713	28 217	23 721	23 975
Différence en pour-cent par rapport à l'année précédente	1.5	1.1	2.5	2.0	1.6	1.6
Résultats de l'année précédente:						
Effectif à la fin de l'année considérée	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312	1 471 033
Effectif à la fin de l'année précédente	1 340 793	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312
Différence en chiffres absolus par rapport à l'année préc.	7 118	20 759	15 712	34 713	28 217	23 721
Différence en pour-cent par rapport à l'année précédente	0.5	1.5	1.1	2.5	2.0	1.6
Total augmentations	103 816	104 821	119 553	123 622	117 976	120 367
Naissances (selon le RCE)	17 946	17 332	18 160	18 663	18 793	18 573
Entrées en Suisse	85 838	87 448	101 353	101 876	94 049	96 270
Regroupement familial ¹⁾	26 298	26 775	30 165	43 209	40 229	38 836
Etrangers/-ères avec activité lucrative contingentée	18 780	21 108	25 579	25 074	24 671	30 487
Etrangers/-ères avec activité lucrative non contingentée	*	*	*	5 797	4 478	3 633
Etrangers/-ères sans activité lucrative	*	*	*	3 893	4 597	4 765
Formation et perfectionnement professionnel	10 509	10 480	11 571	14 022	13 640	13 003
Retour en Suisse	*	*	*	249	162	148
Réfugiés reconnus	1 570	1 465	1 689	1 184	1 118	1 007
Cas de rigueur	4 395	2 098	5 106	5 381	4 171	3 344
Autres entrées en Suisse	24 286	25 522	27 243	3 067	983	1 047
Autres augmentations ²⁾	32	41	40	3 083	5 134	5 524
Dont réactivations	*	*	*	3 082	5 133	5 524
Changements de statut vers la pop.rés. permanente étrang. (compris dans les entrées en Suisse)	*	*	*	10 995	19 925	28 142
Total diminutions	83 057	89 109	84 840	95 431	94 270	96 380
Décès (selon le RCE)	4 544	4 602	4 510	4 606	4 844	4 858
Départs de la Suisse	58 104	55 770	52 713	49 697	46 320	47 894
Acquisitions de la nationalité suisse	20 363	28 700	27 583	36 515	35 424	35 685
Autres diminutions ²⁾	46	37	34	4 613	7 682	7 943
Compensation entre l'effectif et les mouvements (+ augmentations, - diminutions)	*	*	*	26	15	- 12
Bilan migratoire	27 734	30 678	48 640	50 649	45 181	45 957
Entrées en Suisse	85 838	87 448	101 353	101 876	94 049	96 270
Autres augmentations	*	*	*	3 083	5 134	5 524
Départs de la Suisse	58 104	56 770	52 713	49 697	46 320	47 894
Autres diminutions	*	*	*	4 613	7 682	7 943
Excédent des naissances	13 402	12 730	13 650	14 057	13 949	13 715
Naissances (selon le RCE)	17 946	17 332	18 160	18 663	18 793	18 573
Décès (selon le RCE)	4 544	4 602	4 510	4 606	4 844	4 858

1) A partir de l'année 2002 y compris le regroupement familial de Suisses/-ses ou d'étrangers/-ères avec conjoint/-e suisse.

2) En 1995 le système RCE-2 a été remplacé par le nouveau système RCE-3, ce qui a provoqué des différences entre l'effectif et les mouvements.

A partir de l'année 2002 les corrections des entrées et des départs de la Suisse sont comptées sous les autres augmentations ou les autres diminutions.

Effectif des réfugiés reconnus ¹⁾ par nationalité depuis fin décembre 1995

Tableau 2

Code de l'Etat Nationalité	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total général	24 581	22 614	23 662	24 340	25 176	25 521	26 582	25 983	24 674	24 099
EUROPE	13 672	12 456	13 479	14 126	14 662	14 680	14 622	13 880	13 122	12 444
201 Albanie	38	43	41	43	48	46	56	59	52	54
230 Pologne	995	74	59	42	37	33	27	26	19	16
232 Roumanie	605	447	350	269	234	196	170	131	107	45
238 Tchécoslovaquie	587	55	34	15	9	8 *		*	*	*
239 Turquie	3 750	3 870	4 315	4 580	4 951	5 140	5 198	4 963	4 953	4 842
240 Hongrie	780	142	128	102	87	73	64	58	47	27
249 Serbie et Monténégro	710	1 358	2 336	2 822	3 146	3 168	3 337	3 359	3 184	3 011
252 Bosnie-Herzégovine	4 499	5 144	5 573	5 854	5 951	5 838	5 586	5 097	4 567	4 249
Autres	1 708	1 323	643	399	199	178	184	187	193	200
AFRIQUE	1 044	1 173	1 327	1 494	1 659	1 892	2 242	2 420	2 615	2 771
302 Ethiopie	271	252	237	204	187	173	163	160	160	170
304 Algérie	12	26	31	42	67	78	112	117	145	149
308 Burundi	27	41	60	86	97	98	92	91	95	94
323 Rép.dém. du Congo	120	127	126	126	155	161	203	240	265	271
326 Libye	8	8	75	92	116	209	345	377	403	409
341 Rwanda	48	75	80	97	104	129	127	153	168	184
348 Somalie	213	277	301	304	294	302	300	317	301	289
350 Soudan	65	79	86	97	104	108	120	118	115	114
357 Tunisie	75	97	135	246	343	414	519	581	636	651
358 Ouganda	61	61	59	53	44	40	41	40	37	35
Autres	144	130	137	147	148	180	220	226	290	405
AMÉRIQUE	599	196	208	224	246	285	291	285	287	288
401 Argentine	9	5	4	4	4	4	2	1	1	1
405 Bolivie	27	14	10	6	5	5	4	1	1	1
407 Chili	459	52	43	39	39	38	34	27	21	20
424 Colombie	46	64	78	103	118	152	167	174	195	197
425 Cuba	14	23	34	36	42	49	47	47	41	42
437 Uruguay	3	4	3	1	-	-	-	-	-	-
Autres	41	34	36	35	38	37	37	35	28	27
ASIE	9 124	8 686	8 553	8 419	8 532	8 592	9 352	9 323	8 582	8 527
501 Afghanistan	455	457	515	551	651	756	981	941	976	966
506 Sri Lanka	297	318	351	381	408	442	934	1 171	527	524
508 Chine (rép.pop.)	1 099	1 029	942	862	774	723	645	540	511	510
- 543 Tibet	951	899	832	759	653	616	544	445	409	384
- reste de la Chine ²⁾	-	-	-	-	-	-	101	95	102	126
512 Irak	378	599	868	1 082	1 332	1 586	1 883	2 160	2 281	2 395
513 Iran	792	852	865	854	871	847	847	797	755	753
518 Cambodge	1 246	1 106	1 025	913	871	793	767	646	613	591
522 Laos	435	371	324	281	268	251	238	217	203	191
533 Pakistan	121	131	135	136	129	129	130	119	104	91
541 Syrie	31	40	48	59	76	85	91	103	97	111
545 Vietnam	4 197	3 711	3 407	3 220	3 054	2 882	2 725	2 498	2 351	2 203
Autres	73	72	73	80	98	98	111	131	164	192
Apatrides	127	93	86	69	69	58	60	63	57	57
Etat inconnu	15	10	9	8	8	14	15	12	11	12

1) compris dans l'effectif de la population résidente permanente étrangère; sans les requérants d'asile

2) Chine, Hongkong et Macao

**Entrées en Suisse de la population résidante permanente étrangère
par motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe, année 2004**

Tableau 3

Motif d'immigration	En tout			Autorisation UE/AELE			Autorisation LSEE/OLE		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
0 Total entrées en Suisse	96270	49488	46782	57640	32021	25619	38630	17467	21163
1 Regroupement familial	38836	14443	24393	17795	6320	11475	21041	8123	12918
2 Etrangers/-ères avec activité lucrative contingentée	30487	20697	9790	27273	18519	8754	3214	2178	1036
2-1 Contingent CE/AELE	27199	18469	8730	27199	18469	8730	0	0	0
2-2 Contingent cantonal	2893	2084	809	29	23	6	2864	2061	803
2-3 Contingent fédéral	2	2	0	1	1	0	1	1	0
2-4 Stagiaires	393	142	251	44	26	18	349	116	233
3 Etrangers/-ères avec activité lucrative non contingentée	3633	2555	1078	3373	2420	953	260	135	125
3-1 Fonctionnaires d'administrations étrangères, ayant leur lieu de travail en Suisse	99	45	54	78	31	47	21	14	7
3-2 Parents avec activité lucrative de missions dipl. et permanentes et de postes consulaires	206	76	130	67	24	43	139	52	87
3-3 Etrangers/-ères libérés par le conseil fédéral des prescriptions d'admission	73	44	29	40	27	13	33	17	16
3-4 Etrangers/-ères, habitant en Suisse et travaillant à l'étranger	696	447	249	657	412	245	39	35	4
3-5 Correspondants	13	7	6	9	5	4	4	2	2
3-6 Anciens citoyens suisses, étrangers/-ères invalides ou divorcés	20	11	9	6	4	2	14	7	7
3-7 Transformations OLCP	2372	1811	561	2371	1810	561	1	1	0
3-8 Transformations saisonniers/-ères	90	81	9	90	81	9	0	0	0
3-9 Autres étrangers/-ères avec activité lucrative non contingentée	64	33	31	55	26	29	9	7	2
4 Etrangers/-ères sans activité lucrative	4765	2138	2627	3349	1582	1767	1416	556	860
5 Formation et perfectionnement professionnel	13003	6713	6290	5180	2821	2359	7823	3892	3931
6 Retour en Suisse	148	104	44	105	71	34	43	33	10
7 Réfugiés reconnus	1007	549	458	0	0	0	1007	549	458
8 Cas de rigueur	3344	1763	1581	211	104	107	3133	1659	1474
9 Autres entrées en Suisse	1047	526	521	354	184	170	693	342	351

Naissances de la population résidente permanente étrangère par canton de résidence depuis 1995

Tableau 4

Canton de résidence	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Suisse	18 037	18 952	17 893	17 299	17 946	17 332	18 160	18 663	18 793	18 573
Zurich	3 441	3 309	3 243	3 213	3 538	3 385	3 730	3 953	3 864	3 678
Berne	1 540	1 565	1 442	1 348	1 493	1 377	1 430	1 564	1 462	1 617
Lucerne	834	871	813	743	810	819	723	760	757	710
Uri	50	49	34	30	36	39	27	35	38	25
Schwytz	324	353	298	270	314	240	320	285	284	292
Obwald	52	32	74	37	59	41	44	50	42	38
Nidwald	35	49	38	44	37	46	45	46	46	45
Glaris	120	123	122	96	117	80	117	107	133	103
Zoug	292	268	263	270	231	250	249	253	306	249
Fribourg	490	563	541	496	453	501	503	506	522	525
Soleure	551	606	579	565	517	551	530	596	555	561
Bâle-Ville	209	646	705	760	696	657	643	674	655	679
Bâle-Campagne	538	537	443	482	565	533	577	583	607	567
Schaffhouse	192	228	225	187	190	199	178	206	192	163
Appenzell Rh.-E.	125	120	111	105	105	109	90	89	76	72
Appenzell Rh.-I.	21	27	33	20	18	24	20	33	21	12
Saint-Gall	1 222	1 377	1 236	1 191	1 308	1 250	1 238	1 402	1 316	1 250
Grisons	278	303	285	272	294	319	249	277	282	276
Argovie	1 491	1 475	1 493	1 354	1 439	1 333	1 474	1 461	1 604	1 660
Thurgovie	718	713	651	567	579	571	543	545	570	544
Tessin	825	790	815	755	736	728	652	678	625	599
Vaud	2 145	2 292	2 002	2 243	2 109	1 986	2 159	2 208	2 135	2 273
Valais	763	698	699	615	567	552	505	501	552	523
Neuchâtel	513	541	427	409	452	457	496	436	481	453
Genève	1 175	1 327	1 235	1 110	1 197	1 176	1 530	1 331	1 583	1 574
Jura	93	90	86	117	86	109	88	84	85	85

Décès de la population résidante permanente étrangère par canton de résidence depuis 1995

Tableau 5

Canton de résidence	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Suisse	4 730	4 878	4 534	4 562	4 544	4 602	4 510	4 606	4 844	4 858
Zurich	857	819	772	770	779	754	801	842	835	841
Berne	323	320	281	290	290	250	324	314	343	294
Lucerne	142	150	106	116	124	136	119	124	134	123
Uri	5	13	8	8	8	9	12	6	10	7
Schwytz	44	59	43	51	42	43	58	57	37	57
Obwald	12	12	12	12	10	9	11	5	8	10
Nidwald	10	5	12	14	11	16	12	8	9	16
Glaris	22	21	31	9	23	23	25	18	18	27
Zoug	51	64	44	60	44	59	47	50	38	66
Fribourg	75	92	74	83	76	87	83	88	83	113
Soleure	115	127	113	103	108	123	111	118	118	122
Bâle-Ville	159	191	150	192	147	159	195	141	165	178
Bâle-Campagne	124	115	109	104	129	108	111	116	148	152
Schaffhouse	33	58	53	44	50	67	52	47	42	57
Appenzell Rh.-E.	25	26	35	18	18	22	27	28	21	20
Appenzell Rh.-I.	5	4	4	-	4	2	7	5	8	5
Saint-Gall	274	234	245	244	243	254	229	283	267	245
Grisons	126	114	99	109	117	102	107	87	103	119
Argovie	266	262	230	237	245	240	235	237	282	285
Thurgovie	128	138	116	118	118	120	101	121	131	121
Tessin	415	530	590	550	562	587	475	484	536	500
Vaud	605	609	542	557	579	550	529	558	589	609
Valais	160	129	120	149	124	139	161	146	134	139
Neuchâtel	135	163	118	118	98	136	108	120	120	113
Genève	591	593	600	580	567	583	544	579	623	614
Jura	28	30	27	26	28	24	26	24	42	25

Acquisition de la nationalité suisse par la population résidante permanente étrangère, par genre d'acquisition et sexe, depuis 1970

Tableau 6

14.1R61	Acquisition de la nationalité suisse de personnes résidant en Suisse																					
	En tout			Naturalisations ordinaires et facilitées, réintégrations												Constatations de la nationalité suisse			Suisses (Suissesses) par adoption			Suissesses par mariage
				Total			Naturalisations ordinaires			Naturalisations facilitées			Réintégrations									
Année	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Femmes
1970	6939	5331	1508	100
1971	7405	5883	1445	77
1972	7640	5997	1577	66
1973	7843	5942	1817	84
1974	11452	5259	6193	8739	4922	3817	6680	3899	2781	1989	1022	967	70	1	69	.	.	.	711	337	374	2002
1975	12651	5887	6764	9891	5600	4291	7414	4364	3050	2416	1236	1180	61	-	61	.	.	.	597	287	310	2163
1976	15261	7522	7739	12609	7148	5461	9909	5761	4148	2638	1381	1257	62	6	56	.	.	.	727	374	353	1925
1977	16803	8377	8426	14354	8068	6286	10776	6215	4561	3537	1849	1688	41	4	37	.	.	.	620	309	311	1829
1978	37157	18637	18520	9437	5412	4025	8586	4969	3617	810	439	371	41	4	37	25183	12896	12287	686	329	357	1851
1979	25696	12749	12947	9372	5368	4004	8475	4941	3534	839	415	424	58	12	46	13623	6884	6739	830	497	333	1871
1980	16060	7797	8263	9735	5678	4057	8780	5195	3585	915	476	439	40	7	33	3867	1905	1962	465	214	251	1993
1981	14299	6696	7603	8574	4973	3601	7848	4621	3227	597	308	289	129	44	85	3172	1524	1648	437	199	238	2116
1982	12723	5719	7004	9352	5208	4144	8689	4909	3780	636	293	343	27	6	21	576	264	312	532	247	285	2263
1983	11831	5310	6521	8722	4894	3828	8034	4548	3486	636	336	300	52	10	42	274	138	136	658	278	380	2177
1984	11850	5193	6657	8593	4807	3786	7821	4437	3384	734	365	369	38	5	33	212	105	107	695	281	414	2350
1985	14393	6470	7923	8803	4844	3959	8331	4627	3704	435	212	223	37	5	32	2869	1408	1461	523	218	305	2198
1986	14416	6447	7969	7531	4167	3364	7423	4132	3291	52	27	25	56	8	48	4084	1994	2090	665	286	379	2136
1987	12370	5073	7297	6909	3793	3116	6781	3740	3041	90	47	43	38	6	32	2046	1024	1022	623	256	367	2792
1988	11356	4731	6625	6689	3646	3043	6558	3592	2966	80	44	36	51	10	41	1655	852	803	603	233	370	2409
1989	10342	4161	6181	6863	3697	3166	6445	3498	2947	377	189	188	41	10	31	388	195	193	603	269	334	2488
1990	8658	3228	5430	5497	2883	2614	5127	2705	2422	328	166	162	42	12	30	226	120	106	534	225	309	2401
1991	8757	3143	5614	5346	2765	2581	4994	2612	2382	285	133	152	67	20	47	225	103	122	539	275	264	2647
1992	11208	7298	3910	9830	6942	2888	5380	2694	2686	4418	4237	181	32	11	21	131	69	62	655	287	368	592
1993	12928	8782	4146	11920	8371	3549	6216	2962	3254	5677	5401	276	27	8	19	130	55	75	778	356	422	100
1994	13757	8405	5352	12959	8052	4907	8340	3831	4509	4592	4211	381	27	10	17	116	65	51	613	288	325	69
1995	16795	9692	7103	15865	9257	6608	11257	5006	6251	4574	4236	338	34	15	19	196	108	88	691	327	364	43
1996	19375	11096	8279	18426	10645	7781	12548	5682	6866	5847	4952	895	31	11	20	230	124	106	719	327	392	-
1997	19169	10294	8875	18325	9890	8435	12912	5807	7105	5393	4073	1320	20	10	10	184	96	88	660	308	352	-
1998	21279	10348	10931	20500	9971	10529	14278	6457	7821	6200	3510	2690	22	4	18	201	98	103	578	279	299	-
1999	20363	9581	10782	19539	9194	10345	14634	6687	7947	4890	2504	2386	15	3	12	242	118	124	582	269	313	-
2000	28700	13314	15386	27893	12929	14964	20418	9428	10990	7456	3494	3962	19	7	12	226	109	117	581	276	305	-
2001	27586	13117	14469	26860	12749	14111	19239	9238	10001	7612	3508	4104	9	3	6	236	121	115	490	247	243	-
2002	36515	17486	19029	35754	17097	18657	27216	13324	13892	8522	3766	4756	16	7	9	264	145	119	497	244	253	-
2003	35424	16829	18595	34602	16433	18169	27015	13085	13930	7570	3345	4225	17	3	14	198	93	105	624	303	321	-
2004	35685	16972	18713	34877	16578	18299	27342	13266	14076	7517	3301	4216	18	11	7	274	140	134	534	254	280	-

Acquisition de la nationalité suisse par la population résidante permanente étrangère par nationalité, depuis 1998

Tableau 7

Code de l'Etat Nationalité	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total général	21 280	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424	35 685
Europe Total	15 935	15 626	21 975	20 971	28 102	27 558	27 728
Etats de l'UE-25 et AELE	10 170	9 153	12 124	10 324	12 287	10 618	9 618
Etats de l'UE-25	10 138	9 133	12 102	10 291	12 249	10 581	9 586
204 Belgique	67	40	83	53	118	91	71
206 Danemark	18	11	13	18	15	17	11
207 Allemagne	605	461	646	586	817	670	639
211 Finlande	15	9	6	3	16	12	56
212 France	1 152	848	1 360	1 307	1 367	1 215	1 181
214 Grèce	167	149	239	195	197	148	86
215 Grande-Bretagne	285	228	339	310	350	306	289
216 Irlande	18	22	25	23	25	22	17
218 Italie	5 613	5 510	6 652	5 386	6 633	5 085	4 196
223 Luxembourg	6	4	4	5	4	11	2
224 Malte	1	1	2	4	6	1	1
227 Pays-Bas	76	45	74	90	90	155	254
229 Autriche	186	140	240	233	227	194	150
230 Pologne	359	226	304	159	200	160	177
231 Portugal	421	481	765	779	920	1 165	1 199
234 Suède	20	12	19	28	111	139	105
236 Espagne	619	507	851	699	691	800	823
240 Hongrie	187	153	167	127	138	108	99
242 Chypre	3	2	2	2	2	1	3
243 Slovaquie	78	75	69	78	105	105	73
244 Tchéquie	153	109	132	130	104	68	63
251 Slovénie	79	88	98	63	94	80	64
260 Estonie	2	-	4	1	3	-	4
261 Lettonie	6	7	5	9	8	17	14
262 Lituanie	2	5	3	3	8	11	9
Etats de l'AELE	32	20	22	33	38	37	32
217 Islande	1	1	1	-	3	2	4
222 Liechtenstein	24	10	20	27	33	28	21
228 Norvège	7	9	1	6	2	7	7
Candidats UE	2 390	2 458	3 419	3 404	4 446	4 496	3 789
205 Bulgarie	56	62	98	92	102	94	94
232 Roumanie	241	136	194	196	216	186	130
239 Turquie	2 093	2 260	3 127	3 116	4 128	4 216	3 565
Reste de l'Europe	3 375	4 015	6 432	7 243	11 369	12 444	14 321
201 Albanie	12	12	26	25	41	48	62
202 Andorre	-	-	-	-	-	1	-
226 Monaco	-	-	-	-	-	-	-
233 Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	1
241 Cité du Vatican	-	-	1	-	-	-	-
249 Serbie et Monténégro	2 085	2 365	3 285	3 686	5 803	6 332	7 854
250 Croatie	634	671	970	1 045	1 638	1 565	1 616
252 Bosnie et Herzégovine	205	409	999	1 128	1 865	2 268	2 371
255 Macédoine	308	410	857	1 022	1 639	1 802	1 981
263 Moldova	1	2	6	9	10	12	12
264 Russie	113	125	231	275	293	327	325
265 Ukraine	12	17	47	47	69	77	89
266 Bélarus	5	4	10	6	11	12	10
Afrique	1 465	1 339	1 824	1 900	2 163	1 954	1 848
Amérique total	1 459	1 247	1 875	1 844	2 166	2 116	1 959
Amérique du Nord	267	198	321	316	376	367	333
Amérique centrale	321	306	463	416	518	496	466
Amérique du Sud	871	743	1 091	1 112	1 272	1 253	1 160
Asie	2 367	2 121	2 981	2 830	4 033	3 717	4 065
Océanie	16	14	29	28	35	67	73
Apatrides, Etat inconnu	38	16	16	13	16	12	12

Effectif de la population résidente permanente étrangère par nationalité depuis 1850

(de 1850 à 1960 y compris les saisonniers, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille)

Tableau 8

Date	Pourcentage approximatif d'étrangers ¹⁾	Total	Allemagne	France	Italie	Autres
23.3.1850	3.0	71 570	*	*	*	*
10.12.1860	4.6	114 983	47 792	46 534	13 828	6 829
1.12.1870	5.7	150 907	57 245	62 228	18 073	13 361
1.12.1880	7.5	211 035	95 262	53 653	41 645	20 475
1.12.1888	7.9	229 650	112 342	53 627	41 881	21 800
1.12.1900	11.6	383 424	168 451	58 522	117 059	39 392
1.12.1910	14.7	552 011	219 530	63 695	202 809	65 977
1.12.1920	10.4	402 385	149 833	57 196	134 628	60 728
1.12.1930	8.7	355 522	134 561	37 303	127 093	56 565
1.12.1941	5.2	223 554	78 274	24 396	96 018	*
1.12.1950	6.1	285 446	55 437	27 470	140 280	62 259
1.12.1960 ²⁾	10.8	584 739	93 406	31 328	346 223	113 782
31.12.1964	13.7	793 351	113 776	39 417	437 212	202 946
31.12.1965	13.8	810 243	109 529	40 754	454 657	205 303
31.12.1966	14.3	844 987	107 734	42 312	483 653	211 288
31.12.1967	14.8	890 580	111 945	44 968	509 930	223 737
31.12.1968	15.4	933 142	114 658	47 233	522 638	248 613
31.12.1969	15.8	971 795	115 606	49 538	531 501	275 150
31.12.1970	15.9	982 887	115 564	51 396	526 579	289 348
31.12.1971	16.1	999 309	114 223	52 276	530 477	302 333
31.12.1972	16.5	1 032 285	114 106	53 137	544 903	320 139
31.12.1973	16.7	1 052 505	111 411	53 024	551 768	336 302
31.12.1974	16.8	1 064 526	110 507	53 000	554 925	346 094
31.12.1975	16.1	1 012 710	109 452	51 885	520 657	330 716
31.12.1976	15.3	958 599	105 563	50 772	483 813	318 451
31.12.1977	14.9	932 743	102 184	50 601	462 891	317 067
31.12.1978	14.3	898 062	93 370	48 232	442 715	313 745
31.12.1979	14.1	883 837	88 900	46 609	428 053	320 275
31.12.1980	14.1	892 807	86 402	46 177	420 700	339 528
31.12.1981	14.3	909 906	85 337	46 253	417 344	360 972
31.12.1982	14.5	925 826	84 898	46 688	411 993	382 247
31.12.1983	14.4	925 551	83 549	46 756	404 790	390 456
31.12.1984	14.5	932 386	82 689	47 207	398 627	403 863
31.12.1985	14.5	939 671	81 142	47 096	392 481	418 952
31.12.1986	14.7	955 982	80 381	47 195	388 422	439 984
31.12.1987	15.0	978 737	80 471	47 613	385 080	465 573
31.12.1988	15.3	1 006 530	80 467	48 046	382 271	495 746
31.12.1989	15.6	1 040 325	81 087	48 718	379 424	531 096
31.12.1990	16.4	1 100 262	83 401	49 980	378 749	588 132
31.12.1991	17.1	1 163 233	85 136	50 670	377 393	650 034
31.12.1992	17.6	1 213 463	86 576	51 438	372 013	703 436
31.12.1993	18.2	1 260 283	87 138	51 744	367 740	753 661
31.12.1994	18.6	1 300 089	89 071	52 748	364 011	794 259
31.12.1995	18.9	1 330 574	90 903	53 612	358 933	827 126
31.12.1996	19.0	1 337 581	92 714	54 264	350 320	840 283
31.12.1997	19.0	1 340 793	94 744	54 952	342 253	848 844
31.12.1998	19.0	1 347 911	97 915	56 069	334 594	859 333
31.12.1999	19.2	1 368 670	102 732	58 015	327 681	880 242
31.12.2000	19.3	1 384 382	108 815	59 813	319 641	896 113
31.12.2001	19.7	1 419 095	116 649	61 450	313 976	927 020
31.12.2002	19.9	1 447 312	125 033	63 153	308 255	950 871
31.12.2003	20.1	1 471 033	133 636	65 006	303 770	968 621
31.12.2004	20.2	1 495 008	144 864	66 974	300 214	32 488

1) par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente

Source: OFS et IMES

2) population résidente permanente étrangère: 9.3%, Total 495 638

Effectif de la population résidante permanente étrangère par canton de résidence, état civil, né(e)s en Suisse, marié(e)s avec un(e) Suisse(sse) et sexe, à fin décembre 2004

Tableau 9

Canton de résidence	En tout					Etat civil									
				Né(e)s en Suisse		Célibataires		Marié(e)s				Veufs (veuves)		Divorcé(e)s	
	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	avec Suisse/-esse		Total	Femmes	Total	Femmes
Suisse	1 495 008	790 930	704 078	350 704	160 474	611 494	275 902	782 207	370 870	140 921	61 853	30 769	24 190	70 538	33 116
Zurich	281 418	149 983	131 435	62 902	27 839	110 181	48 355	151 189	72 150	30 337	14 123	5 235	4 042	14 813	6 888
Berne	115 613	61 184	54 429	26 581	12 345	47 056	21 425	61 303	29 093	13 654	6 082	2 097	1 616	5 157	2 295
Lucerne	54 467	28 954	25 513	13 232	6 145	23 787	10 695	28 075	13 353	4 422	2 038	823	631	1 782	834
Uri	2 931	1 597	1 334	612	294	1 101	476	1 672	771	241	118	49	34	109	53
Schwytz	22 019	11 564	10 455	5 657	2 646	9 314	4 223	11 523	5 591	1 723	889	334	260	848	381
Obwald	3 707	1 946	1 761	665	308	1 532	709	1 974	927	287	142	70	61	131	64
Nidwald	3 735	2 035	1 700	582	257	1 396	592	2 100	983	470	244	68	59	171	66
Glaris	7 760	4 124	3 636	2 342	1 071	3 343	1 455	4 060	1 974	407	163	136	113	221	94
Zoug	21 389	11 607	9 782	4 683	2 094	8 479	3 665	11 597	5 438	1 844	879	387	285	926	394
Fribourg	38 158	20 286	17 872	8 014	3 731	16 791	7 672	19 372	9 176	4 201	1 885	492	384	1 503	640
Soleure	44 009	22 949	21 060	13 550	6 335	18 499	8 371	22 931	11 208	3 606	1 655	838	650	1 741	831
Bâle-Ville	54 076	28 403	25 673	11 848	5 598	23 249	10 862	27 075	12 841	3 086	1 654	900	690	2 852	1 280
Bâle-Campagne	46 729	24 616	22 113	13 026	5 987	18 439	8 356	25 497	12 195	4 681	2 072	838	653	1 955	909
Schaffhouse	15 270	8 019	7 251	3 789	1 732	6 032	2 709	8 185	3 937	1 375	626	353	283	700	322
Appenzell Rh.-E.	6 991	3 725	3 266	1 767	783	2 744	1 217	3 762	1 788	768	333	128	86	357	175
Appenzell Rh.-I.	1 461	784	677	312	146	608	265	771	363	82	43	25	23	57	26
Saint-Gall	93 458	49 437	44 021	25 993	12 213	39 734	17 913	48 031	22 955	7 335	3 241	1 586	1 209	4 107	1 944
Grisons	26 173	14 234	11 939	4 334	1 971	10 645	4 907	13 910	6 158	2 539	1 160	526	381	1 092	493
Argovie	112 371	59 618	52 753	32 011	14 717	45 488	19 984	60 899	29 340	9 837	4 386	1 913	1 521	4 071	1 908
Thurgovie	45 380	24 205	21 175	12 544	5 797	18 342	8 234	24 280	11 451	3 967	1 694	772	600	1 986	890
Tessin	79 497	42 428	37 069	16 677	7 461	28 597	12 871	43 168	19 360	8 128	2 926	3 510	2 828	4 222	2 010
Vaud	180 162	94 753	85 409	41 488	19 130	78 519	35 698	89 131	42 452	15 251	6 304	3 688	2 918	8 824	4 341
Valais	50 468	26 469	23 999	10 839	5 131	22 144	10 251	25 431	12 017	3 740	1 617	941	758	1 952	973
Neuchâtel	38 387	20 533	17 854	9 762	4 417	15 161	6 881	20 349	9 366	4 756	1 737	837	685	2 040	922
Genève	141 168	73 049	68 119	25 532	11 421	57 208	26 743	71 432	33 906	12 873	5 291	4 027	3 267	8 501	4 203
Jura	8 211	4 428	3 783	1 962	905	3 105	1 373	4 490	2 077	1 311	551	196	153	420	180

Effectif de la population résidente permanente étrangère par nationalité, né(e)s en Suisse et sexe, à fin décembre 2004

Tableau 10

Code de l'Etat Nationalité	En tout					
				Né(e)s en Suisse		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total général	1 495 008	790 930	704 078	350 704	190 230	160 474
Europe Total	1 308 611	702 717	605 894	324 381	176 688	147 693
Etats de l'UE-25 et AELE	868 839	476 360	392 479	214 978	119 500	95 478
Etats de l'UE-25	865 560	474 617	390 943	214 117	119 002	95 115
204 Belgique	8 528	4 424	4 104	1 114	600	514
206 Danemark	3 295	1 604	1 691	424	224	200
207 Allemagne	144 864	78 139	66 725	16 690	8 967	7 723
211 Finlande	2 481	885	1 596	268	131	137
212 France	66 974	35 435	31 539	8 895	4 512	4 383
214 Grèce	5 701	3 306	2 395	1 466	943	523
215 Grande-Bretagne	24 087	13 902	10 185	2 797	1 527	1 270
216 Irlande	1 702	891	811	196	105	91
218 Italie	300 214	173 220	126 994	115 428	66 273	49 155
223 Luxembourg	1 000	584	416	126	71	55
224 Malte	84	40	44	5	3	2
227 Pays-Bas	15 413	8 264	7 149	2 422	1 266	1 156
229 Autriche	32 488	17 848	14 640	4 980	2 726	2 254
230 Pologne	4 897	1 751	3 146	423	218	205
231 Portugal	159 737	85 368	74 369	32 948	17 140	15 808
234 Suède	5 862	2 916	2 946	697	369	328
236 Espagne	74 289	40 727	33 562	23 960	13 216	10 744
240 Hongrie	3 707	1 571	2 136	316	181	135
242 Chypre	90	55	35	3	3	-
243 Slovaquie	2 738	773	1 965	166	88	78
244 Tchéquie	3 779	1 459	2 320	285	166	119
251 Slovénie	2 436	1 198	1 238	484	264	220
260 Estonie	163	44	119	3	2	1
261 Lettonie	611	110	501	10	3	7
262 Lituanie	420	103	317	11	4	7
Etats de l'AELE	3 279	1 743	1 536	861	498	363
217 Islande	146	77	69	14	8	6
222 Liechtenstein	1 626	878	748	649	398	251
228 Norvège	1 507	788	719	198	92	106
Candidats UE	82 078	42 890	39 188	25 107	13 654	11 453
205 Bulgarie	2 006	599	1 407	74	37	37
232 Roumanie	3 441	1 034	2 407	137	80	57
239 Turquie	76 631	41 257	35 374	24 896	13 537	11 359
Reste de l'Europe	357 694	183 467	174 227	84 296	43 534	40 762
201 Albanie	1 181	555	626	207	108	99
202 Andorre	18	9	9	-	-	-
226 Monaco	12	3	9	-	-	-
233 Saint-Marin	22	14	8	14	9	5
241 Cité du Vatican	-	-	-	-	-	-
249 Serbie et Monténégro	199 150	104 435	94 715	49 249	25 455	23 794
250 Croatie	41 758	20 818	20 940	10 845	5 583	5 262
252 Bosnie-Herzégovine	44 762	22 826	21 936	10 619	5 474	5 145
255 Macédoine	60 810	32 073	28 737	13 079	6 759	6 320
263 Moldova	363	61	302	8	3	5
264 Russie	6 310	1 976	4 334	206	108	98
265 Ukraine	2 870	597	2 273	63	31	32
266 Bélarus	438	100	338	6	4	2
Afrique	42 009	22 820	19 189	5 932	2 994	2 938
Amérique total	54 746	22 136	32 610	3 334	1 731	1 603
Amérique du Nord	17 983	9 163	8 820	1 282	673	609
Amérique centrale	10 128	3 660	6 468	554	247	307
Amérique du Sud	26 635	9 313	17 322	1 498	811	687
Asie	86 656	41 631	45 025	16 834	8 684	8 150
Océanie	2 781	1 500	1 281	179	105	74
Apatrides, Etat inconnu	205	126	79	44	28	16

Effectif de la population résidente permanente étrangère par nationalité, sexe et âge, à fin décembre 2004

Tableau 11

Nationalité	Âge																		
	Sexe	Total	0 - 6	7 - 12	13 - 15	16 - 17	18 - 20	21 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 64	65 - 69	70 - 79	>= 80
Total général		1495008	128892	111257	52829	32916	50196	84681	139666	159490	165733	146037	109649	85193	69565	57750	43761	42522	14871
Hommes		790930	66295	57487	27596	17322	26084	42421	68702	78208	85817	81624	63171	49021	40981	33928	24779	21895	5599
Femmes		704078	62597	53770	25233	15594	24112	42260	70964	81282	79916	64413	46478	36172	28584	23822	18982	20627	9272
Europe Total		1308611	109962	97502	46658	28808	43325	71749	116276	130479	140295	127870	98387	78600	65877	55714	42389	40790	13930
Hommes		702717	56662	50534	24439	15262	22689	36982	59669	66172	73913	72322	56913	45281	38849	32796	24022	21006	5206
Femmes		605894	53300	46968	22219	13546	20636	34767	56607	64307	66382	55548	41474	33319	27028	22918	18367	19784	8724
Etats de l'UE-25 et AELE		868839	58509	49197	22157	13648	20959	38878	72102	92182	102778	89045	65647	53483	51975	48389	38674	37915	13301
Hommes		476360	30293	25383	11614	7248	11340	20744	37359	48106	55971	51895	38982	31212	30849	28565	22025	19733	5041
Femmes		392479	28216	23814	10543	6400	9619	18134	34743	44076	46807	37150	26665	22271	21126	19824	16649	18182	8260
Etats de l'UE-25		865560	58333	49071	22098	13610	20860	38622	71741	91773	102381	88758	65419	53312	51807	48235	38563	37762	13215
Hommes		474617	30205	25329	11583	7227	11294	20616	37198	47934	55771	51721	38845	31103	30734	28474	21956	19636	4991
Femmes		390943	28128	23742	10515	6383	9566	18006	34543	43839	46610	37037	26574	22209	21073	19761	16607	18126	8224
Etats de l'AELE		3279	176	126	59	38	99	256	361	409	397	287	228	171	168	154	111	153	86
Hommes		1743	88	54	31	21	46	128	161	172	200	174	137	109	115	91	69	97	50
Femmes		1536	88	72	28	17	53	128	200	237	197	113	91	62	53	63	42	56	36
Reste de l'Europe		439772	51453	48305	24501	15160	22366	32871	44174	38297	37517	38825	32740	25117	13902	7325	3715	2875	629
Hommes		226357	26369	25151	12825	8014	11349	16238	22310	18066	17942	20427	17931	14069	8000	4231	1997	1273	165
Femmes		213415	25084	23154	11676	7146	11017	16633	21864	20231	19575	18398	14809	11048	5902	3094	1718	1602	464
Afrique		42009	4120	2898	1460	1002	1455	2835	6033	7236	5993	3954	2383	1258	573	299	206	237	67
Hommes		22820	1999	1485	748	510	744	1364	3131	3852	3379	2284	1545	873	404	203	143	128	28
Femmes		19189	2121	1413	712	492	711	1471	2902	3384	2614	1670	838	385	169	96	63	109	39
Amérique total		54746	3396	3467	2113	1499	2196	3442	7038	8644	7289	5405	3700	2423	1524	902	551	692	465
Hommes		22136	1748	1692	1059	736	1058	1382	2267	2708	2415	2129	1650	1176	769	491	296	371	189
Femmes		32610	1648	1775	1054	763	1138	2060	4771	5936	4874	3276	2050	1247	755	411	255	321	276
Amérique du Nord		17983	1500	1219	644	456	581	666	1282	2060	2172	2008	1621	1184	883	566	326	468	347
Hommes		9163	786	583	327	235	302	322	512	880	1066	1081	887	670	515	349	207	288	153
Femmes		8820	714	636	317	221	279	344	770	1180	1106	927	734	514	368	217	119	180	194
Amérique centrale		10128	625	689	516	348	503	778	1743	1931	1433	783	381	186	89	37	39	32	15
Hommes		3660	286	317	249	145	238	304	563	613	405	236	148	66	30	18	21	17	4
Femmes		6468	339	372	267	203	265	474	1180	1318	1028	547	233	120	59	19	18	15	11
Amérique du Sud		26635	1271	1559	953	695	1112	1998	4013	4653	3684	2614	1698	1053	552	299	186	192	103
Hommes		9313	676	792	483	356	518	756	1192	1215	944	812	615	440	224	124	68	66	32
Femmes		17322	595	767	470	339	594	1242	2821	3438	2740	1802	1083	613	328	175	118	126	71
Asie		86656	11177	7232	2534	1556	3144	6562	10044	12607	11696	8464	4928	2768	1483	772	580	742	367
Hommes		41631	5762	3695	1316	795	1555	2646	3492	5199	5871	4686	2902	1604	889	408	295	359	157
Femmes		45025	5415	3537	1218	761	1589	3916	6552	7408	5825	3778	2026	1164	594	364	285	383	210
Océanie		2781	225	146	61	44	67	82	264	501	434	333	231	139	101	56	31	47	19
Hommes		1500	119	73	34	17	31	38	140	262	221	196	146	82	64	25	19	23	10
Femmes		1281	106	73	27	27	36	44	124	239	213	137	85	57	37	31	12	24	9
Apatrides		160	11	11	3	5	5	5	6	11	22	10	17	4	7	5	4	13	21
Hommes		100	5	8	0	2	4	4	2	7	16	7	12	4	6	4	4	7	8
Femmes		60	6	3	3	3	1	1	4	4	6	3	5	0	1	1	0	6	13
Etat inconnu		45	1	1	0	2	4	6	5	12	4	1	3	1	0	2	0	1	2
Hommes		26	0	0	0	0	3	5	1	8	2	0	3	1	0	1	0	1	1
Femmes		19	1	1	0	2	1	1	4	4	2	1	0	0	1	0	0	0	1

Effectif de la population résidente permanente étrangère par nationalité depuis fin décembre 1998

Tableau 12

Code de l'Etat Nationalité	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total général	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312	1 471 033	1 495 008
Europe Total	1 224 922	1 234 882	1 241 341	1 258 650	1 274 629	1 290 431	1 308 611
Etats de l'UE-25 et AELE	818 198	816 056	815 789	823 155	834 143	848 874	868 839
Etats de l'UE-25	815 255	813 112	812 719	820 030	830 969	845 683	865 560
204 Belgique	6 822	7 059	7 442	7 865	8 049	8 239	8 528
206 Danemark	2 742	2 885	2 981	3 154	3 202	3 283	3 295
207 Allemagne	97 915	102 732	108 815	116 649	125 033	133 636	144 864
211 Finlande	2 018	2 089	2 241	2 442	2 486	2 517	2 481
212 France	56 069	58 015	59 813	61 450	63 153	65 006	66 974
214 Grèce	6 326	6 186	5 999	5 864	5 734	5 675	5 701
215 Grande-Bretagne	18 636	19 644	20 751	22 222	22 786	23 360	24 087
216 Irlande	1 133	1 225	1 337	1 467	1 505	1 584	1 702
218 Italie	334 594	327 681	319 641	313 976	308 255	303 770	300 214
223 Luxembourg	796	820	855	883	953	976	1 000
224 Malte	57	54	63	74	72	80	84
227 Pays-Bas	13 694	13 904	14 222	14 647	14 975	15 201	15 413
229 Autriche	27 987	28 192	28 912	29 926	31 085	31 648	32 488
230 Pologne	3 960	4 000	4 000	4 305	4 532	4 685	4 897
231 Portugal	135 821	134 958	134 675	135 517	141 085	149 839	159 737
234 Suède	4 957	5 141	5 491	5 704	5 780	5 788	5 862
236 Espagne	90 409	86 802	83 405	81 012	78 897	76 773	74 289
240 Hongrie	3 409	3 465	3 407	3 509	3 676	3 709	3 707
242 Chypre	98	90	89	86	81	86	90
243 Slovaquie	1 515	1 712	1 881	2 160	2 413	2 563	2 738
244 Tchéquie	2 980	3 154	3 359	3 638	3 676	3 713	3 779
251 Slovénie	2 929	2 841	2 747	2 695	2 596	2 489	2 436
260 Estonie	61	70	79	98	113	139	163
261 Lettonie	182	221	299	396	504	550	611
262 Lituanie	145	172	215	291	328	374	420
Etats de l'AELE	2 943	2 944	3 070	3 125	3 174	3 191	3 279
217 Islande	110	105	121	113	124	116	146
222 Liechtenstein	1 592	1 597	1 602	1 610	1 619	1 617	1 626
228 Norvège	1 241	1 242	1 347	1 402	1 431	1 458	1 507
Candidats UE	82 984	83 770	83 651	84 281	83 846	82 877	82 078
205 Bulgarie	1 340	1 473	1 600	1 800	1 883	1 950	2 006
232 Roumanie	2 166	2 372	2 575	2 984	3 117	3 256	3 441
239 Turquie	79 478	79 925	79 476	79 497	78 846	77 671	76 631
Reste de l'Europe	312 791	334 901	341 783	351 214	356 640	358 680	357 694
201 Albanie	760	911	994	1 107	1 156	1 190	1 181
202 Andorre	13	11	14	14	15	20	18
226 Monaco	9	10	9	12	12	12	12
233 Saint-Marin	24	25	26	25	24	23	22
241 Cité du Vatican	2	2	1	1	1	1	-
249 Serbie et Monténégro	184 759	189 371	190 731	194 747	198 092	199 756	199 150
250 Croatie	43 132	43 549	43 649	43 890	43 360	42 698	41 758
252 Bosnie et Herzégovine	28 636	41 847	44 296	45 745	46 017	45 434	44 762
255 Macédoine	50 982	53 907	55 912	58 382	59 773	60 545	60 810
263 Moldova	56	94	132	165	229	288	363
264 Russie	3 527	4 029	4 498	5 104	5 493	5 828	6 310
265 Ukraine	799	1 022	1 360	1 789	2 160	2 508	2 870
266 Bélarus	92	123	161	233	308	377	438
Anciens Etats	10 949	155	118	*	*	*	*
220 Ancienne Yougoslavie	10 645	*	*	*	*	*	*
235 Union soviétique	86	63	53	*	*	*	*
238 Tchécoslovaquie	218	92	65	*	*	*	*
Afrique	27 806	29 920	31 970	34 693	37 318	39 828	42 009
Amérique total	40 174	42 895	45 500	49 108	51 492	53 027	54 746
Amérique du Nord	15 247	16 051	16 919	18 068	18 113	17 923	17 983
Amérique centrale	7 018	7 502	7 939	8 728	9 354	9 781	10 128
Amérique du Sud	17 909	19 342	20 642	22 312	24 025	25 323	26 635
Asie	52 844	58 533	62 909	73 645	80 792	84 768	86 656
Océanie	1 911	2 199	2 430	2 765	2 852	2 773	2 781
Apatrides, Etat inconnu	254	241	232	234	229	206	205

Effectif de la population résidente permanente étrangère¹⁾ par canton de résidence et groupe d'étrangers, à fin décembre 2004

Tableau 13

Canton de résidence	Total	Titulaires d'un permis de courte durée			Titulaires d'un permis de séjour			Etablis					
		Pourcentage approximatif d'étrangers ²⁾	Différence par rapport à l'année précédente		>=12 mois	Différence par rapport à l'année précédente		Ch. absolu	Différence par rapport à l'année précédente				
			Ch. absolu	En %		Ch. absolu	En %		Ch. absolu	En %			
											Ch. absolu	En %	
Suisse 2000	1 384 382	19.3	15 712	1.1	*	*	*	342 901	- 1 739	-0.5	1 041 481	17 451	1.7
Suisse 2001	1 419 095	19.7	34 713	2.5	*	*	*	346 792	3 891	1.1	1 072 303	30 822	3.0
Suisse 2002	1 447 312	19.9	28 217	2.0	8 851	*	*	356 419	9 627	2.8	1 082 042	9 739	0.9
Suisse 2003	1 471 033	20.1	23 721	1.6	13 165	4 314	48.7	370 829	14 410	4.0	1 087 039	4 997	0.5
Suisse 2004	1 495 008	20.2	23 975	1.6	20 719	7 554	57.4	384 910	14 081	3.8	1 089 379	2 340	0.2
Zurich	281 418	22.3	4 346	1.6	3 455	1 266	57.8	77 367	3 212	4.3	200 596	- 132	-0.1
Berne	115 613	12.1	1 334	1.2	1 683	468	38.5	31 634	1 139	3.7	82 296	- 273	-0.3
Lucerne	54 467	15.4	359	0.7	665	241	56.8	17 055	42	0.2	36 747	76	0.2
Uri	2 931	8.4	69	2.4	95	58	156.8	817	21	2.6	2 019	- 10	-0.5
Schwytz	22 019	16.1	555	2.6	81	- 55	-40.4	5 256	292	5.9	16 682	318	1.9
Obwald	3 707	11.1	- 8	-0.2	149	61	69.3	1 201	- 39	-3.1	2 357	- 30	-1.3
Nidwald	3 735	9.5	63	1.7	110	38	52.8	1 229	85	7.4	2 396	- 60	-2.4
Glaris	7 760	20.1	- 20	-0.3	46	- 4	-8.0	1 480	43	3.0	6 234	- 59	-0.9
Zoug	21 389	20.3	680	3.3	193	95	96.9	6 631	470	7.6	14 565	115	0.8
Fribourg	38 158	15.3	1 270	3.4	1 241	492	65.7	11 440	294	2.6	25 477	484	1.9
Soleure	44 009	17.8	696	1.6	145	24	19.8	7 567	151	2.0	36 297	521	1.5
Bâle-Ville	54 076	29.1	847	1.6	466	240	106.2	15 876	745	4.9	37 734	- 138	-0.4
Bâle-Campagne	46 729	17.6	80	0.2	111	5	4.7	11 457	312	2.8	35 161	- 237	-0.7
Schaffhouse	15 270	20.7	44	0.3	91	63	225.0	3 932	20	0.5	11 247	- 39	-0.3
Appenzell Rh.-E.	6 991	13.2	- 118	-1.7	28	- 6	-17.6	1 590	63	4.1	5 373	- 175	-3.2
Appenzell Rh.-I.	1 461	9.7	- 4	-0.3	34	19	126.7	377	- 27	-6.7	1 050	4	0.4
Saint-Gall	93 458	20.4	924	1.0	599	220	58.0	19 897	- 87	-0.4	72 962	791	1.1
Grisons	26 173	13.9	411	1.6	1 374	408	42.2	10 079	211	2.1	14 720	- 208	-1.4
Argovie	112 371	19.9	1 810	1.6	631	47	8.0	21 787	144	0.7	89 953	1 619	1.8
Thurgovie	45 380	19.5	265	0.6	247	75	43.6	9 731	- 71	-0.7	35 402	261	0.7
Tessin	79 497	24.9	548	0.7	1 054	307	41.1	16 156	847	5.5	62 287	- 606	-1.0
Vaud	180 162	28.0	6 165	3.5	3 084	1 776	135.8	51 103	3 869	8.2	125 975	520	0.4
Valais	50 468	17.5	1 835	3.8	2 212	719	48.2	13 805	1 135	9.0	34 451	- 19	-0.1
Neuchâtel	38 387	22.9	342	0.9	535	256	91.8	8 275	89	1.1	29 577	- 3	0.0
Genève	141 168	34.6	1 493	1.1	2 289	714	45.3	37 541	1 145	3.1	101 338	- 366	-0.4
Jura	8 211	11.9	- 11	-0.1	101	27	36.5	1 627	- 24	-1.5	6 483	- 14	-0.2

1) sans les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, les titulaires d'un permis de courte durée <12 mois et les requérants d'asile

2) par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente

**Effectif de la population résidente permanente étrangère par âge
depuis fin décembre 1995**

Tableau 14/1

Age	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total général	1 330 574	1 337 581	1 340 793	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312	1 471 033	1 495 008
jusqu'à 1 an	16 983	17 312	16 583	15 840	16 254	16 176	15 813	16 525	16 782	16 799
1	19 417	19 354	19 309	18 713	18 422	18 409	19 011	18 327	18 784	18 822
2	19 535	19 422	19 213	19 231	18 870	18 526	18 963	19 298	18 400	18 763
3	20 058	19 367	19 088	19 041	19 182	18 812	18 841	18 966	19 207	18 203
4	19 538	19 858	19 165	18 815	18 921	19 011	19 003	18 861	18 823	19 022
0 - 4	95 531	95 313	93 358	91 640	91 649	90 934	91 631	91 977	91 996	91 609
5	18 882	19 361	19 629	18 933	18 879	18 756	19 215	18 923	18 808	18 666
6	17 729	18 645	18 993	19 398	18 782	18 741	18 885	19 169	18 734	18 617
7	17 285	17 544	18 309	18 828	19 361	18 618	18 862	18 752	18 978	18 613
8	16 648	17 314	17 424	18 193	18 896	19 197	18 747	18 796	18 573	18 774
9	16 328	16 646	17 189	17 376	18 353	18 794	19 299	18 658	18 614	18 375
5 - 9	86 872	89 510	91 544	92 728	94 271	94 106	95 008	94 298	93 707	93 045
10	16 486	16 420	16 498	17 198	17 566	18 282	19 031	19 220	18 569	18 439
11	16 705	16 530	16 377	16 523	17 418	17 446	18 359	19 026	19 015	18 418
12	16 621	16 727	16 453	16 365	16 735	17 327	17 515	18 232	18 707	18 638
13	17 008	16 548	16 636	16 443	16 518	16 673	17 348	17 383	17 886	18 331
14	16 616	16 961	16 484	16 639	16 567	16 323	16 703	17 220	17 163	17 621
10 - 14	83 436	83 186	82 448	83 168	84 804	86 051	88 956	91 081	91 340	91 447
15	17 183	16 796	16 956	16 464	16 754	16 496	16 324	16 592	17 011	16 877
16	16 810	17 255	16 838	16 992	16 578	16 685	16 549	16 353	16 448	16 759
17	17 220	16 823	17 213	16 751	17 032	16 294	16 631	16 395	15 924	16 157
18	17 806	17 214	16 693	17 132	16 846	16 907	16 449	16 614	16 338	15 749
19	18 335	17 858	17 242	16 757	17 412	16 859	17 313	16 569	16 896	16 610
15 - 19	87 354	85 946	84 942	84 096	84 622	83 241	83 266	82 523	82 617	82 152
20	18 940	18 471	18 195	17 595	17 377	17 885	17 736	18 158	17 539	17 837
21	19 702	19 260	18 838	18 642	18 210	17 967	18 848	18 748	19 211	18 826
22	20 284	20 187	19 631	19 506	19 540	19 180	19 311	20 184	20 103	20 513
23	21 581	20 993	21 023	20 521	20 647	20 765	20 751	21 056	21 765	21 793
24	22 726	22 349	21 910	21 957	21 778	22 149	22 531	22 698	22 833	23 549
20 - 24	103 233	101 260	99 597	98 221	97 552	97 946	99 177	100 844	101 451	102 518
25	24 108	23 642	23 404	22 958	23 401	23 357	24 051	24 489	24 572	24 875
26	26 287	24 997	24 520	24 417	24 405	24 973	25 340	26 020	26 490	26 438
27	28 151	27 254	26 028	25 621	25 849	25 940	27 011	27 197	27 936	28 372
28	29 444	28 984	28 174	26 919	26 953	27 229	27 821	28 700	28 818	29 570
29	31 128	30 165	29 552	28 861	28 136	28 126	29 068	29 333	30 124	30 411
25 - 29	139 118	135 042	131 678	128 776	128 744	129 625	133 291	135 739	137 940	139 666
30	32 211	31 696	30 542	30 038	29 868	29 121	29 750	30 454	30 495	31 313
31	32 646	32 519	31 863	30 703	30 871	30 443	30 396	30 977	31 437	31 358
32	31 581	32 877	32 531	31 886	31 307	31 288	31 657	31 362	31 743	32 159
33	30 602	31 560	32 779	32 429	32 343	31 654	32 298	32 391	31 887	32 334
34	28 909	30 576	31 337	32 681	32 643	32 523	32 386	32 910	32 757	32 326
30 - 34	155 949	159 228	159 052	157 737	157 032	155 029	156 487	158 094	158 319	159 490
35	28 984	28 685	30 206	31 103	32 760	32 698	33 059	32 858	33 188	32 983
36	27 330	28 790	28 356	29 768	31 009	32 666	33 110	33 337	32 909	33 344
37	25 721	27 056	28 329	27 868	29 640	30 862	33 072	33 218	33 359	33 071
38	24 199	25 456	26 483	27 778	27 759	29 490	31 022	33 062	33 132	33 300
39	23 922	23 800	24 971	26 025	27 542	27 567	29 569	30 964	32 950	33 035
35 - 39	130 156	133 787	138 345	142 542	148 710	153 283	159 832	163 439	165 538	165 733
40	22 779	23 541	23 184	24 449	25 778	27 298	27 666	29 483	30 851	32 752
41	22 183	22 304	23 018	22 743	24 198	25 396	27 166	27 491	29 334	30 605
42	20 572	21 644	21 783	22 675	22 423	23 750	25 298	26 890	27 280	29 174
43	20 321	20 187	21 111	21 302	22 309	22 133	23 638	25 113	26 614	27 094
44	18 900	19 833	19 689	20 700	20 896	21 880	22 002	23 480	24 915	26 412
40 - 44	104 755	107 509	108 785	111 869	115 604	120 457	125 770	132 457	138 994	146 037
45	19 937	18 361	19 351	19 256	20 392	20 465	21 717	21 819	23 244	24 759
46	19 106	19 384	17 909	18 918	18 861	20 027	20 301	21 533	21 578	22 942
47	18 960	18 555	18 831	17 412	18 589	18 465	19 806	20 075	21 285	21 342
48	17 967	18 382	18 016	18 324	17 048	18 231	18 257	19 545	19 817	21 032
49	17 401	17 433	17 822	17 553	17 984	16 698	18 025	17 963	19 133	19 574
45 - 49	93 371	92 115	91 929	91 463	92 874	93 886	98 106	100 935	105 057	109 649

**Effectif de la population résidente permanente étrangère par âge
depuis fin décembre 1995**

Tableau 14/2

Age	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
50	15 523	16 929	16 866	17 363	17 156	17 542	16 468	17 704	17 680	18 947
51	16 280	14 971	16 371	16 408	16 975	16 765	17 325	16 179	17 321	17 388
52	15 709	15 706	14 411	15 906	15 919	16 524	16 453	17 035	15 821	17 023
53	15 582	15 075	15 119	13 926	15 452	15 463	16 181	16 099	16 641	15 539
54	15 134	14 916	14 446	14 606	13 501	14 886	15 127	15 811	15 744	16 296
50 - 54	78 228	77 597	77 213	78 209	79 003	81 180	81 554	82 828	83 207	85 193
55	16 034	14 544	14 264	13 962	14 125	13 094	14 510	14 785	15 416	15 378
56	14 829	15 290	13 856	13 692	13 545	13 633	12 765	14 115	14 372	15 045
57	13 515	14 047	14 548	13 339	13 289	13 063	13 298	12 440	13 757	14 014
58	12 507	12 864	13 374	13 986	12 937	12 783	12 694	12 883	12 056	13 412
59	11 512	11 858	12 240	12 892	13 450	12 502	12 393	12 282	12 594	11 716
55 - 59	68 397	68 603	68 282	67 871	67 346	65 075	65 660	66 505	68 195	69 565
60	10 695	10 879	11 333	11 814	12 435	12 993	12 124	12 015	11 949	12 258
61	9 752	10 154	10 409	10 915	11 477	12 067	12 644	11 800	11 719	11 605
62	8 434	9 188	9 559	9 942	10 420	10 995	11 664	12 282	11 442	11 360
63	7 532	7 912	8 714	9 146	9 574	10 001	10 630	11 245	11 848	11 035
64	6 856	7 159	7 567	8 306	8 816	9 230	9 717	10 264	10 908	11 492
60 - 64	43 269	45 292	47 582	50 123	52 722	55 286	56 779	57 606	57 866	57 750
65	6 312	6 268	6 610	7 013	7 789	8 342	8 781	9 204	9 818	10 389
66	5 385	5 923	5 885	6 271	6 685	7 410	8 006	8 407	8 860	9 515
67	4 770	5 145	5 664	5 677	6 078	6 438	7 184	7 769	8 134	8 612
68	4 388	4 571	4 926	5 449	5 489	5 847	6 254	6 938	7 567	7 889
69	3 937	4 215	4 388	4 771	5 282	5 347	5 673	6 074	6 748	7 356
65 - 69	24 792	26 122	27 473	29 181	31 323	33 384	35 898	38 392	41 127	43 761
70	3 733	3 767	4 029	4 252	4 625	5 113	5 209	5 489	5 906	6 562
71	3 335	3 573	3 652	3 894	4 130	4 458	4 993	5 014	5 335	5 705
72	3 133	3 162	3 427	3 534	3 749	3 978	4 314	4 860	4 862	5 197
73	2 817	2 986	3 035	3 304	3 395	3 621	3 861	4 192	4 681	4 690
74	2 728	2 686	2 860	2 944	3 174	3 283	3 510	3 745	4 048	4 520
70 - 74	15 746	16 174	17 003	17 928	19 073	20 453	21 887	23 300	24 832	26 674
75	2 445	2 593	2 580	2 744	2 832	3 039	3 152	3 388	3 598	3 894
76	1 728	2 325	2 469	2 487	2 619	2 711	2 932	3 033	3 267	3 471
77	1 342	1 616	2 218	2 344	2 381	2 526	2 588	2 801	2 912	3 129
78	1 238	1 270	1 532	2 110	2 226	2 255	2 427	2 487	2 678	2 796
79	1 267	1 170	1 184	1 433	1 995	2 104	2 144	2 319	2 363	2 558
75 - 79	8 020	8 974	9 983	11 118	12 053	12 635	13 243	14 028	14 818	15 848
80	1 421	1 164	1 100	1 111	1 362	1 882	1 993	2 013	2 194	2 254
81	1 467	1 304	1 079	1 026	1 029	1 284	1 772	1 892	1 880	2 060
82	1 346	1 366	1 209	1 013	944	956	1 200	1 643	1 768	1 788
83	1 208	1 228	1 257	1 097	924	878	898	1 134	1 536	1 628
84	1 108	1 101	1 106	1 133	1 002	840	816	826	1 051	1 425
80 - 84	6 550	6 163	5 751	5 380	5 261	5 840	6 679	7 508	8 429	9 155
85	1 047	980	1 000	1 014	1 037	899	768	747	749	958
86	921	915	879	885	923	921	808	694	677	683
87	820	803	806	771	775	815	835	734	619	589
88	653	727	703	694	675	676	726	715	638	560
89	559	535	616	585	598	595	587	624	617	540
85 - 89	4 000	3 960	4 004	3 949	4 008	3 906	3 724	3 514	3 300	3 330
90	412	479	449	507	486	509	506	500	536	539
91	348	325	387	359	424	396	428	435	433	460
92	308	266	269	327	279	338	326	355	349	367
93	234	225	210	212	262	221	260	267	281	288
94	179	173	177	164	167	205	182	219	199	217
90 - 94	1 481	1 468	1 492	1 569	1 618	1 669	1 702	1 776	1 798	1 871
95	116	135	124	128	117	123	154	143	173	160
96	74	79	97	89	103	86	103	115	101	125
97	52	54	52	70	65	75	67	83	84	76
98	46	37	40	32	53	45	49	47	58	53
>98	28	27	19	24	63	67	72	80	86	101
>94	316	332	332	343	401	396	445	468	502	515

Effectif des personnes actives occupées de la population résidente non permanente étrangère par nationalité, groupe d'étrangers et sexe, à fin décembre 2004

Tableau 15/1

Code de l'Etat Nationalité	En tout			Titulaires d'un permis de courte durée >4 à <12 mois			Prestataires de services <=4 mois		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total général	51 715	34 446	17 269	33 906	22 730	11 176	1 942	1 813	129
Europe Total	49 073	33 018	16 055	32 286	21 676	10 610	1 938	1 810	128
Etats de l'UE-25 et AELE	46 662	32 476	14 186	31 970	21 498	10 472	1 936	1 808	128
Etats de l'UE-25	46 612	32 446	14 166	31 934	21 479	10 455	1 934	1 806	128
204 Belgique	588	438	150	291	184	107	11	10	1
206 Danemark	208	73	135	165	54	111	2	2	-
207 Allemagne	16 847	11 551	5 296	10 823	6 903	3 920	1 379	1 296	83
211 Finlande	142	55	87	126	48	78	1	1	-
212 France	4 689	3 148	1 541	3 241	2 076	1 165	86	74	12
214 Grèce	173	125	48	128	86	42	4	4	-
215 Grande-Bretagne	1 764	1 269	495	1 040	731	309	65	56	9
216 Irlande	188	110	78	119	62	57	3	2	1
218 Italie	5 578	4 411	1 167	3 057	2 376	681	125	115	10
223 Luxembourg	24	17	7	13	9	4	1	1	-
224 Malte	2	2	-	2	2	-	-	-	-
227 Pays-Bas	671	463	208	380	227	153	59	58	1
229 Autriche	2 176	1 384	792	1 528	876	652	166	157	9
230 Pologne	500	382	118	165	125	40	-	-	-
231 Portugal	11 169	7 869	3 300	9 661	6 992	2 669	20	20	-
234 Suède	340	157	183	275	125	150	2	1	1
236 Espagne	782	530	252	590	396	194	10	9	1
240 Hongrie	144	85	59	55	30	25	-	-	-
242 Chypre	4	2	2	3	2	1	-	-	-
243 Slovaquie	374	228	146	131	73	58	-	-	-
244 Tchéquie	165	110	55	99	76	23	-	-	-
251 Slovénie	16	12	4	7	5	2	-	-	-
260 Estonie	6	2	4	4	2	2	-	-	-
261 Lettonie	43	11	32	15	7	8	-	-	-
262 Lituanie	19	12	7	16	12	4	-	-	-
Etats de l'AELE	50	30	20	36	19	17	2	2	-
217 Islande	6	4	2	5	3	2	1	1	-
222 Liechtenstein	11	5	6	9	4	5	-	-	-
228 Norvège	33	21	12	22	12	10	1	1	-
Candidats UE	693	182	511	154	62	92	-	-	-
205 Bulgarie	204	60	144	47	11	36	-	-	-
232 Roumanie	379	60	319	93	43	50	-	-	-
239 Turquie	110	62	48	14	8	6	-	-	-
Reste de l'Europe	1 718	360	1 358	162	116	46	2	2	-
201 Albanie	117	42	75	-	-	-	-	-	-
202 Andorre	1	1	-	1	1	-	-	-	-
226 Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-
233 Saint-Marin	1	-	1	-	-	-	-	-	-
241 Cité du Vatican	-	-	-	-	-	-	-	-	-
249 Serbie et Monténégro	99	62	37	21	16	5	-	-	-
250 Croatie	39	34	5	30	25	5	2	2	-
252 Bosnie-Herzégovine	7	6	1	5	5	-	-	-	-
255 Macédoine	21	18	3	4	2	2	-	-	-
263 Moldova	117	14	103	14	10	4	-	-	-
264 Russie	408	83	325	47	26	21	-	-	-
265 Ukraine	832	95	737	39	30	9	-	-	-
266 Bélarus	76	5	71	1	1	-	-	-	-
Afrique	333	133	200	106	81	25	1	1	-
Amérique total	1 252	588	664	799	459	340	-	-	-
Amérique du Nord	713	415	298	587	324	263	-	-	-
Amérique centrale	253	25	228	37	20	17	-	-	-
Amérique du Sud	286	148	138	175	115	60	-	-	-
Asie	936	642	294	626	471	155	-	-	-
Océanie	118	65	53	88	43	45	3	2	1
Apatrides, Etat inconnu	3	-	3	1	-	1	-	-	-

Effectif des personnes actives occupées de la population résidente non permanente étrangère par nationalité, groupe d'étrangers et sexe, à fin décembre 2004

Tableau 15/2

Code de l'Etat Nationalité	Titulaires d'un permis de courte durée <=4 mois			Musiciens/-ennes et artistes <=8 mois			Danseuses <=8 mois		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total général	12 557	9 077	3 480	1 534	808	726	1 776	18	1 758
Europe Total	12 248	8 850	3 398	1 299	677	622	1 302	5	1 297
Etats de l'UE-25 et AELE	12 146	8 784	3 362	541	385	156	69	1	68
Etats de l'UE-25	12 135	8 776	3 359	540	384	156	69	1	68
204 Belgique	285	243	42	1	1	-	-	-	-
206 Danemark	41	17	24	-	-	-	-	-	-
207 Allemagne	4 584	3 314	1 270	61	38	23	-	-	-
211 Finlande	15	6	9	-	-	-	-	-	-
212 France	1 331	976	355	31	22	9	-	-	-
214 Grèce	38	32	6	3	3	-	-	-	-
215 Grande-Bretagne	650	474	176	9	8	1	-	-	-
216 Irlande	64	44	20	2	2	-	-	-	-
218 Italie	2 325	1 863	462	71	57	14	-	-	-
223 Luxembourg	9	6	3	1	1	-	-	-	-
224 Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
227 Pays-Bas	230	176	54	2	2	-	-	-	-
229 Autriche	462	333	129	20	18	2	-	-	-
230 Pologne	258	207	51	74	50	24	3	-	3
231 Portugal	1 482	851	631	6	6	-	-	-	-
234 Suède	59	28	31	4	3	1	-	-	-
236 Espagne	156	110	46	26	15	11	-	-	-
240 Hongrie	24	16	8	44	39	5	21	-	21
242 Chypre	-	-	-	1	-	1	-	-	-
243 Slovaquie	88	59	29	147	96	51	8	-	8
244 Tchèque	24	14	10	33	20	13	9	-	9
251 Slovénie	6	4	2	3	3	-	-	-	-
260 Estonie	1	-	1	1	-	1	-	-	-
261 Lettonie	3	3	-	-	-	-	25	1	24
262 Lituanie	-	-	-	-	-	-	3	-	3
Etats de l'AELE	11	8	3	1	1	-	-	-	-
217 Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-
222 Liechtenstein	2	1	1	-	-	-	-	-	-
228 Norvège	9	7	2	1	1	-	-	-	-
Candidats UE	25	15	10	253	103	150	261	2	259
205 Bulgarie	4	2	2	116	47	69	37	-	37
232 Roumanie	12	6	6	52	11	41	222	-	222
239 Turquie	9	7	2	85	45	40	2	2	-
Reste de l'Europe	77	51	26	505	189	316	972	2	970
201 Albanie	1	1	-	116	41	75	-	-	-
202 Andorre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
226 Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-
233 Saint-Marin	1	-	1	-	-	-	-	-	-
241 Cité du Vatican	-	-	-	-	-	-	-	-	-
249 Serbie et Monténégro	5	4	1	73	42	31	-	-	-
250 Croatie	3	3	-	4	4	-	-	-	-
252 Bosnie-Herzégovine	-	-	-	2	1	1	-	-	-
255 Macédoine	-	-	-	17	16	1	-	-	-
263 Moldova	-	-	-	13	4	9	90	-	90
264 Russie	36	22	14	79	34	45	246	1	245
265 Ukraine	28	20	8	181	44	137	584	1	583
266 Bélarus	3	1	2	20	3	17	52	-	52
Afrique	27	22	5	61	29	32	138	-	138
Amérique total	75	57	18	105	64	41	273	8	265
Amérique du Nord	63	49	14	63	42	21	-	-	-
Amérique centrale	4	2	2	16	2	14	196	1	195
Amérique du Sud	8	6	2	26	20	6	77	7	70
Asie	185	131	54	64	35	29	61	5	56
Océanie	22	17	5	5	3	2	-	-	-
Apatriés, Etat inconnu	-	-	-	-	-	-	2	-	2

Die ständige Wohnbevölkerung aufgeteilt nach Erwerbsstatus und Nationalität 2004, in 1000
La population résidante permanente selon le statut d'activité et la nationalité 2004, en milliers

SAKE/ESPA
2004

Total	Schweizer Suisse	Ausländer/Etrangers Nationalität/nationalité					Total
	CH	N-West- europa	Süd- europa	Neue EU Mitgliedst.	EU- Kand. W- Balkan	Übrige	
I Population résidante permanente (ESPOP) ¹⁾	5 863	301	539	19	434	207	1 501
II Personnes de 15 ans ou plus (ES-POP) ¹⁾	4 934	266	454	17	314	166	1 217
III Personnes actives occupées selon l'ESPA	3 142	184	313	11	208	101	817
Groupes d'âges							
15-24 ans	424	8	41	(1)	50	11	112
25-39 ans	1 011	85	133	6	90	54	368
40-54 ans	1 132	60	101	2	62	31	256
55-64 ans	489	27	37	(1)	5	5	74
65+ ans	86	4	3	()	()	()	7
Type de famille							
avec enfants < 15 ans	853	54	117	2	102	40	315
sans enfants < 15 ans	2 289	131	197	8	106	61	502
Etat civil							
célibataires	1 132	70	92	3	48	22	234
marié(e)s	1 663	100	201	7	152	71	531
divorcé(e)s, séparé(e)s	295	10	12	(1)	4	6	32
veuf(ve)s	52	5	8	()	(4)	(2)	20
Permis							
C	-	105	279	5	159	33	581
B+	-	80	35	5	49	68	236
IV Personnes sans emploi selon l'ESPA	98	8	21	(1)	28	20	80
Catégorie de sans-emploi							
Sans-emploi inscrit	58	5	16	(1)	19	11	52
Autres sans-emploi	41	3	6	(..)	9	9	28
Région							
Suisse alémanique	64	5	10	(1)	23	11	50
Suisse romande et Tessin	34	3	11	()	5	9	30
Niveau de formation							
Secondaire I	25	(1)	12	()	17	8	39
Secondaire II	57	3	8	(1)	9	7	28
Tertiaire	17	4	2	()	(2)	5	13
Durée du chômage							
moins d'une année	70	5	13	(1)	17	12	49
plus d'une année	28	3	8	(1)	12	8	32
Permis							
C	-	6	18	(1)	19	7	50
B+	-	3	4	(1)	9	13	30
V Personnes non actives selon l'ES-PA	1 693	73	119	5	78	44	320
En formation	236	8	16	(1)	17	15	58
Femmes/hommes au foyer	243	15	20	2	27	18	81
Retraités et rentiers	1 148	44	71	(2)	18	5	141
Autres personnes non actives	66	6	12	(1)	16	6	40

ESPOP: Statistik des jährlichen Bevölkerungsstandes (31. Dezember des der Erhebung vorangehenden

1) Jahres)

ESPOP: Statistique de l'état annuel de la population (31 décembre de l'année précédant l'enquête)

